

GUIDE POUR LA PLANIFICATION DES ÉVACUATIONS MASSIVES EN CAS DE CATASTROPHE

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Cluster mondial CCCM et de ses agences chefs de file, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Les appellations employées et la présentation des données dans cette publication n'impliquent en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'OIM ou du HCR concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou limites.

Éditeur : Organisation internationale pour les migrations
17 Route des Morillons
Boîte postale 17
1211 Genève 19
Suisse
Tel.: +41 22 717 9111
Fax : +41 22 798 6150
Courriel : globalsupport@cccmcluster.org
Site web : www.cccmcluster.org

Titre original : Guide for Planning Mass Evacuations in Disasters
Cette traduction a été rendue possible grâce au soutien généreux de la DG-ECHO.



Cette publication a été éditée sans révision formelle par l'OIM.

Conception : We2 – we2.co

Référence obligatoire : Cluster Global CCCM, 2025. Guide pour la planification des évacuations massives en cas de catastrophe.
OIM. Genève.

© OIM 2025



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition sous [licencia Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 IGO Creative Commons](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/) (CC BY-NC-ND 3.0 IGO). *

Pour plus de détails, veuillez consulter les [derechos de autor y las condiciones de uso](#).

Cette publication ne doit pas être utilisée, publiée ou redistribuée à des fins principalement destinées ou visant un avantage commercial ou une compensation financière, à l'exception des fins éducatives.

Par exemple pour être incluse dans des manuels scolaires.

Autorisations : Les demandes d'utilisation commerciale ou de droits et licences supplémentaires doivent être adressées à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

GUIDE POUR LA PLANIFICATION DES ÉVACUATIONS MASSIVES EN CAS DE CATASTROPHE

DÉVELOPPEMENT ET REMERCIEMENTS

Ce guide fournit des conseils pratiques pour l'élaboration de plans d'évacuation massive en cas de catastrophe, en combinant la planification d'urgence et les considérations humanitaires. Il s'appuie sur le « Guide complet pour la planification des évacuations massives en cas de catastrophe naturelle (Guide MEND) », publié en 2014 par le Cluster mondial Coordination et gestion des camps (CCCM). Cependant, beaucoup de choses ont changé au cours de la dernière décennie.

Le monde a connu une augmentation spectaculaire de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques, entraînant des catastrophes plus fréquentes et plus complexes qui nécessitent des évacuations massives. En outre, on reconnaît de plus en plus l'importance cruciale de la participation et de l'autonomisation des communautés dans la préparation et la réponse aux catastrophes, y compris la planification des évacuations.

Ce guide révisé tient compte de ces réalités en constante évolution. Il s'appuie sur le contenu technique essentiel du guide MEND original, qui a été élaboré en consultation avec un comité directeur composé de représentants de gouvernements (Cuba, Chypre, Islande, Italie, Japon, Malte, Népal, Portugal, Suède, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique), d'organisations internationales (OIM, HCR, OCHA, IDMC, IFRC, GlobalProtectionCluster) et du monde universitaire (Professeur Duncan Shaw, Warwick Business School ; Elizabeth Ferris, Brookings Institution). Le guide MEND original, ainsi que ses annexes sur la planification des évacuations et les systèmes d'alerte précoce, la gestion de l'information et l'information du public, les éléments d'une loi nationale d'urgence relative au cycle d'évacuation et les abris d'évacuation, ont servi de base à de nombreux efforts de planification d'évacuations massives et à des formations destinées aux responsables gouvernementaux dans plusieurs pays.

Cette édition révisée comporte des mises à jour essentielles :

- **Accent mis sur le changement climatique** : le guide reconnaît explicitement l'impact croissant du changement climatique sur les risques de catastrophe et les besoins en matière d'évacuation.
- **Participation communautaire** : il intègre les principes de participation et d'autonomisation des communautés tout au long du processus de planification, reconnaissant l'importance des connaissances et de l'appropriation locales.
- **Protection renforcée** : une nouvelle liste de contrôle, permettant de prendre en compte les risques de violence basée sur le genre (VBG) et autres risques liés à la protection dans la planification des évacuations massives, a été ajoutée, reflétant un engagement accru en faveur de la protection des groupes vulnérables lors des évacuations.
- **Structure et ressources actualisées** : la structure du guide a été simplifiée pour en faciliter l'utilisation, et de nouveaux exemples et liens vers des ressources techniques externes ont été ajoutés.
- **Terminologie affinée et titre révisé** : Le guide a été renommé « Guide pour la planification des évacuations massives en cas de catastrophe » afin de refléter le fait que les catastrophes ne sont pas des événements naturels, mais une conséquence directe de l'interaction entre les aléas, la vulnérabilité humaine et d'autres facteurs sociétaux complexes. Les catastrophes peuvent être déclenchées par des risques naturels (par exemple, tremblements de terre, éruptions volcaniques, ouragans, inondations), dont l'intensité et la fréquence augmentent en raison du changement climatique, ainsi que par des risques d'origine humaine (par exemple, risques chimiques, technologiques, violences ou marées noires).

Ce guide vise à fournir des conseils pratiques pour l'élaboration de plans d'évacuation massive en cas de catastrophe, en combinant la planification d'urgence et les considérations humanitaires. Il a été initialement élaboré à la demande de plusieurs pays et autorités nationales chargées de la gestion des catastrophes.

La version pilote – *Guide complet pour la planification des évacuations massives en cas de catastrophes naturelles (Guide MEND)* – a été publiée en 2014, fruit d'un effort collectif initié par le Cluster mondial Coopération et gestion des camps (CCCM). Divers outils ont ensuite été élaborés en complément, notamment du matériel de formation et d'exercices de simulation, des directives opérationnelles et des annexes techniques. Ces outils, ainsi que le guide pilote, ont été utilisés pour soutenir les efforts de planification des évacuations massives et la formation des responsables gouvernementaux dans plusieurs pays.

Le guide a été révisé en 2024, sur la base des expériences acquises lors de sa mise en œuvre. Le contenu technique reste conforme aux recommandations du comité directeur initial. La structure du guide a été mise à jour afin de faciliter sa mise en œuvre, et de nouveaux exemples et liens vers des ressources techniques externes ont été ajoutés. Une plus grande attention a été accordée à la manière dont le changement climatique intensifie les risques liés au climat et l'ampleur des catastrophes, en lien avec la nécessité d'évacuer. Les considérations relatives à l'égalité des sexes, à l'âge et au handicap ont été mises à jour dans l'ensemble du document, parallèlement à l'ajout d'une nouvelle **liste de contrôle pour la prise en compte de la violence basée sur le genre et d'autres risques liés à la protection dans la planification des évacuations massives**.

Un comité directeur a contribué à l'élaboration de la version pilote. Il comprenait des représentants de gouvernements (Cuba, Chypre, Islande, Italie, Japon, Malte, Népal, Portugal, Suède, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique), d'organisations internationales (OIM, HCR, OCHA, IDMC, IFRC, Global Protection Cluster), du monde universitaire (le professeur Duncan Shaw, Warwick Business School ; Elizabeth Ferris, Brookings Institution) et de la DG ECHO de la Commission européenne, qui a financé le premier projet pilote.

Nous remercions toutes les personnes qui ont consacré du temps à cette révision, notamment : les membres des organisations de personnes en situation de handicap qui ont fait part de leurs commentaires, les représentants gouvernementaux et le personnel de l'OIM travaillant au Bangladesh, aux Fidji, en Haïti, en Irak, à Maurice, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines, à Vanuatu, en Afrique australe, en Amérique latine, dans les Caraïbes et dans la région Asie-Pacifique. Le Cluster mondial CCCM tient à remercier l'initiative « Safe from the Start » du Bureau de la population, des réfugiés et des migrations (PRM) du gouvernement américain et le Comité d'allocation des ressources pour les migrations (MIRAC) de l'OIM, qui ont généreusement financé cette révision¹.

Un changement important dans cette deuxième édition est le changement de nom du guide, qui s'intitulait initialement « MEND » et s'appelle désormais « Guide pour la planification des évacuations massives en cas de catastrophe ». Certains risques sont naturels (par exemple, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques), tandis que l'intensité et la fréquence des risques liés au climat augmentent en raison du changement climatique (par exemple, les ouragans, les inondations). Les risques peuvent également être d'origine humaine (par exemple, les déversements de produits chimiques ou de pétrole). Lorsque des risques naturels ou d'origine humaine touchent une communauté, ils peuvent entraîner une catastrophe, mais la catastrophe elle-même n'est pas « naturelle ». La survenue ou non d'une catastrophe après un risque, ainsi que son ampleur, dépendent du degré de préparation et de la vulnérabilité d'une communauté².

Ce document a été élaboré par la consultante Kate Holland en tant qu'auteure principale. Les coordinateurs de la révision de cette édition sont Nicholas Bishop et Amàlia Torres de l'OIM.

1. Le Cluster CCCM est un mécanisme de coordination du Comité permanent interorganisations qui travaille aux côtés des communautés, des autorités et des fournisseurs d'aide, afin de garantir que les personnes déplacées puissent accéder à une aide vitale et à une protection, et d'identifier des solutions. Il est codirigé à l'échelle mondiale par le HCR (pour les situations de déplacement interne liées à des conflits) et l'OIM (pour les situations de déplacement interne liées à des catastrophes).

2. Voir : [UNDRR, NoNaturalDisasters explainers](#)

TABLE DES MATIÈRES

Élaboration et remerciements	ii
Introduction	viii
0.1. Contexte	2
0.2. Objet et champ d'application	3
0.3. Comment utiliser ce guide	4
0.4. Responsabilité de la planification de l'évacuation	7
0.5. Mener un processus de planification	8
Phases d'évacuation	11
1.1. Types d'évacuation	12
1.2. Phases d'évacuation	14
Principes fondamentaux et considérations avant d'élaborer un plan d'évacuation	16
2.1. Liste de contrôle : actions et analyse pour soutenir l'élaboration d'un plan d'évacuation	18
2.2. Définition des responsabilités et prise de décision	21
2.3. Participation de la communauté	22
2.4. Prise en compte de la protection	24
Contenu du plan d'évacuation massive	27
A. Plan d'évacuation massive	28
A.1. Objectif	29
A.2. Portée	29
A.3. Législation pertinente	29
A.4. Politiques	29
A.5. Coordination et structure de gestion de l'évacuation	29
A.6. Instruments de planification et de régime foncier	29

A.7. Hypothèses de planification	30
A.8. Révision et mise à jour du plan d'évacuation	30
B. Préparation et anticipation	31
B.1. Surveillance des risques	31
B.2. Échange d'informations sur les risques	31
B.3. Préparer la population à une évacuation	32
B.4. Identification d'abris appropriés à utiliser en cas d'évacuation	33
C. Décision d'évacuation	37
C.1. Autorité et critères d'activation d'un plan d'évacuation	37
C.2. Calendrier d'une évacuation	38
D. Avertissement	39
D.1. Conversion des données du système d'alerte précoce en alertes publiques	39
E. Évacuation	44
E.1. Sécurité dans les zones évacuées	44
E.2. Transport et contrôle de la circulation	44
F. Hébergement d'urgence et assistance	46
F.1. Gestion des centres d'évacuation	46
F.2. Assistance et services	47
F.3. Information publique après l'évacuation	49
F.4. Collecte de données et gestion de l'information	50
F.5. Sécurité et sûreté dans les centres d'évacuation	51
F.6. Considérations relatives à la protection dans les centres d'évacuation	52

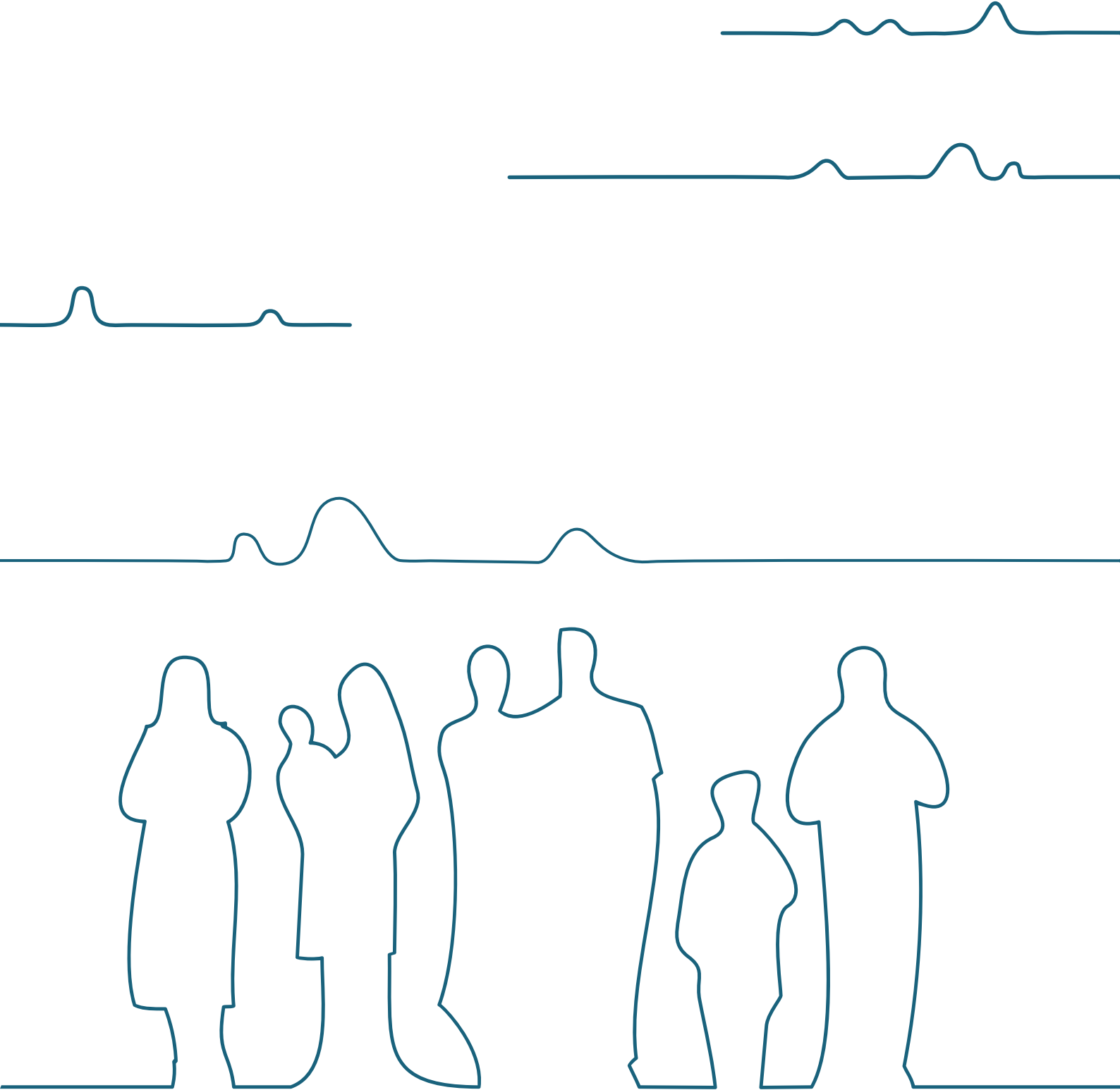
G. Retour et relèvement	55
G.1. Gestion des retours	55
G.2. Transition vers le relèvement	57
G.3. Fermeture d'un centre d'évacuation	57
H. Responsabilités (annexe)	58
Directives complémentaires	60
4. Directives complémentaires	62
4.1. Effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement	63
4.2. Liens entre les niveaux des plans et les capacités d'intervention	64
4.3. Base juridique des plans d'évacuation	64
4.4. Planification des évacuations transfrontalières	68
4.5. Plans d'évacuation des installations publiques essentielles	69
4.6. Systèmes d'alerte précoce	70
4.7. Modèles de calendriers d'évacuation	71
4.8. Information publique	71
4.9. Inclusion des personnes déplacées vivant dans des sites de déplacement	72
4.10. Inclusion des migrants	73
4.11. Touristes et visiteurs	74
4.12. Bétail et évacuation	74
4.13. Considérations relatives aux urgences de santé publique	75
4.14. Formations et exercices de simulation	76
Bibliographie	82
Liste des principaux informateurs	90



Maisons situées près du Nil Blanc submergées par les inondations à Bor, au Soudan du Sud. Chaque année, de fortes pluies provoquent des inondations qui causent des destructions massives et déplacent des milliers d'habitants. © OIM 2020/Liatile Putsoa



INTRODUCTION





0.1. CONTEXTE

Selon le GIEC, plus de 3 milliards de personnes vivent dans des zones touchées par le changement climatique³. Chaque année, plus de 20 millions de personnes doivent quitter leur foyer pour se mettre à l'abri des menaces liées au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes naturelles⁴.

Les risques susceptibles de menacer ou d'affecter les communautés et de provoquer des catastrophes comprennent les phénomènes météorologiques (hydrométéorologiques) tels que les cyclones, les inondations, les sécheresses et, de plus en plus, les vagues de chaleur. D'autres comprennent les feux de forêt, les tempêtes de sable, les éruptions volcaniques, les tremblements de terre et les risques biologiques, géophysiques, environnementaux et technologiques⁵. Le changement climatique intensifie la fréquence, la gravité et l'imprévisibilité des risques liés au climat, et les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les cyclones tropicaux, les inondations et les feux de forêt sont de plus en plus fréquents et dévastateurs. Les personnes qui sont déjà les plus vulnérables, souvent en raison de facteurs socio-économiques, sont touchées de manière disproportionnée⁶.

Une évacuation massive peut s'avérer nécessaire en cas d'urgence pour sauver des vies, si l'option privilégiée consistant à rester sur place n'est pas recommandée. La prise de mesures de préparation proactives peut aider à sauver des vies et réduire les pertes et dommages individuels, communautaires

et économiques causés par les catastrophes. La planification des évacuations, avec des plans pouvant être rapidement adaptés à une situation spécifique, est essentielle pour mobiliser et coordonner efficacement les acteurs et les ressources, gérer le déplacement sûr et rapide des personnes vers des lieux plus sûrs et répondre aux besoins urgents en matière d'hébergement et d'assistance. Les personnes touchées doivent être consultées lors de la planification, tenues informées et soutenues avant, pendant et après l'évacuation⁷.

Bien que les évacuations soient menées pour sauver des vies, les personnes déplacées peuvent être exposées à des risques. L'évacuation peut causer des dommages psychologiques et sociaux, en particulier lorsque les personnes évacuées ne peuvent pas retourner dans leur foyer et leur communauté d'origine⁸. Une mauvaise gestion des évacuations peut entraîner un ressentiment à l'égard des institutions gouvernementales, ce qui peut à son tour réduire la capacité des organisations de gestion des urgences à agir efficacement à l'avenir⁹.

Des évacuations bien planifiées, bien synchronisées et bien gérées peuvent contribuer à minimiser les impacts négatifs sur les personnes et les communautés, et faciliter le relèvement, ce qui est de plus en plus nécessaire à mesure que la crise climatique expose des communautés souvent déjà vulnérables à des risques plus fréquents et plus extrêmes.

3. GIEC, « Résumé à l'intention des décideurs » dans : *Changements climatiques 2022 : Impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, 2022.
4. IDMC, *Rapport mondial sur les déplacements internes*, 2021 et IDMC, *Rapport mondial sur les déplacements internes*, 2023.
5. Pour plus d'informations sur les risques, voir : <https://undrr.org/terminology/hazard> et UNDRR, *Profils d'information sur les risques*, 2021.
6. GIEC, *Changements climatiques 2022 : Impacts, adaptation et vulnérabilité – Résumé à l'intention des décideurs*, 2022.
7. Gouvernement de Nouvelle-Zélande, « Section 30 – Évacuation massive », *Guide du plan national de gestion des urgences et de la défense civile*, 2015.
8. Whiteford et Tobin, « Sauver des vies, détruire des moyens de subsistance : politiques d'évacuation d'urgence et de réinstallation en Équateur », dans Castro & Springer (éd.), *Politiques de santé malsaines : un examen anthropologique critique*, 2004, p. 189-202.
9. Ministère néo-zélandais de la défense civile et de la gestion des urgences, *Planification des évacuations massives – Directives du directeur à l'intention des groupes de gestion des urgences de la défense civile (CDEM)*, [DGL 07/08], version 1.0, 2008.

0.2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent guide a pour objectif de servir de référence aux organismes de planification aux niveaux national, régional et local, afin d'élaborer ou de réviser les plans d'évacuation pour préparer les déplacements liés aux catastrophes, conformément aux principes de gestion des situations d'urgence. Certaines mesures peuvent également s'appliquer à la planification de l'évacuation de petits groupes de personnes. Elle peut être utilisée pour élaborer des plans d'évacuation en réponse à un ou plusieurs risques. Il s'applique à la planification d'évacuations massives menées par les pouvoirs publics.

Le guide a été initialement élaboré à la suite de demandes de soutien, avec la contribution d'un comité directeur composé de représentants d'autorités gouvernementales, d'organisations internationales et du monde universitaire.

Ce guide comprend des considérations et des bonnes pratiques provenant de diverses sources et de différents pays .

Il fournit un modèle générique pour l'élaboration d'un plan d'évacuation , qui peut être adapté au contexte.

Remarque : différents dangers et risques peuvent nécessiter différentes mesures. Les plans d'évacuation élaborés à partir du présent guide doivent être pleinement adaptés au contexte. Les risques auxquels sont exposées les populations peuvent varier en fonction du type de danger, des ressources, des connaissances et des stratégies d'adaptation, ainsi que des caractéristiques et des vulnérabilités des différents groupes et individus. Différents dangers peuvent entraîner différents schémas de déplacement¹⁰, qui auront une incidence sur le moment et la manière dont les personnes se déplacent pour se mettre en sécurité et obtenir l'aide nécessaire.

Ce guide ne traite pas des évacuations en situations de conflit, ni des réinstallations permanentes. Pour obtenir des conseils sur les évacuations humanitaires dans des situations de catastrophe ou de conflit, voir :

- HCR, « [Note d'orientation n° 9 – Évacuations humanitaires](#) » tirée du Manuel pour la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, 2007.
- HCR, [Évacuations humanitaires en cas de violence et de conflit armé](#), 2018, note interne.
- NRC, [Considérations pour la planification d'évacuations massives de civils dans des situations de conflit](#), 2016.

Pour des conseils sur la planification des réinstallations permanentes afin de protéger les personnes contre les catastrophes, voir :

- HCR, Brookings Institution, Université de Georgetown, [Guide sur la protection des populations contre les catastrophes et changements environnementaux grâce aux réinstallations planifiées](#), 2015.
- OIM, HCR, Université de Georgetown, [Boîte à outils : Planifier les réinstallations pour protéger les personnes contre les catastrophes et les changements environnementaux](#), 2016.

10. Par exemple, les événements soudains peuvent amener les gens à quitter leur domicile en groupe, les familles restant ensemble. Les risques à évolution lente (pour lesquels une alerte précoce est émise) peuvent entraîner des évacuations échelonnées dans le temps, dispersant les communautés mais permettant aux gens d'emporter leurs biens avec eux vers des lieux plus sûrs.

0.3. COMMENT UTILISER CE GUIDE

Utilisation du guide

Ce guide est destiné à servir de référence pour les organismes de planification aux niveaux national, régional ou local, qui gèrent et organisent des évacuations massives. Il peut être utilisé pour planifier des mesures face à un ou plusieurs risques.

Les principaux utilisateurs visés par le guide sont **es membres du personnel des administrations publiques ou des autorités locales, chargés de la planification et la mise en œuvre des évacuations**, ainsi que les organisations internationales ou nationales qui apportent leur soutien à la planification des évacuations.

Il peut être utilisé aux niveau national ou local pour élaborer des plans d'évacuation massive, analyser et réviser les plans existants, ou comme support pour des formations et des exercices de simulation d'évacuation massive.

Il peut également servir **d'outil de référence** aux organisations gouvernementales, internationales et nationales pour leurs travaux de préparation. Il peut également être utilisé **par les acteurs travaillant dans des sites ou des zones de déplacement de population importants**, afin de comprendre les concepts de planification des évacuations, et collaborer

avec les communautés et autorités locales afin d'inclure les sites de déplacement dans les plans d'évacuation existants, ou d'élaborer des plans très localisés.

Le guide est accompagné des documents suivants, qui peuvent être utilisés pour faciliter la planification :

- **Modèle de plan d'évacuation massive** (à utiliser avec la section 3 – Contenu d'un plan).
- **Liste de contrôle pour la prise en compte des risques de violence basée sur le genre (VBG) et autres risques liés à la protection** dans la planification des évacuations massives.
- **Kit d'exercices de simulation et kit de formation** [sur demande]¹¹.
- **Annexe sur les abris d'évacuation** [en projet au moment de la rédaction, disponible sur demande].

Ressources

Les utilisateurs peuvent trouver utile de se familiariser avec d'autres directives et exemples de plans nationaux. Cela peut les aider à mieux comprendre la planification des évacuations et à contextualiser le présent guide.



Ressources

- [Évacuation de masse – Lignes directrices pour la planification](#), Organisation internationale de normalisation¹¹.
- [Manuel de planification des évacuations et guide rapide de planification des évacuations](#), Australie¹².

Il peut être utile de consulter des exemples de plans d'évacuation massive élaborés par les autorités publiques de la région concernée. Ceux-ci sont généralement disponibles en ligne. D'autres ressources et exemples sont disponibles dans le présent guide.

11. Le kit d'exercices de simulation et le kit de formation sont internes à l'OIM. Une aide à leur utilisation peut être fournie sur demande, avec des supports adaptés au contexte. Contact : support@ccmcluster.org.

12. Organisation internationale de normalisation, « ISO 22315 – Sécurité sociétale – Évacuation de masse – Lignes directrices pour la planification », 2014, révisée en 2021. Ces lignes directrices ont également été utilisées par les gouvernements pour soutenir la planification des évacuations. L'auteur principal a participé au comité directeur du guide pilote

Exemples d'utilisation antérieure du guide

VANUATU | Élaboration d'un plan national d'évacuation

Le Bureau national de gestion des catastrophes de Vanuatu, avec le soutien de l'OIM et de l'UNDAC/OCHA, a utilisé le [guide pilote en 2015](#)¹³ pour élaborer ses lignes directrices pour [l'évacuation nationale massive en cas de catastrophes naturelles](#)¹⁴. Le [processus d'élaboration](#)¹⁵ comprenait: des consultations initiales au niveau national avec les acteurs responsables des différents aspects de la gestion des évacuations ; la réalisation d'exercices de simulation en salle avec les responsables compétents, afin de comprendre les protocoles existants et d'identifier les lacunes; des consultations au niveau des autorités locales (îles) ; et la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe au niveau communautaire. Deux autres lignes directrices nationales ont été élaborées en parallèle, pour les centres d'évacuation (voir ci-dessus).

PHILIPPINES | Formation locale et exercices de simulation

Depuis 2015, le guide pilote et les documents connexes ont été utilisés pour [organiser des formations et des exercices de simulation](#)¹⁵ afin de renforcer la préparation. Parmi les participants figuraient des représentants des autorités locales, des services d'incendie et de la police. Les efforts ont notamment consisté en : des formations de plusieurs jours et le développement de compétences en matière de planification des évacuations ; l'élaboration de plans d'évacuation combinant l'expérience des municipalités et les recommandations du guide ; et [des exercices de simulation](#) permettant aux acteurs responsables de la gestion des évacuations de tester les plans d'évacuation et d'urgence.

DANS LES CARAÏBES | Analyse régionale

Le guide pilote a servi de cadre à [une étude des évacuations régionales et nationales - politiques, stratégies et pratiques dans les États des Caraïbes](#)¹⁶. Les conclusions et recommandations issues de cette analyse visaient à éclairer les travaux des responsables gouvernementaux et des autres parties prenantes en matière de planification des évacuations.

13. Institut australien pour la résilience aux catastrophes, [Planification des évacuations et guide rapide de planification des évacuations](#), 2023.

14. Conseil consultatif national sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe, gouvernement de Vanuatu. « Lignes directrices élaborées pour faciliter l'évacuation en cas de catastrophe »

15. Cluster mondial CCCM, « Préparation à Vanuatu », dans Études de cas CCCM 2016-2019 – Chapitre 4 : Préparation, 2019.

16. Au moment de la rédaction du présent rapport, en 2024, après avoir connu plusieurs évacuations dues à des éruptions volcaniques, le gouvernement de Vanuatu a l'intention de revoir et de mettre à jour ces lignes directrices (une bonne pratique recommandée).

Considérations relatives à la planification nationale ou locale des évacuations

Ce guide peut être utilisé aux niveaux national, régional ou local, afin d'élaborer des plans répondant à un ou plusieurs risques.

La première étape importante consiste à déterminer le niveau d'application approprié (et les politiques existantes).

Remarque: les directives nationales en matière d'évacuation et les plans d'évacuation locaux ont souvent des formats différents. Les directives nationales définissent généralement les responsabilités et les exigences générales relatives aux processus d'évacuation (sur la base de la législation), et peuvent être longues. Les plans d'évacuation locaux contextualisent les directives nationales (en tenant compte des évaluations des risques locaux, des profils de la population et des parties prenantes) et détaillent les mesures opérationnelles et les acteurs responsables. Ces plans sont généralement courts et faciles à suivre en cas d'urgence.

PHILIPPINES et AUSTRALIE | Orientations nationales et plans d'évacuation locaux

Aux Philippines, les politiques et la législation nationales définissent le cadre de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe dans le pays. Un [Manuel de préparation aux catastrophes destiné aux autorités locales et municipalités](#)¹⁷ définit des exigences pratiques et des orientations. Il impose notamment aux autorités locales d'élaborer des plans d'évacuation adaptés à leur situation, et définit des normes en matière de gestion des évacuations.

En Australie

Les politiques et lignes directrices nationales en matière de gestion et de préparation aux catastrophes comprennent un [Manuel de planification des évacuations](#) national. Au niveau régional (État), des orientations supplémentaires sont disponibles sur la base des documents nationaux. L'État du Queensland dispose d'un [Manuel sur les responsabilités, dispositions et gestion](#) des évacuations¹⁸. Celui-ci guide les autorités locales dans l'élaboration (et la révision annuelle) des plans d'évacuation, et définit le contexte spécifique, la législation, les acteurs responsables et les autres parties prenantes clés dans la région.

Les autorités locales sont responsables de la conduite des évacuations. Les plans locaux de gestion des catastrophes comprennent des plans d'évacuation, conformément aux directives nationales et régionales. Voir les exemples du [sous-plan d'évacuation \(indiquant les acteurs responsables\)](#) des autorités locales du Queensland¹⁹ et du [sous-plan d'évacuation \(comprenant une liste de contrôle\)](#)²⁰.

En outre, un [manuel de gestion des centres d'évacuation, un guide pratique national et d'autres ressources](#) ont été élaborés par la Croix-Rouge australienne en collaboration avec le gouvernement. Ceux-ci comprennent des modèles de plans locaux. Voir l'exemple [du sous-plan de gestion des centres d'évacuation des autorités locales du Queensland](#)²¹.

17. OIM, Rapport « Atelier et exercices de simulation à Borongan, Samar oriental », juillet 2015.

18. OIM, Évacuations et réduction des risques de catastrophe dans les Caraïbes, 2021

19. Gouvernement des Philippines, Manuel de préparation aux catastrophes pour les collectivités locales urbaines et municipales, 2018. Dans le cadre national : Gouvernement des Philippines, NDRRMC, Plan national de réduction et de gestion des risques de catastrophe (NDRRMP) 2020-2030, 2020.

20. Australie, État du Queensland – Services d'incendie et d'urgence du Queensland, Évacuation : responsabilités, dispositions et manuel de gestion – M.1.190, septembre 2018.

21. Australie, Conseil régional de Rockhampton, Queensland, « Plan local de gestion des catastrophes – Sous-plan d'évacuation », v1.1, juin 2021.

0.4. RESPONSABILITÉ DE LA PLANIFICATION DE L'ÉVACUATION

L'élaboration des plans d'évacuation relève souvent de la responsabilité de l'agence de gestion des catastrophes ou des urgences dans le pays²⁴, et ils sont parfois mis en oeuvre par un organisme de protection civile. Les responsables devraient être familiarisés avec les politiques et directives existantes en matière de gestion des situations d'urgence, auxquelles le plan d'évacuation doit se conformer²⁵.

La planification peut être assurée par un comité de gestion des urgences ou d'évacuation, ou la responsabilité peut être confiée à une personne.

Tout comité doit inclure les principales parties prenantes ayant des responsabilités dans le cadre d'une évacuation. D'autres parties prenantes peuvent devoir être impliquées lors de la planification.

Les acteurs impliqués dans les évacuations peuvent inclure : les services d'urgence, les agences de protection civile, les agences hydrométéorologiques nationales (pour les prévisions météorologiques, la diffusion de messages d'urgence, les alertes précoces), les intervenants locaux en cas de catastrophe, les prestataires de services publics, les organisations de la société civile, le secteur privé, les médias (pour la communication), ainsi que les communautés touchées par les catastrophes et les communautés d'accueil. Il est essentiel d'impliquer les principales parties prenantes afin de profiter des connaissances, de l'expertise et des ressources locales, et de garantir l'appropriation et la compréhension de leurs rôles dans le cadre d'une évacuation. Les responsables de la planification doivent également collaborer avec les représentants de la communauté, qui en reflètent la diversité.



Burundi, Buterere, des membres du Comité communautaire pour la réduction des risques de catastrophe enregistrent les membres de la communauté afin d'identifier les personnes disparues, lors d'un exercice simulé du mécanisme d'alerte précoce conduit le 20 août 2024. © OIM/Alexander Bee

22. Australie, Conseil du comté de Cloncurry, Queensland, « Plan local de gestion des catastrophes – Sous-plan d'évacuation », v1 octobre 2021.

23. Australie, Conseil régional de Rockhampton, Queensland, « Plan local de gestion des catastrophes – Sous-plan de gestion des centres d'évacuation », v1.2, juillet 2023.

24. Chargés de planifier et de mettre en oeuvre les interventions d'urgence et d'assurer la protection globale des personnes touchées par les catastrophes.

25. Institut australien pour la résilience aux catastrophes, Planification des évacuations, 2023, p. 8.

0.5. MENER UN PROCESSUS DE PLANIFICATION

Un plan d'évacuation massive doit être entièrement contextualisé, c'est-à-dire basé sur des variables spécifiques au pays ou à la région.

Certains pays élaborent des directives nationales sur la planification des évacuations, complétées par des plans d'évacuation opérationnels élaborés par les autorités locales compétentes.

- **Remarque :** un plan écrit doit être le résultat d'un processus de planification. Un plan n'est utile que si tous les acteurs responsables connaissent (et acceptent) leurs rôles et peuvent les assumer en cas d'urgence.

Le processus d'élaboration ou de révision d'un plan d'évacuation massive doit :

- Être dirigé par le gouvernement national ou l'autorité locale compétente.
- Impliquer toutes les autres parties prenantes clés.
- Impliquer l'engagement de la communauté dans processus de prise de décision et de planification.
- Impliquer des mesures minimales de préparation et une formation régulière sur le plan.
- Disposer de ressources financières suffisantes pour soutenir le processus.
- Prévoir suffisamment de temps, en incluant tout travail ou analyse initiale à réaliser ou à compiler.



Les membres de la communauté, les dirigeants et les partenaires locaux se réunissent pour planifier la cartographie des risques à Uhi, dans l'État d'Edo, au Nigeria. © OIM 2024/ Agara Barinedum

Étapes d'un processus de planification

Il s'agit d'un exemple de processus de planification d'urgence²⁶, montrant les étapes qui peuvent être nécessaires pour compiler des informations, élaborer un plan, le tester ou l'essayer, et veiller à ce qu'il soit ensuite mis à jour.

Le diagramme peut être utilisé pour aider à rédiger un plan de travail visant à élaborer ou à réviser un plan d'évacuation massive.

Remarque : les plans servent de guides pour ce qui doit être opérationnel. Lors de l'élaboration du plan, il est utile de tenir compte du fait que, dans le cas d'évacuations rapides et très incertaines, la mise en œuvre du plan peut être différente.

Révision après l'intervention

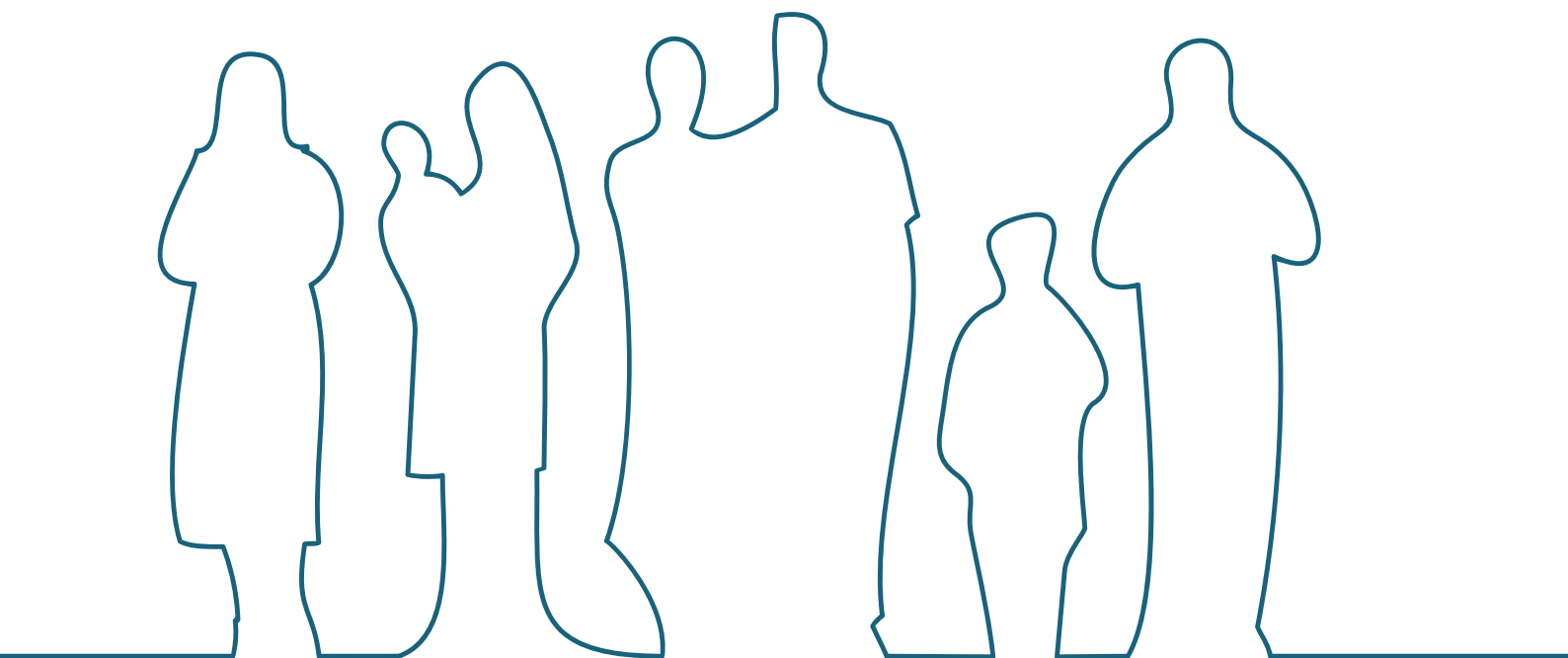
Comme pour tout plan opérationnel, il est utile de revoir un plan d'évacuation massive après qu'il ait été utilisé lors d'une évacuation.

La révision du plan peut impliquer les principales parties prenantes (celles identifiées dans le plan comme ayant des responsabilités en matière d'évacuation), et la participation de la communauté concernée. Ce processus peut aider à déterminer dans quelle mesure le plan a été suivi, les éléments qui ont été adaptés et les modifications à apporter au plan en vue de futures situations d'urgence.

Figure 1. Étapes du processus de planification, communication et révision du plan



26. Adapté de : Institut australien pour la résilience aux catastrophes, Planification des évacuations, 2023, p. 7 Figure 2.





PHASES D'ÉVACUATION



Pré-
Événement



Alerte
Précoce



Décision



Avertissement
/ Directive



Évacuation



Abri d'urgence
et aide



Abri de
transition

1.1. TYPES D'ÉVACUATION



Évacuation

Mouvement rapide de personnes qui fuient la menace immédiate ou les effets d'une catastrophe pour se rendre dans un endroit plus sûr. Ce mouvement se caractérise généralement par un laps de temps court, allant de quelques heures à plusieurs semaines, pendant lequel des procédures d'urgence doivent être mises en place pour sauver des vies et minimiser l'exposition aux dangers²⁷.



Évacuation massive

Dans le présent guide, l'évacuation massive désigne l'évacuation de communautés entières, de quartiers ou de zones géographiques. L'ampleur et la complexité de la situation peuvent entraîner une saturation des capacités d'intervention d'urgence d'une juridiction ou d'un pays, et nécessiter une coordination entre une ou plusieurs entités territoriales pour assurer l'évacuation et l'hébergement des personnes²⁸. L'évacuation est une stratégie visant à réduire les pertes en vies humaines ou à atténuer les effets d'un danger sur une communauté. Elle ne doit pas exposer les personnes en transit à un danger plus grand que si elles étaient restées sur place.



Refuge sur place

Cela signifie trouver un endroit sûr et y rester jusqu'à ce que la menace soit passée ou jusqu'à ce que l'ordre d'évacuer soit donné²⁹. Cela peut être recommandé à certaines personnes ou à tout le monde lorsqu'il est jugé plus sûr de rester sur place que d'évacuer. Même lorsque l'évacuation est recommandée, certaines personnes peuvent choisir de rester sur place (souvent là où elles vivent), par exemple pour protéger leur maison ou leur bétail, parce

qu'elles estiment que l'évacuation n'est pas sûre ou parce qu'elles n'ont pas reçu ou compris les avertissements.

Types d'évacuation

1. **Évacuation préventive/précoce** : lorsqu'une communauté a été avertie de l'impact imminent d'un danger et que l'évacuation peut être facilitée selon un plan. Exemple : inondation.
2. **Évacuation immédiate** : lorsqu'un danger soudain fait peser une menace sans possibilité, ou avec une possibilité limitée, d'alerter les communautés touchées, et nécessite un mouvement de protection immédiat. Exemple : cyclone dont la vitesse du vent augmente rapidement, tremblement de terre, explosion de gaz³⁰.

Évacuation totale, partielle et évacuation par étapes:

- **Évacuation totale** : toutes les personnes se trouvant dans la zone exposée ou touchée sont invitées ou contraintes d'évacuer.
- **Évacuation partielle** : seules certaines communautés touchées sont évacuées. Par exemple, seuls les habitants des zones basses touchées par les inondations ou les personnes qui ne peuvent pas évacuer facilement si la situation se détériore rapidement (par exemple, les patients hospitalisés, les personnes en situation de handicap).
- **Évacuation par étapes** : il est recommandé ou ordonné aux communautés d'évacuer à différents moments. Par exemple, en raison de l'apparition progressive d'un danger ou pour éviter la congestion des voies de transport³¹.

27. Les définitions du terme « évacuation » utilisées par différentes autorités peuvent inclure des détails sur le processus d'évacuation et d'autres hypothèses de planification, telles que le fait que l'évacuation est une mesure à court terme et temporaire. Par exemple : « Le déplacement temporaire de personnes vers un endroit plus sûr afin d'atténuer les effets d'une situation d'urgence ou d'une catastrophe sur une communauté » (Emergency Management Australia, 2005).

28. Une autre définition de l'évacuation massive, adaptée en partie de celle de la Los Angeles Operational Area Alliance (2011) : « Le risque que les mécanismes d'intervention d'urgence soient débordés en raison de l'incapacité des autorités locales à procéder à l'évacuation et à l'hébergement uniquement sur leur propre territoire et avec leurs propres ressources, ce qui nécessite une coordination avec une ou plusieurs autres autorités ».

29. Le terme « rester sur place » est utilisé pour demander aux personnes de rester où elles se trouvent jusqu'à ce que le danger soit passé. Il peut être utilisé dans une situation de menace pour la sécurité, par exemple lorsque les personnes sont invitées à rester à l'intérieur d'un bâtiment. Ici, il est utilisé pour une menace dangereuse, où « rester sur place » est une instruction de se mettre à l'abri et de rester sur place plutôt que d'évacuer une zone.

30. Institut australien pour la résilience aux catastrophes, Planification des évacuations, 2023.

31. Institut australien pour la résilience aux catastrophes, Planification des évacuations, 2023.

Approches en matière d'évacuation

Évacuation obligatoire

Elle est ordonnée (imposée) par les autorités lorsqu'elles estiment que le risque pour la population est trop élevé pour lui permettre de rester sur place, et que le confinement sur place serait susceptible d'augmenter ce risque. Les autorités ont alors la responsabilité de veiller à ce que les personnes disposent des informations et de l'aide nécessaires pour évacuer rapidement et en toute sécurité, et à ce que les personnes évacuées soient prises en charge³².

Évacuation recommandée

Un message officiel de recommandation d'évacuation est émis, mais les personnes concernées ont la possibilité de rester sur place. Une recommandation peut précéder un ordre obligatoire si le niveau de menace et le risque liés au confinement sur place augmentent. Les autorités sont généralement considérées comme responsables de faciliter l'évacuation sûre et rapide des personnes qui ont besoin d'aide.

Évacuation spontanée (de sa propre initiative)

Lorsque les personnes évacuent en raison d'un risque réel ou perçu en utilisant leurs propres moyens (auto-évacuation) sans ou avant les avertissements officiels d'évacuation. Cela peut inclure les personnes qui quittent les zones situées en dehors d'une zone d'évacuation désignée (également appelées « évacuations fantômes »)³³. Les personnes gèrent elles-mêmes leurs déplacements/transport. Elles peuvent avoir leurs propres moyens d'hébergement ou compter sur les centres d'évacuation et l'aide apportée.

Le présent guide se concentre principalement sur les phases de décision, d'alerte, d'évacuation, d'hébergement d'urgence et de secours d'une évacuation. Les considérations relatives aux phases précédant la menace (préparation) et suivant l'évacuation (retour et relèvement) sont brièvement décrites.

La phase préalable à la menace (préparation) est essentielle à la planification et à la mise en œuvre réussie d'une évacuation. La manière dont une évacuation est mise en œuvre peut influencer la rapidité du relèvement.



La montée des eaux du lac Tanganyika submerge un centre nautique à Bujumbura, au Burundi, laissant derrière elle une traînée de destruction. Les inondations à Bujumbura se sont intensifiées en raison des effets du changement climatique, avec une augmentation des précipitations et une élévation du niveau du lac qui ont déplacé des communautés et menacé leurs moyens de subsistance. © OIM 2021/Armel Nkunzimana

32. Adapté de : Agence Nationale de Défense Civile et de Gestion des Urgences de Nouvelle-Zélande, *Projet de lignes directrices pour la planification des évacuations massives*, v. 1.0, Annexe 2, 2008.

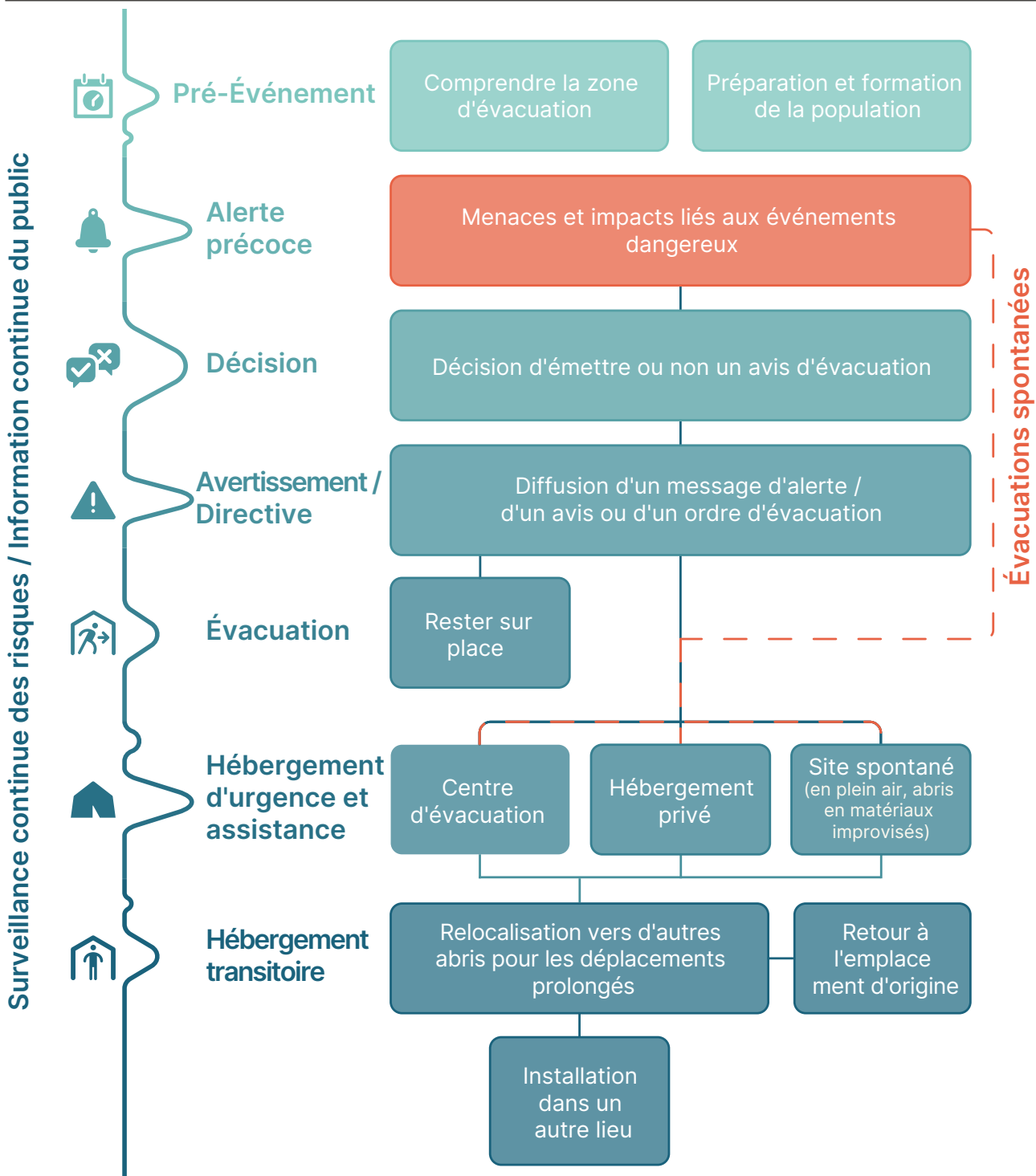
33. Adapté de : Protection nationale civile et gestion des urgences de Nouvelle-Zélande, *Guide de planification des évacuations massives*, Draft v1.0. Annexe 2, 2008

1.2. PHASES D'ÉVACUATION

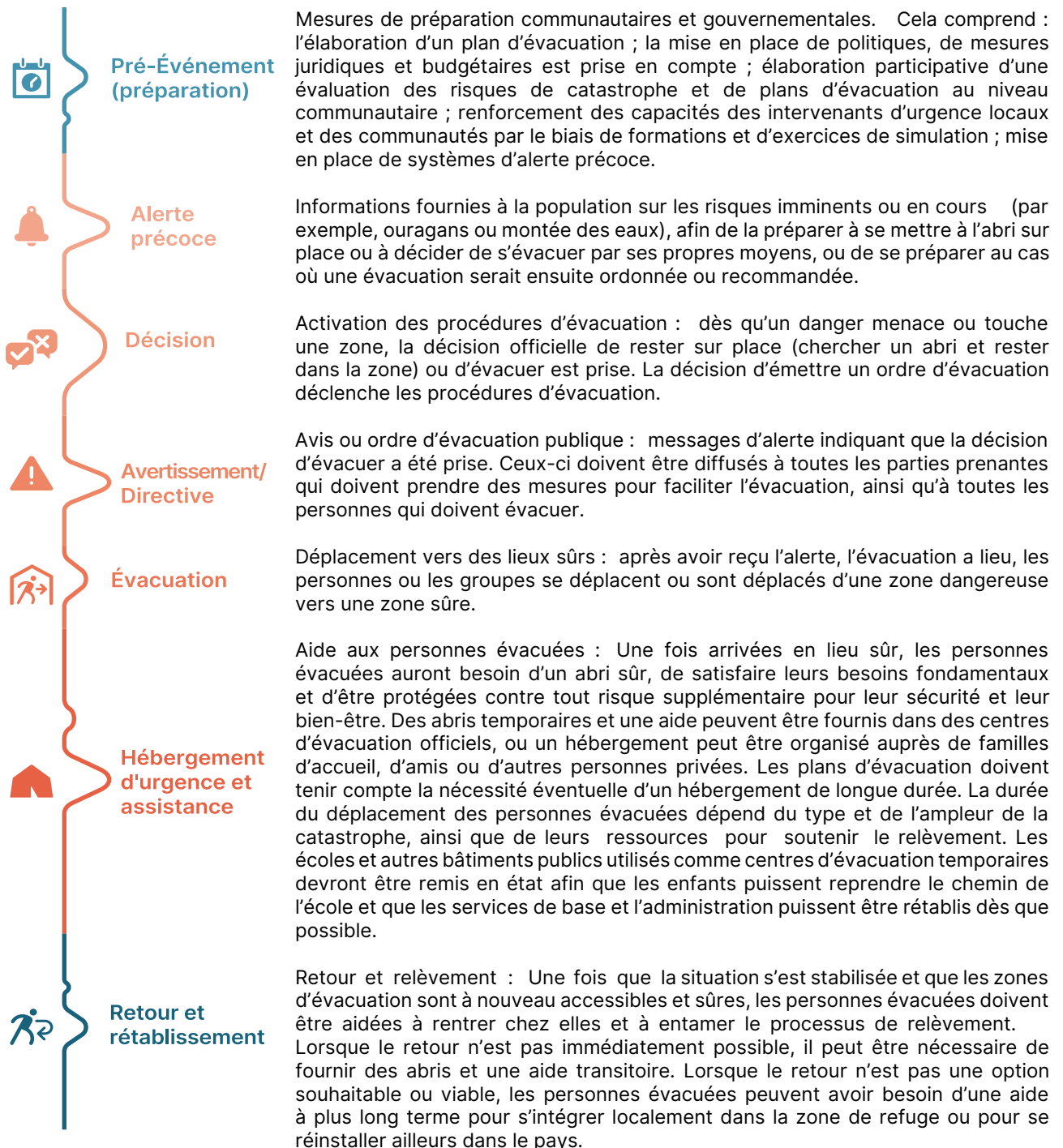
Ce diagramme présente une séquence générique des phases d'évacuation pour une évacuation de masse. Toutes les phases doivent être prises en compte, mais certains éléments peuvent être adaptés ou ajoutés en fonction du contexte.

(L'option « rester sur place » (se mettre à l'abri plutôt que d'évacuer) et les évacués **spontanés** (qui prennent eux-mêmes l'initiative de l'évacuation mais peuvent néanmoins avoir recours aux centres d'évacuation) sont inclus.

Figure 2. Phases d'évacuation, de l'alerte précoce à l'hébergement provisoire



Les principaux aspects de ces phases sont les suivants :



Pour chacune de ces phases, il est essentiel de veiller à :

Surveillance continue des risques (dangers) : évolution des besoins, des mouvements et des risques pour la population à mesure que la situation évolue. Cela inclut les risques secondaires (par exemple, glissements de terrain, incendies, structures endommagées, nouvelles fortes précipitations) et les impacts technologiques et environnementaux secondaires (par exemple, déversements de pétrole ou de produits chimiques). Cela inclut également la surveillance de l'évolution des besoins et des mouvements des personnes déplacées.

Information et communication au public : des informations doivent être fournies à la population régulièrement et tout au long des différentes phases. Cela comprend l'alerte précoce. Cela comprend également la communication régulière aux personnes évacuées, et à celles qui se sont réfugiées sur place, des informations sur l'évolution de la situation dans les zones touchées, les services et l'aide disponibles, la possibilité ou l'impossibilité de rentrer chez elles et le soutien au relèvement.



PRINCIPES

FONDAMENTAUX

ET

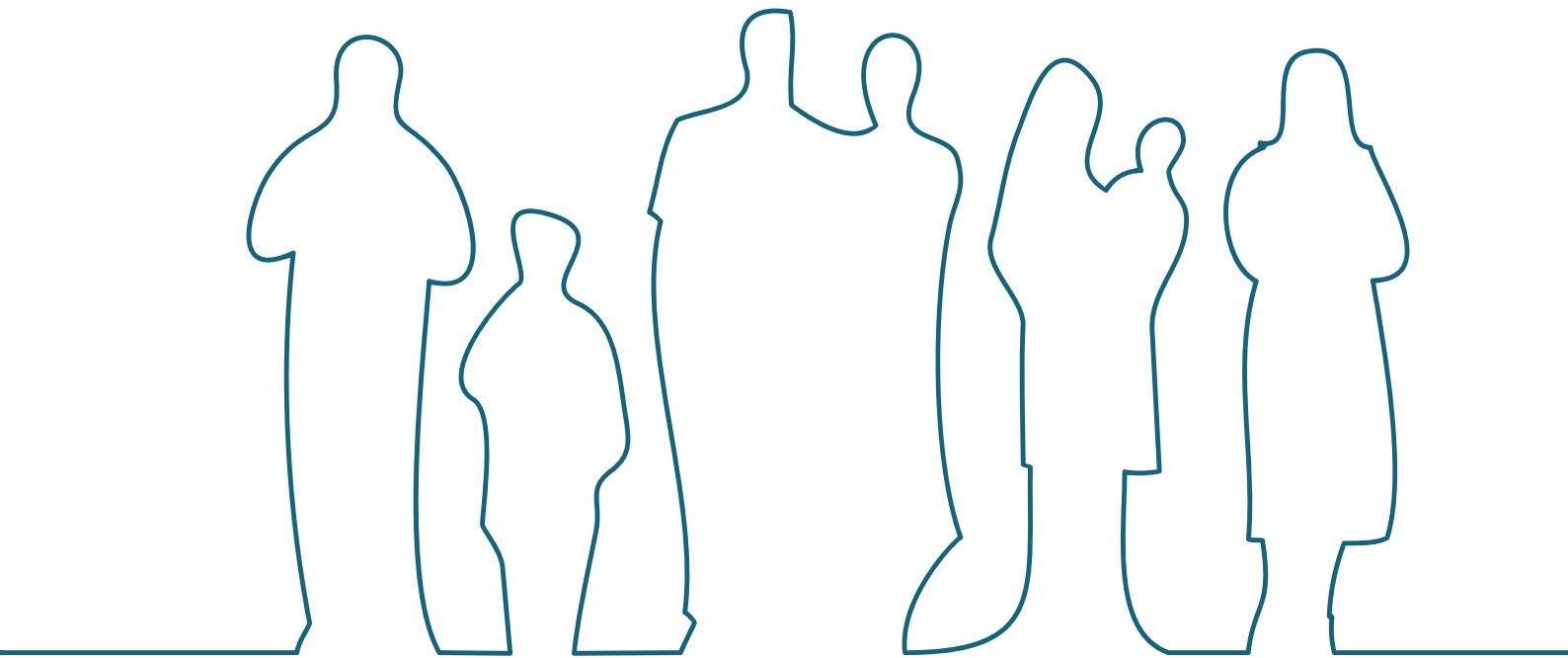
CONSIDÉRATIONS

AVANT

D'ÉLABORER

UN PLAN

D'ÉVACUATION



2.1. LISTE DE CONTRÔLE : ACTIONS ET ANALYSE POUR SOUTENIR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ÉVACUATION

Avant de pouvoir élaborer un plan d'évacuation, il est nécessaire de rassembler certaines informations essentielles.

Cette liste de contrôle peut servir d'outil de référence pour les personnes chargées de planifier l'évacuation. Elle permet de vérifier les informations déjà disponibles et de déterminer les analyses ou mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires à l'élaboration d'un plan d'évacuation. **Cette liste n'est pas exhaustive. Selon le contexte, certains aspects peuvent ne pas s'appliquer ou d'autres peuvent être ajoutés.**

Évaluations initiales et analyse

- Des évaluations des risques de catastrophe et une cartographie des risques ont été réalisées, détaillant les risques spécifiques et le niveau de gravité potentiel des dangers dans chaque zone concernée.

Celles-ci déterminent la nature et l'ampleur des risques en analysant les dangers

potentiels et les conditions existantes d'exposition et de vulnérabilité qui, ensemble, pourraient nuire aux personnes, aux biens, aux services, aux moyens de subsistance et à l'environnement dont ils dépendent³⁴.

- Les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la fréquence et la gravité des dangers sont pris en compte dans les évaluations des risques et la planification. [4.1. Effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.](#)



Ressources clés

- [Directives nationales pour l'évaluation des risques de catastrophe](#), UNDRR³⁵.
- [Outils d'évaluation améliorés de la vulnérabilité et des capacités](#), FICR³⁶.



Exercice de simulation d'évacuation massive en cas de catastrophe à Navotas, aux Philippines. © OIM 2018/Charissa Soriano

34. UNDRR. Voir : <https://undrr.org/terminology/disaster-risk-assessment>.

35. UNISDR, Directives de la parole en action: évaluation nationale des risques de catastrophe, 2017. Plusieurs ressources disponibles à l'adresse suivante: <https://undrr.org/publication/words-action-guidelines-national-disaster-risk-assessment>.

36. IIFRC, Lignes directrices et outils pour une « Évaluation renforcée de la vulnérabilité et des capacités ». À l'adresse: <https://preparecenter.org/site/evca/>.

Tableau de bord des villes pour la résilience face aux catastrophes

Le [Tableau de bord des villes pour la résilience face aux catastrophes](#) est un outil destiné au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe : 2015-2030. "L'appendice relatif aux déplacements en cas de catastrophe ("l'appendice") a été élaboré conjointement par le Conseil norvégien pour les réfugiés, l'UNDRR, l'OIM, l'IDMC et le PDD afin de permettre aux acteurs municipaux d'évaluer eux-mêmes l'intégration des mesures visant à lutter contre les déplacements liés aux catastrophes dans les politiques, la gestion et les processus de planification plus larges en matière de réduction des risques de catastrophe (RRC) au niveau des gouvernements infranationaux. Il s'agit de la dernière des multiples annexes thématiques du Tableau de bord des villes pour la résilience face aux catastrophes publié par l'UNDRR et ses partenaires en 2017 pour soutenir l'initiative « Rendre les villes résilientes » (MCR 2030).

Le tableau de bord fournit un ensemble d'évaluations qui permettent aux gouvernements locaux d'évaluer leur résilience aux catastrophes, structurées autour des dix éléments essentiels de l'UNDRR pour rendre les villes résilientes. Il aide également à suivre et à examiner les progrès et les défis liés à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe : 2015-2030, et soutient l'analyse de référence pour la préparation des stratégies de réduction des risques de catastrophe et de résilience.

Consultez les ressources de l'UNDRR à l'adresse suivante : <https://mcr2030.undrr.org/disaster-resilience-scorecard-cities>.

- Un système d'alerte précoce est en place [4.6. Systèmes d'alerte précoce](#).
- Les cadres juridiques relatifs à l'évacuation sont compris. Par exemple, la législation sur les évacuations ; les dispositions relatives à l'évacuation forcée ; les accords transfrontaliers ; les accords de compétence nationale ; l'utilisation des sols ; la protection des données ; la prise en charge des mineurs ; la prise en compte des directives internationales en matière de droits de l'homme. [4.3. Base juridique des plans d'évacuation](#).
- Une analyse communautaire et un profilage des personnes susceptibles d'être évacuées sont réalisés. Il est important de comprendre la composition d'une communauté pour décider des mesures à prendre et analyser les effets potentiels d'une évacuation sur celle-ci. Les zones ou communautés particulièrement préoccupantes, ou nécessitant une attention particulière, peuvent inclure :
 - Communautés densément peuplées (urbaines).
 - Lieux difficiles d'accès.
 - Zones présentant une dégradation environnementale importante, par exemple déforestation, érosion des sols ou des côtes, ou autres formes de dégradation des écosystèmes.
- Zones touristiques et zones occupées ou fréquentées par des ressortissants de pays tiers [4.10. Inclusion des migrants](#) y [4.11. Touristes et visiteurs](#).
- Communautés déplacées antérieurement, telles que les réfugiés ou les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ou communautés en récupération d'une catastrophe antérieure.
- Éleveurs, par exemple petits exploitants agricoles [4.12. Bétail et évacuation](#).
- Les considérations relatives à la protection sont comprises et prises en compte tout au long de la planification [2.4. Prise en compte de la protection](#) et « Liste de contrôle pour la prise en compte des risques de violence basée sur le genre et autres risques liés à la protection dans la planification des évacuations massives en cas de catastrophe ».
- Les considérations transfrontalières sont identifiées. Par exemple, si les personnes évacuent elles-mêmes au-delà d'une frontière; accords d'évacuation transfrontalière. [4.4. Planification des évacuations transfrontalières](#).

- Les liens entre les cadres communautaires, régionaux, nationaux et mondiaux et les capacités d'intervention sont identifiés . Les plans doivent s'inscrire dans des cadres juridiques et opérationnels plus larges, reflétant les ressources ou les capacités d'intervention disponibles. [4.2. Liaison entre les niveaux des plans et les capacités de réaction.](#)
- La communication au public est planifiée avant, pendant et après l'évacuation . [4.8. Information publique.](#)
- Toute pénurie de ressources est identifiée (avant et pendant la planification). Les plans d'évacuation doivent être conçus en fonction des ressources et des infrastructures existantes et disponibles. Au cours du processus de planification, certaines ressources peuvent être identifiées comme manquantes. Si tel est le cas, l'équipe de planification doit étudier les possibilités d'obtenir des ressources supplémentaires en dehors de la région.
- Tout problème de sécurité ou conflit susceptible d'affecter l'évacuation est identifié .

Participation des parties prenantes et de la communauté

- Les parties prenantes sont identifiées. Les rôles, les responsabilités et les chaînes décisionnelles sont définis. Une cartographie initiale des parties prenantes peut être nécessaire pour identifier les personnes qui doivent être impliquées dans l'élaboration d'un plan d'évacuation massive. [2.2. Définition des responsabilités et prise de décision](#) et [0.4. Responsabilité de la planification de l'évacuation.](#)
- Identifier les parties prenantes ayant des responsabilités officielles (par exemple, les organismes gouvernementaux).
- Identifier les autres parties prenantes susceptibles de jouer un rôle dans les évacuations, par exemple dans la communication sur la préparation, la fourniture de moyens de transport ou l'aide aux personnes évacuées. Par exemple, les organisations de la société civile, le secteur privé, les médias, les chefs traditionnels.
- Identifier les décideurs et le processus décisionnel à toutes les phases de l'évacuation . [C.1. Autorité et critères](#)

[d'activation d'un plan d'évacuation.](#)

- Identifier les capacités d'intervention 24 heures sur 24 en cas d'urgence.
- La participation de la communauté est recherchée tout au long du processus. [2.3. Participation de la communauté.](#)
- Des formations et des exercices de simulation sont prévus . Les exercices sur table sont un outil précieux pour aider à élaborer des plans d'évacuation. Les exercices de simulation peuvent être utilisés pour tester le plan et s'assurer que tous les acteurs de l'intervention savent ce qu'ils doivent faire. [4.14. Formations et exercices de simulation.](#)



Ressources clés

- [Exemple d'outil de cartographie des parties prenantes](#), Boîte à outils de coordination communautaire du NRC

Analyse visant à éclairer certains aspects spécifiques d'une évacuation

- Une analyse de la taille de la population, des moyens de transport et des itinéraires est effectuée afin de :
 - Comprendre la taille de la population et sa capacité à se déplacer par ses propres moyens (à pied, en véhicule privé).
 - Identifier les modes de transport à utiliser et les itinéraires potentiels.
- Identifier les points de transit sûrs et les zones de refuge.
- Des modèles de timing d'évacuation sont élaborés afin de comprendre les facteurs qui influencent la durée d'une évacuation et le moment où il convient de déclencher une alerte dans différents types de conditions. [4.7. Modèles de calendriers d'évacuation.](#)
- Un inventaire du personnel, des équipements et des services médicaux pour le traitement des blessés est réalisé.
- Des plans d'évacuation des installations publiques essentielles (hôpitaux, écoles, etc.), sont en place ou prévus, dans le cadre plus large Voir. [4.5. Plans d'évacuation des installations publiques essentielles.](#)

2.2. DÉFINITION DES RESPONSABILITÉS ET PRISE DE DÉCISION

Remarque : L'évacuation nécessite la coordination de plusieurs acteurs, qui doivent comprendre leur rôle et celui des autres afin de garantir l'efficacité des opérations. Les acteurs clés doivent participer à l'élaboration d'un plan d'évacuation massive afin que chacun connaisse bien les responsabilités qui lui sont assignées.

Lors de l'élaboration d'un plan d'évacuation, il est essentiel de :

- Identifier tous les acteurs ayant des responsabilités directes. Il peut s'agir de plusieurs organismes gouvernementaux et autorités locales à chaque phase de l'évacuation (en tant que responsables de la protection des populations à risque), ainsi que d'autres acteurs, par exemple ceux chargés de la sécurité des centres d'évacuation, les prestataires de soins de santé, etc.
- Identifier et clarifier les rôles des autres acteurs, au niveau national ou communautaire, par exemple :
 - Les organisations nationales et locales de la société civile peuvent émettre des alertes précoces et des alertes météorologiques d'urgence via des protocoles d'alerte communs, faciliter les évacuations et fournir des abris temporaires aux personnes évacuées. Les amis, la famille et les organisations communautaires et confessionnelles sont généralement les premières options pour les personnes évacuées à la recherche d'un refuge temporaire.
 - Les médias jouent un rôle très important dans toutes les phases de l'évacuation, en tant que principale source d'information pour la population. Il est essentiel de :
 - ▷ Collaborer avec les médias avant une catastrophe afin de vous assurer qu'ils connaissent les systèmes d'intervention et les modalités d'évacuation, y compris les éléments qui la déclenchent.
 - ▷ Conclure des accords avec les médias afin qu'ils diffusent les alertes émises et que les messages préparés aient la priorité sur les autres informations ou programmes.
- Le secteur privé et d'autres contributeurs potentiels, qui peuvent fournir un soutien en matière de transport, d'hébergement ou d'assistance aux personnes évacuées.
- Dans les zones où existe une autorité traditionnelle, rôle des chefs tribaux ou traditionnels.
- Identifier les décideurs à toutes les phases d'une évacuation massive et définir le processus décisionnel. Voir : [C.1. Autorité et critères d'activation d'un plan d'évacuation](#).
 - Qui est responsable du déclenchement d'une évacuation et quels sont les indicateurs qui doivent servir de base à cette décision ?
 - Qui est chargé de coordonner la mise en œuvre d'une évacuation massive et quelle forme doit prendre la structure de coordination ?
 - Qui déclare la fin de la phase d'évacuation? Qui évalue les zones de retour ?
- Identifier les capacités d'intervention, 24 heures sur 24, par exemple un centre d'urgence ouvert en permanence. Qui est responsable de fournir et de surveiller la capacité d'intervention continue?

2.3. PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ

L'engagement des communautés doit être une priorité pendant toutes les phases de la planification de l'évacuation.

Le succès d'une évacuation peut être considérablement amélioré lorsque les communautés participent à la planification. Les représentants communautaires peuvent apporter des connaissances et un contexte local précieux, identifier des solutions et des ressources qui ne sont pas immédiatement évidentes pour les autorités ou les intervenants traditionnels en cas de catastrophe, et veiller à ce que les capacités et les moyens d'intervention locaux soient pris en compte dans le plan. Les représentants communautaires jouent souvent un rôle central dans la diffusion des messages clés liés à une évacuation à l'ensemble de la communauté.

En outre, les communautés peuvent être aidées à identifier et à organiser leurs propres capacités d'intervention. Les personnes sont moins susceptibles de résister aux ordres d'évacuation lorsqu'elles ont eu leur mot à dire sur la manière dont les évacuations doivent être menées.

Différents groupes peuvent avoir des situations, des préoccupations, des capacités, des niveaux d'alphabétisation et des moyens de transport différents. La diversité des groupes au sein de la communauté et leurs besoins spécifiques en matière de soutien doivent être pris en compte dans les plans d'évacuation.

Il peut être nécessaire de prendre en considération (sans s'y limiter) les éléments suivants :

- Personnes en situation de handicap, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux.
- Personnes âgées.
- Femmes.
- Nourrissons, enfants et jeunes.
- Personnes LGBT+.
- Communautés autochtones ou personnes issues de groupes ethniques marginalisés.
- Personnes vivant aux frontières des états.
- Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, en particulier celles vivant dans des sites de déplacement, communautés en récupération d'une catastrophe antérieure.
- Migrants.
- Touristes et visiteurs.
- Personnes vivant dans des zones socialement ou physiquement isolées, à haut risque ou en situation de pauvreté.

Il est important d'identifier dans un premier temps les différents groupes existants au sein de la communauté, puis de communiquer avec chacun d'entre eux afin de **comprendre leur situation, leurs préoccupations et leurs éventuels problèmes de transport ou d'évacuation**. Ces informations doivent ensuite être utilisées pour élaborer des plans d'évacuation qui tiennent compte des différents besoins de la population. Les parties prenantes susceptibles d'être associées à cette démarche peuvent inclure les dirigeants communautaires, les groupes d'intérêt particuliers et les organisations locales ou communautaires qui reflètent les caractéristiques de la communauté.

Le fait de dialoguer avec différents groupes afin d'identifier leurs **moyens préférés et les plus fiables pour recevoir des informations**, contribuera également à garantir que la sensibilisation du public en matière d'évacuations (voir : [B. Avant l'intervention \(préparation\)](#)) et les mécanismes utilisés pour diffuser les alertes précoces atteignent efficacement la population (voir : [D. Avertissement](#)).

Planification communautaire

La planification communautaire est une approche participative qui vise à promouvoir l'appropriation et l'action communautaire. Elle peut être soutenue par les autorités locales ou des acteurs de la société civile afin d'aider les communautés à se préparer à l'évacuation. Elle peut s'inscrire dans le cadre d'un plan national ou local d'évacuation massive.



Ressources clés

- [Manuel de planification communautaire, OIM](#)³⁷.
- [Boîte à outils pour la coordination communautaire](#), NRC³⁸. Soutenir l'engagement des membres de la communauté et en particulier l'engagement des femmes et des filles dans la coordination communautaire.
- [Cadre pour la résilience communautaire](#)³⁹ et [outils d'évaluation améliorés de la vulnérabilité et des capacités](#), IFRC⁴⁰
- [Naviguer entre fragilité, conflit et violence pour renforcer la résilience communautaire : un manuel à l'intention des praticiens de la RRC](#)⁴¹, Centre mondial de préparation aux catastrophes.
- [Guide pour un développement tenant compte des risques](#), Réseau mondial des organisations de la société civile pour la prévention des catastrophes⁴².



Exercice de planification communautaire à Bougainville, Papouasie-Nouvelle-Guinée. © OIM 2016/Muse Mohammed

37. OIM, Participation dans la pratique : Manuel de planification communautaire, 2022. Disponible en plusieurs langues à l'adresse suivante: <https://migrantprotection.iom.int/en/resources/manual/participation-practice-community-based-planning-manual-partners>.

38. Boîte à outils pour la coordination communautaire, à l'adresse: <https://cct.nrc.no>.

39. <https://ifrc.org/document/ifrc-framework-community-resilience>.

40. IFRC, Outils d'évaluation renforcée de la vulnérabilité et des capacités. Disponible à l'adresse suivante: <https://preparecenter.org/site/evca/>.

41. <https://preparecenter.org/resource/navigating-fcv-drr-handbook/>.

42. Réseau mondial des organisations de la société civile pour la prévention des catastrophes, Guide pour un développement tenant compte des risques. Outils et ressources disponibles à l'adresse suivante: <https://gndr.org/risk-informed-development-guide/>.

2.4 PRISE EN COMPTE DE LA PROTECTION

Si la « protection » peut se rapporter à des sources potentielles de dommages physiques, tels que les inondations et les glissements de terrain, elle désigne également la protection des personnes contre toutes les formes de violation des droits, exploitation et abus, qui sont des problèmes fréquents dans la confusion et le désordre qui suivent les catastrophes.

Certains groupes peuvent être particulièrement vulnérables à ces violations. Ils peuvent avoir besoin d'une attention et d'une aide particulière de la part des autorités pendant les évacuations, dans les centres d'évacuation et pour faciliter leur retour.

Il est important d'identifier au préalable les groupes qui peuvent avoir des besoins spécifiques ou être particulièrement vulnérables en cas de catastrophe, et de prendre en considération leurs besoins en matière de protection lors de l'élaboration des plans d'évacuation.

Les groupes pouvant nécessiter une attention particulière sont notamment les personnes âgées, les femmes, les nourrissons et les enfants (en particulier lorsqu'ils ne sont pas accompagnés), les personnes en situation de handicap, les personnes souffrant de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les groupes minoritaires (par exemple, les groupes ethniques ou autochtones) et les personnes sans papiers d'identité en règle.

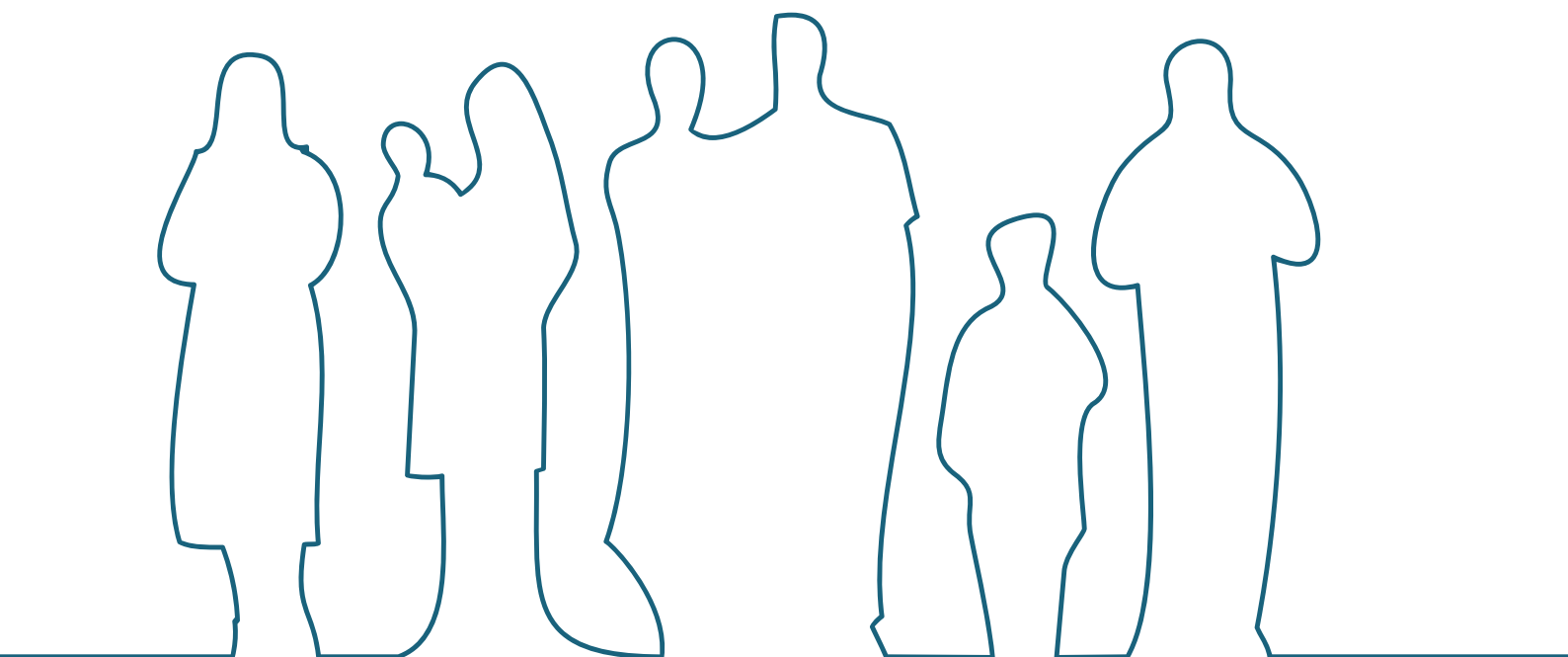
Pour des considérations plus approfondies, voir : Liste de contrôle pour la prise en compte de la violence basée sur le genre et d'autres risques liés à la protection dans la planification des évacuations en cas de catastrophe.

Voici quelques exemples de considérations à prendre en compte pour des groupes spécifiques :

- Les enfants sans parents ou séparés de leurs principaux dispensateurs de soins peuvent être vulnérables, notamment à la traite, à l'exploitation sexuelle et aux abus, pendant l'évacuation et dans les centres d'évacuation.
- Les personnes en situation de handicap et les personnes âgées peuvent être exposées à des risques accrus lorsque leurs besoins spécifiques, notamment liés à leur mobilité réduite, sont négligés ou ne sont pas pris en compte en priorité lors des évacuations. Cela vaut en particulier pour les personnes confinées à domicile ou vivant seules, fragiles ou incapables de se déplacer rapidement sans aide, qui n'ont pas ou ont perdu leur réseau familial et amical, leurs aidants institutionnels et leurs services de soutien. Elles peuvent être moins aptes à se déplacer et à trouver un abri ainsi que les services essentiels dont elles ont besoin, notamment les services de santé. Elles devraient bénéficier d'une protection accrue en termes d'accès à l'évacuation assistée, y compris des mesures visant à prévenir la séparation des familles et l'accès prioritaire à des abris d'urgence (adaptés). Toutefois, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap peuvent positivement contribuer à la gestion des situations d'urgence et être appelées à assumer des rôles de soins primaires ou tout autre rôle.
- Les personnes qui n'ont pas accès aux informations sur les risques et sur la manière de planifier leur évacuation, ou qui ne peuvent pas recevoir les alertes d'évacuation. Il peut s'agir de groupes socialement exclus, de personnes parlant des langues minoritaires, de migrants qui vivent et travaillent dans des zones à risque, et de personnes malvoyantes ou malentendantes.
- Les personnes qui sont habituellement victimes de discrimination ou d'exclusion sociale peuvent avoir des difficultés à accéder aux services en toute sécurité, et courir des risques si elles restent dans des abris d'évacuation collectifs. Il s'agit par exemple des personnes issues de minorités ethniques, des personnes LGBT+ et des femmes et filles seules.
- Les femmes et les filles ont des besoins particuliers en matière de santé reproductive, de leur rôle en tant que principale personne chargée de s'occuper des enfants et de leur exposition à la violence basée sur le genre, l'exploitation et les abus, en particulier lorsque les normes relatives à l'intimité et à la dignité sont gravement perturbées pendant les évacuations et dans les centres d'évacuation.



Vues aériennes des destructions causées par l'ouragan Beryl à Union Island, Saint-Vincent-et-les Grenadines.
© OIM/ 2024 Gema Cortes

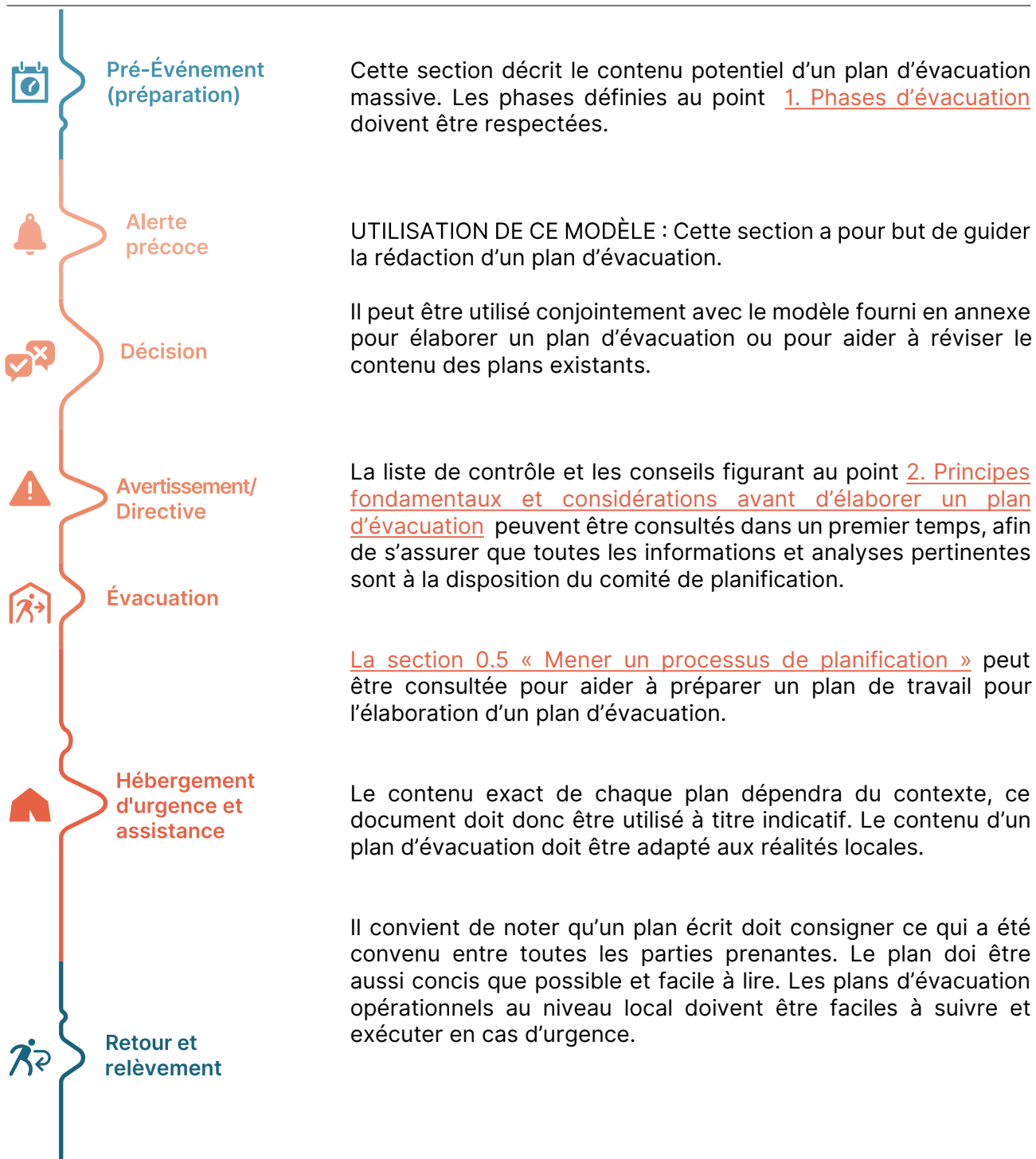




CONTENU DU PLAN D'ÉVACUATION MASSIVE

A. PLAN D'ÉVACUATION MASSIVE

Figure 3. Aperçu du plan d'évacuation massive



Note : si la phase d'alerte précoce est incluse dans le diagramme ci-dessus, elle ne figure pas dans le modèle de plan d'évacuation. Un plan d'évacuation doit être lié aux politiques et procédures du système d'alerte précoce.

A.1. OBJECTIF

Définir l'objectif du plan d'évacuation massive, en précisant les zones géographiques et la nature des risques qu'il couvre, ainsi que les objectifs qu'il vise à atteindre.

A.2. PORTÉE

Définir la portée et les objectifs du plan. Ceux-ci varieront en fonction du contexte, mais peuvent notamment inclure :

- Déterminer l'entité ayant la responsabilité légale ou autre pour gérer l'évacuation ;
- Établir une structure de gestion de l'évacuation ;
- Identifier les agences et les organisations impliquées dans l'évacuation ;
- Définir les rôles et responsabilités des différents acteurs ;
- Prévoir un système d'alerte et d'information efficace ;
- Élaborer des plans appropriés et flexibles ;
- Définir les mesures à prendre en cas d'évacuation massive.

A.3. LÉGISLATION PERTINENTE

Identifier les dispositions légales pertinentes du droit national et international applicables au processus d'évacuation. Par exemple, les dispositions de tout cadre national en matière de catastrophes ainsi que d'autres législations.

A.4. POLITIQUES

Identifier toutes les politiques nationales et locales pertinentes applicables au processus d'évacuation.

A.5. COORDINATION ET STRUCTURE DE GESTION DE L'ÉVACUATION

Établir et décrire les structures et les mécanismes qui permettront de gérer une évacuation, les activités de toutes les parties prenantes et la structure de coordination. Il peut être utile d'élaborer des diagrammes illustrant le flux d'informations vers les décideurs et les voies de communication des décisions une fois prises.

A.6. INSTRUMENTS DE PLANIFICATION ET DE RÉGIME FONCIER

Identifier les autres cadres existants pertinents à d'autres niveaux ou applicables dans d'autres localités, et déterminer comment le plan d'évacuation massive s'y intègre. Par exemple, d'autres protocoles d'urgence pertinents pour l'intervention ou des arrangements fonciers pertinents pour l'utilisation des centres d'évacuation. Cela est important pour identifier les autres capacités et ressources auxquelles il est possible d'accéder et la manière dont celles-ci peuvent être coordonnées de manière efficace et efficiente.

A.7. HYPOTHÈSES DE PLANIFICATION

Identifier et décrire toutes les hypothèses qui sous-tendent le plan d'évacuation.

Exemples d'hypothèses :

- L'aide à l'évacuation est coordonnée entre les autorités nationales, régionales, tribales ou locales.
- En raison des risques secondaires, l'évacuation est une mesure de dernier recours. Dans de nombreux cas, le confinement sur place est la mesure de protection la plus appropriée.
- Les habitants de la zone évacuée devront, si possible, retourner dans la zone après l'événement. Des plans et des méthodes sont nécessaires pour faciliter le retour des habitants évacués.
- Une partie importante des habitations sera inhabitable, empêchant certains membres de la communauté de revenir. Des plans pour leur relogement à court ou à long terme seront nécessaires.
- Certaines personnes devront bénéficier d'un soutien ou d'une assistance supplémentaire.

A.8. RÉVISION ET MISE À JOUR DU PLAN D'ÉVACUATION

Détailler le processus de révision et de mise à jour du plan d'évacuation, à intervalles réguliers.

Il peut être judicieux de fixer une date précise et de désigner la personne chargée de diriger la révision du plan d'évacuation. Des modifications peuvent être nécessaires pour les raisons suivantes :

- Progrès scientifiques conduisant à une redéfinition des zones à risque. Un plan d'évacuation doit être révisé lorsque l'évaluation des risques pour le pays ou la région est révisée.
- Modification du mode d'occupation des sols, du réseau routier, des réseaux de communication et d'autres infrastructures techniques, susceptibles de modifier les procédures d'alerte et d'évacuation en cas d'urgence.
- Modification de la structure administrative au niveau national, régional ou local.
- Après une catastrophe, il est conseillé de revoir le plan d'évacuation à la lumière de l'expérience pratique résultant de sa mise en œuvre.



Des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays pataugent dans la boue épaisse du site de protection des civils de Malakal pendant la saison des pluies au Soudan du Sud. Prises entre les conflits, le changement climatique et les catastrophes récurrentes, ces personnes déplacées luttent constamment pour leur survie dans un pays en proie à des crises prolongées. © OIM 2016/Muse Mohammed

B. AVANT L'INTERVENTION (PRÉPARATION)

Remarque : les considérations relatives au retour et au relèvement doivent être prises en compte lors de la planification des évacuations, afin de minimiser le risque de déplacement prolongé des personnes évacuées.

B.1. SURVEILLANCE DES RISQUES

- Décrire les systèmes d'alerte précoce qui surveillent, analysent et anticipent les risques.
- Définir les seuils de données à partir desquels une alerte précoce doit être émise, si cela est pertinent pour le risque.
- Sur base de données scientifiques, définir les seuils qui indiqueront la nécessité d'ordonner une évacuation. Il est important de relier les données à des considérations de synchronisation temporelle – Voir : [C.2. Calendrier d'une évacuation](#) et [C.1. Autorité et critères d'activation d'un plan d'évacuation](#).
- Décrire les systèmes de surveillance mis en place pour suivre les risques secondaires et les mouvements de population après un incident ou une catastrophe, afin d'éclairer la prise de décision et l'aide apportée à mesure que la situation évolue.

Remarque : de nombreuses personnes et zones n'ont pas accès à des systèmes d'alerte précoce multirisques adéquats. Un plan d'évacuation doit tenir compte des capacités locales en matière d'alerte précoce.

Le processus de surveillance des risques fait partie du système d'alerte précoce. Pour les étapes suivantes de la prise de décision concernant une évacuation et la communication au public, voir :

[2.2. Définition des rôles, des responsabilités et des processus décisionnels](#) et [D.1. Conversion des données du système d'alerte précoce en alertes publiques](#).

B.2. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Détailler la manière dont les informations sur les risques sont transmises des organismes producteurs d'informations (responsables de la surveillance des risques) aux décideurs chargés des évacuations (gouvernement/communautés).

Tenir compte des mécanismes de coordination existants et de la manière dont les informations sont partagées entre les organismes producteurs de données, qui gèrent les systèmes d'alerte précoce, et les décideurs gouvernementaux (ou les communautés elles-mêmes).

Par exemple, comment les autorités responsables de l'alerte et les instituts météorologiques nationaux communiquent avec les agences de gestion des catastrophes. Il peut être utile d'élaborer des diagrammes illustrant le flux d'informations vers les décideurs.

B.3. PRÉPARER LA POPULATION À UNE ÉVACUATION

Plans détaillés pour la sensibilisation continue, la diffusion d'informations et l'éducation du public sur les risques, l'alerte précoce et les mesures à prendre en cas d'évacuation avant la menace ou l'impact d'un danger.

Dans la plupart des cas, les communautés sont les premières à réagir en cas de catastrophe. Une population bien préparée peut contribuer à sauver des vies et être très utile pendant l'évacuation. La préparation du public aide à rassurer les gens sur le fait que les services d'urgence interviendront et augmente la probabilité que les instructions d'évacuation soient suivies⁴³.

Les informations clés que le public doit comprendre pour se préparer peuvent inclure :

- Comprendre les dangers et risques. [4.8 Information publique](#) et [4.6 Systèmes d'alerte précoce](#).
- Comment se préparer et préparer sa famille à une évacuation, en particulier pour les enfants ou les membres de la famille ayant des besoins de protection spécifiques ou des vulnérabilités.
- Comment les messages d'alerte précoce seront diffusés, comment les comprendre, quelles mesures prendre. [D.1. Conversion des données du système d'alerte précoce en alertes publiques](#).
- Comment organiser une évacuation, y compris où se rendre si l'on choisit d'évacuer soi-même par ses propres moyens.

Plusieurs méthodes de sensibilisation sont nécessaires pour toucher le plus grand nombre de personnes possible. Une seule méthode ne permettra d'atteindre qu'une partie de la population, et ce seulement à certains moments. Les méthodes peuvent inclure : **l'utilisation de technologies largement accessibles telles que la radio ou la télévision, les SMS, les programmes communautaires ou scolaires, et les réseaux sociaux**. Les informations doivent être facilement accessibles à tous les groupes, y compris ceux qui sont plus difficiles à atteindre, *par exemple les ressortissants étrangers, les réfugiés, les communautés défavorisées, les personnes en situation de handicap*.

Le fait de dialoguer avec différents groupes afin d'identifier leurs **moyens préférés et plus fiables pour recevoir des informations** contribuera à rendre la sensibilisation plus efficace pour atteindre ces personnes.

Cinq facteurs clés sont à garder à l'esprit pour communiquer efficacement l'information :

1. Sources multiples et fiables.
2. Répétition.
3. Rapidité.
4. Clarté du message.
5. Options de traduction/langue.

La sensibilisation du public est plus efficace lorsqu'elle s'accompagne de mesures visant à encourager l'évacuation. Les exercices pratiques de simulation aident les personnes à évacuer correctement et rapidement le moment venu⁴⁴. Voir : [4.14 Formation et exercices de simulation](#).

43. Pour en savoir plus sur les idées reçues concernant les systèmes d'alerte précoce et l'information du public, voir : IFRC, Systèmes d'alerte précoce communautaires : principes directeurs, 2012 « Abandonner les idées reçues sur l'alerte précoce », p. 17. Disponible à l'adresse: <https://ifrc.org/document/community-early-warning-systems-guiding-principles>.

44. Ishiwatari, M. et M. Arakida, « Note d'information 2-6 : Évacuation », 2012. Washington, DC : Banque mondiale.

B.4. IDENTIFICATION D'ABRIS APPROPRIÉS À UTILISER EN CAS D'ÉVACUATION

Identifier les lieux d'hébergement (centres d'évacuation) dans la zone de sécurité.

Les centres d'évacuation fournissent un hébergement temporaire aux personnes évacuées. Ils doivent offrir un abri sûr et répondre aux besoins personnels fondamentaux de chaque individu en situation d'urgence.

Remarque : une évaluation initiale et une cartographie peuvent être nécessaires pour identifier les centres d'évacuation, avec un processus d'évaluation, de rapport et de prise de décision convenu. **Des normes pour les centres d'évacuation** peuvent devoir être établies si des normes nationales ou des codes de construction pertinents n'existent pas déjà. Les équipes d'évaluation doivent comprendre des membres possédant l'expertise technique appropriée pour évaluer les emplacements et les structures⁴⁵.

Considérations relatives à l'identification d'abris appropriés (centres d'évacuation), notamment :

- Disponibilité des installations et nombre de personnes pouvant être accueillies.
- Les refuges doivent être sûrs, adaptés à la culture des femmes et accessibles aux personnes en situation de handicap (*les personnes présentant différents types de handicaps peuvent y accéder, y entrer, s'y déplacer et utiliser les installations en toute sécurité et avec le plus haut niveau d'autonomie possible*), conformément aux codes nationaux du bâtiment et aux normes nationales ou internationales relatives à l'accessibilité de l'environnement bâti (par exemple, rampes d'accès, mains courantes, accès aux personnes en fauteuil roulant)⁴⁶.
- De nombreuses personnes évacuées préfèrent rester aussi près que possible de leur domicile.
- Il n'est pas toujours nécessaire d'héberger l'ensemble de la population évacuée, certaines personnes peuvent prendre leurs propres dispositions (par exemple, séjourner chez des parents ou des amis).
- Les perturbations du travail, de la scolarité et de la vie sociale doivent être réduites au minimum dans la mesure du possible.
- Des normes appropriées doivent être fixées (par exemple, espace par personne, nombre de latrines). Celles-ci varieront en fonction de la durée du séjour des personnes dans le centre d'évacuation. *Par exemple, à Vanuatu, l'espace standard pour les abris d'évacuation est de 1,5 m² par personne pour un séjour de 3 jours (72 heures) et 3,5 m² par personne pour 4 jours et plus*⁴⁷.
- Sécurité de l'emplacement. Celle-ci peut varier en fonction du type et de la gravité du risque, ainsi que des risques secondaires, par exemple les incendies après un séisme, les glissements de terrain après de fortes pluies, les dommages causés aux usines chimiques.
- Les bâtiments doivent être solides, conformes aux codes de construction en vigueur et adaptés à la période de l'année (par exemple, adaptés à une utilisation en hiver ou disponibles pendant la saison touristique).

45. République de Vanuatu, Directives nationales pour la sélection et l'évaluation des centres d'évacuation, 2016. Disponible à l'adresse: <https://ndmo.gov.vu/resources/downloads/1-about-ndmo/17-evacuation-centre-guidelines>.

46. Voir : IFRC, Abris et établissements inclusifs pour les personnes en situation de handicapées en situation d'urgence, 2015 ; Organisation internationale de normalisation, « ISO 21542:2021 – Construction des bâtiments – Accessibilité et facilité d'utilisation de l'environnement bâti », 2021, deuxième édition.

47. République de Vanuatu, Exigences minimales pour les centres d'évacuation – Liste de contrôle, NDMO, 2016.



Ressources clés

- [Directives relatives aux centres d'évacuation](#) et [Liste de contrôle pour les centres d'évacuation](#), Vanuatu⁴⁸ – directives complètes pour l'évaluation et la classification des centres d'évacuation.
- Directives pour la gestion des abris d'évacuation, Bangladesh⁴⁹ – directives et normes pour sélectionner de nouveaux sites ou utiliser des structures existantes.
- Annexe au présent guide sur les abris d'évacuation [projet, disponible sur demande]⁵⁰.
- [Normes Sphère](#) pour des orientations mondiales et des normes minimales en matière d'hébergement et de services pour les déplacements de longue durée⁵¹.
- [Abris et établissements inclusifs pour les personnes handicapées dans les situations d'urgence](#), IFRC⁵².
- [Normes d'accessibilité et d'utilisabilité de l'environnement bâti](#), ISO⁵³.
- Voir également les ressources sur les centres d'évacuation dans la section [F. Hébergement d'urgence et assistance](#)

Considérations relatives à l'utilisation des installations publiques et des écoles comme centres d'évacuation

Les bâtiments publics, en particulier les écoles, sont souvent utilisés comme centres d'évacuation, car ils disposent d'installations d'eau et d'assainissement, de pièces séparées, et sont visibles et familiers aux communautés locales. Dans certaines régions, les bâtiments publics sont construits selon des normes permettant leur utilisation

comme centres d'évacuation communautaires en cas de cyclone ou de tornade.

Toutefois, les problèmes liés à leur utilisation doivent être pris en compte lors de la planification. Il convient notamment de tenir compte de la sécurité du bâtiment, de son utilisation à des fins temporaires et non à long terme (afin que l'enseignement ou les services puissent reprendre), ainsi que des plans de nettoyage et de réparation des dommages après utilisation.



Ressources clés

- [Limiter et planifier l'utilisation des écoles comme centres d'évacuation temporaires](#)⁵⁴, Save the Children, pour obtenir des conseils et une liste de contrôle pouvant faciliter la planification.
- [Directives du Centre collectif](#)⁵⁵ Cluster mondial CCCM, pour analyser les impacts potentiels sur les communautés d'accueil de l'utilisation des installations publiques comme hébergement.

48. République de Vanuatu, Directives nationales pour la sélection et l'évaluation des centres d'évacuation, ministère de l'Adaptation au changement climatique, 2016 et Exigences minimales pour les centres d'évacuation – Liste de contrôle, NDMO, 2016. Disponible à l'adresse : <https://ndmo.gov.vu/resources/downloads/1-about-ndmo/17-evacuation-centre-guidelines>.

49. Gouvernement du Bangladesh, Directives relatives à la gestion des abris d'évacuation, 2023.

50. Contact: support@ccccluster.org

51. Association Sphère, Le manuel Sphère : Charte humanitaire et normes minimales pour les réponses humanitaires, 2018. Disponible en plusieurs langues à l'adresse suivante: <https://spherestandards.org/handbook/editions/>.

52. IFRC, Abris et établissements inclusifs pour les personnes handicapées en situation d'urgence, 2015. <https://ifrc.org/media/48958>.

53. Organisation internationale de normalisation, « ISO 21542:2021 – Construction de bâtiments – Accessibilité et facilité d'utilisation de l'environnement bâti », 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://iso.org/standard/71860.html>.

54. Save the Children, Limitation et planification pour les écoles en tant que centres d'évacuation temporaires – Note d'orientation et conseils pratiques pour les nations du Pacifique, Coalition Asie-Pacifique pour la sécurité dans les écoles, 2017.

55. Cluster mondial CCCM, Directives du Centre collectif, 2010. En plusieurs langues.

Refuge pour animaux : Bétail et animaux de compagnie

Si des animaux (bétail ou animaux de compagnie) sont susceptibles d'être transportés hors de la zone d'évacuation, les plans de mise à l'abri devront également prévoir des options pour leur hébergement. [4.12 Bétail et évacuation.](#)

Recommandations en matière de protection relatives à l'identification préalable des abris

- Identifier et utiliser, dans la mesure du possible, des centres d'évacuation de petite taille, car l'autorégulation en matière de protection est plus facile au sein de petits groupes et peut favoriser la solidarité.
- Consulter les représentants des groupes à risque, afin de s'assurer que les centres d'évacuation sont sûrs et adaptés à leur utilisation ainsi que ; les communautés d'accueil, afin d'évaluer leur attitude à l'égard des populations évacuées et le soutien dont elles pourraient avoir besoin pour les accueillir.
- Les outils d'évaluation permettant d'identifier les centres d'évacuation doivent tenir compte des considérations relatives à la protection et à l'inclusion, afin de garantir le respect des exigences minimales en matière de sécurité physique. *Par exemple, les dangers et les risques de blessures peuvent affecter les enfants.*
- Veiller à ce que les centres d'évacuation soient adaptés à la culture et sûr pour les femmes et les autres groupes à risque. *Par exemple, prévoir des zones séparées pour les femmes et les familles, et pour les hommes ; des toilettes accessibles et séparées pour les hommes et les femmes ; des installations pour l'hygiène menstruelle.*
- Veiller, dans la mesure du possible, à ce que les centres d'évacuation soient accessibles aux personnes se trouvant dans différentes situations de handicaps. Se référer aux codes nationaux de construction et aux normes nationales et internationales en matière d'accessibilité de l'environnement bâti et les appliquer.
- Fixer des normes appropriées pour éviter la surpopulation (qui peut accroître le stress et le risque de violence, notamment à l'égard des femmes), et pour garantir des conditions de vie adaptées à la durée d'utilisation.
- *Des dispositions spéciales peuvent être nécessaires si les abris de base ne répondent pas aux besoins spécifiques de certaines personnes. Par exemple, les personnes âgées, les femmes enceintes, les enfants autistes (et leurs accompagnateurs) peuvent être hébergés de manière plus sûre dans des hôtels ; les personnes qui reçoivent habituellement des soins médicaux à domicile peuvent avoir besoin d'abris spécialisés ; des dispositions particulières peuvent être nécessaires pour les enfants non accompagnés.*



La pénurie croissante d'eau à Udayapur, au Népal, oblige les agriculteurs à abandonner leurs champs, car les sources d'eau vitales s'assèchent. La déforestation et la sécheresse prolongée amènent les communautés à lutter pour leur survie, mettant en évidence les dures réalités du changement climatique. © OIM 2016/Amanda Nero

C. DÉCISION D'ÉVACUATION

Remarque : une alerte précoce peut être émise si la menace est connue avant qu'elle ne se concrétise. Voir : [1.2. Phases d'évacuation](#). Ces directives ont pour but de planifier l'évacuation et complètent les procédures du système d'alerte précoce

C.1. AUTORITÉ ET CRITÈRES D'ACTIVATION D'UN PLAN D'ÉVACUATION

Décrire le processus décisionnel et identifier les critères d'activation permettant de déterminer si une évacuation est, ou pas, une réponse appropriée.

Cette section devrait comporter deux parties :

- A. « Autorité chargée de l'évacuation » :** désigner la personne ou l'organisme gouvernemental habilité à donner l'ordre d'évacuer et définir le processus décisionnel à suivre.
- B. « Critères d'activation du plan » :** analyse des évaluations des dangers et des risques.

Le processus décisionnel doit être :

- Intégré dans la législation et les politiques.
- Soutenu par les protocoles et les processus internes des organisations.
- Réexaminé et mis à jour régulièrement.
- Connu des personnes chargées de la décision d'évacuation.
- Transparent pour toutes les organisations partenaires.

Remarque : les décisions d'évacuation peuvent obliger les responsables à mettre en balance le coût, les risques ou le caractère inutile d'une évacuation avec le risque de pertes humaines en cas de retard dans l'ordre d'évacuation⁵⁸. La prise de décision est facilitée par la disponibilité d'informations pertinentes en temps utile. Une évacuation massive entraîne une perturbation importante de la vie normale d'un grand nombre de personnes et n'est entreprise que lorsque les risques liés au fait de rester dans une zone menacée sont jugés inacceptables⁵⁹.

Les facteurs qui peuvent être pris en considération lors de la décision d'ordonner une évacuation comprennent :

- Analyse de la vulnérabilité.
- Temps disponible pour l'évacuation.
- Nombre de personnes à évacuer.
- Itinéraires d'évacuation.
- Sécurité.
- Ressources disponibles.
- Facteurs environnementaux.
- Évacuations nocturnes ou diurnes.

58. Lindsay, B. R., « Politique fédérale d'évacuation: Questions à l'ordre du jour du Congrès », Service de recherche du Congrès, 2011.

59. UNDRO et UNESCO, Gestion des urgences volcaniques, 1985. New York : Nations Unies.

C.2. CALENDRIER D'UNE ÉVACUATION

Cette partie du plan d'évacuation doit inclure un modèle de calendrier de l'évacuation.

Un modèle de calendrier d'évacuation est extrêmement utile pour évaluer les contraintes de temps qui affectent l'évacuation.

- Le temps est une ressource cruciale pour décider quand déclencher une alerte et procéder à une évacuation.
- Les questions de calendrier doivent être identifiées lors de l'évaluation des zones d'évacuation.

- Les données scientifiques et les analyses sont essentielles pour éclairer les décisions relatives au moment opportun pour procéder à une évacuation.

Voir [4.7. Modèles de timing d'évacuation](#). Certaines conditions peuvent prolonger le temps nécessaire à l'évacuation (par exemple, lorsque des situations d'urgence surviennent pendant la nuit), de sorte qu'il peut être nécessaire de déclencher l'évacuation plus tôt. Des messages d'alerte progressifs peuvent être envisagés. Voir également [B.1. Surveillance des risques](#).



Des réfugiés sud-soudanais traversent la frontière de Pagak pour se rendre en Éthiopie, transportant leurs biens à la recherche d'un refuge pour échapper au conflit. Les flux migratoires mixtes réguliers et massifs dépassent souvent les capacités d'aide humanitaire et soulignent la nécessité de poursuivre l'assistance humanitaire aux populations déplacées du Soudan du Sud. © OIM 2017/Rikka Tupaz

D. AVERTISSEMENT

D.1. CONVERSION DES DONNÉES DU SYSTÈME D'ALERTE PRÉCOCE EN ALERTES PUBLIQUES

Cette section d'un plan d'évacuation doit :

- Définir les données ou les déclencheurs permettant d'émettre une alerte publique. Voir : [B.1. Surveillance des risques.](#)
- Identifiez le décideur qui déclenchera une alerte publique.
- Identifier le ou les acteurs responsables de la diffusion et les procédures de publication.
- Définir les méthodes de diffusion des alertes afin d'assurer une portée aussi large que possible.
- Identifier un acteur technique responsable (24 heures sur 24) de la traduction des données en messages compréhensibles par le public. Les messages clés peuvent être préparés à l'avance pour certains risques. Prévoir la mise en place d'un centre opérationnel fonctionnant 24 heures sur 24 pour traduire et transmettre les informations scientifiques au public à mesure que la situation évolue.
- Définir des mécanismes de coordination avec les médias et les organes communautaires afin de diffuser les alertes officielles, et de veiller à ce que la couverture médiatique évite les rumeurs et les spéculations.

Communication

Une fois la décision d'évacuer prise, la population doit être informée par les voies officielles :

- Les détails pertinents de la situation.
- Si elle est susceptible d'être touchée et dans quelle mesure.
- Les mesures à prendre, y compris les instructions pour évacuer une zone dangereuse.

Remarque : pour être efficaces, les systèmes d'alerte précoce doivent être compréhensibles, fiables et pertinents. Une mauvaise communication ou un manque de confiance dans la source de l'alerte peut entraîner une réponse insuffisante (lorsque les personnes ignorent les ordres d'évacuation et restent dans la zone dangereuse), ou une auto-évacuation alors que celle-ci n'est pas nécessaire. Cela peut causer des problèmes importants aux autorités chargées de répondre à une catastrophe.

Groupes difficiles à atteindre

Les groupes difficiles à atteindre, par exemple les personnes sans domicile fixe, les minorités ou les groupes isolés, peuvent être particulièrement vulnérables lors d'une évacuation. Il est important d'identifier ces groupes et de prévoir des méthodes d'alerte appropriées en consultation avec les membres de la communauté. Voir :

[2.3. Participation de la communauté.](#)

Méthodes d'alerte

Des informations claires, crédibles, rapides et précises, facilement compréhensibles par la population, sont essentielles pour garantir une évacuation efficace. Les messages clés doivent être préparés par les autorités en fonction du niveau de menace (par exemple, alerte de conditions météorologiques extrêmes ou notification d'évacuation), du type de risque et du moment.

Remarque: différentes méthodes d'alerte conviendront à différentes régions géographiques et à différents groupes communautaires. Plusieurs méthodes et langues peuvent être nécessaires pour garantir une couverture aussi large que possible. Il convient de veiller, dans la mesure du possible et dans le temps imparti, à ce que les messages d'alerte puissent être reçus et compris par tous les groupes de population, y compris les personnes ayant des besoins particuliers en matière de communication⁶⁰.

- Téléphone.
- SMS.
- Radios communautaires.
- Sirènes.
- Drapeaux d'avertissement.
- Systèmes d'annonce publique (statique et montés sur véhicule).
- Frappe aux portes.
- Réseaux communautaires.

Les méthodes de diffusion des alertes officielles comprennent :

- Communiqués de presse (clarifier le rôle des médias dans la diffusion préalable de l'information).
- Annonces à la radio et à la télévision.
- Site web/réseaux sociaux.
- Courriels.

Les messages d'alerte publique doivent être clairs et concis. Ils doivent être diffusés dans au moins deux formats (écrit et sonore) qui inspirent confiance aux personnes qui les reçoivent. Les messages doivent être adaptés à tous les types de destinataires, compréhensibles par tous, quel que soit leur âge ou leur niveau d'éducation, et rédigés en plusieurs langues si nécessaire⁶¹.



Séances de sensibilisation à la préparation aux catastrophes organisées par l'OIM dans des écoles situées près des volcans Taturvur et Vulcan à Kokopo, en Papouasie-Nouvelle-Guinée. © OIM 2016/Muse Mohammed

60. République d'Irlande, Cadre pour la gestion des urgences majeures. Document de travail, document d'orientation 6 : Guide pour la gestion des évacuations, 2006. Dublin : Ministère de l'environnement, du patrimoine et des collectivités locales.

61. Mitchell, J. T., Cutter, S. L. & Edmonds, A. S., « Améliorer la gestion des évacuations d'urgence : étude de cas de la fuite de chlore à Graniteville, Fuite de chlore en Caroline du Sud », Journal de gestion des urgences, 2006. Vol. 5 (1), p. 28-34.

JAPON | Avertissement et impact des catastrophes sur les personnes en situation de handicap⁶²

Après le séisme et le tsunami qui ont frappé le Japon en 2011, plus de 15 500 personnes ont perdu la vie et près de 500 000 se sont retrouvées sans abri. Le taux de mortalité des personnes en situation de handicap était deux fois plus élevé que celui du reste de la population. On estime que 25 % des personnes décédées des suites indirectes de la catastrophe (maladies ou stress liés à la catastrophe) étaient des personnes en situation de handicap. Parmi les raisons invoquées pour expliquer ces taux de mortalité plus élevés, on peut citer la suivante : les personnes en situation de handicap physiques étaient incapables de s'échapper de leur domicile ou de leur véhicule, ou d'accéder aux centres d'évacuation. Certaines personnes atteintes de troubles du développement ont paniqué et n'ont pas pu suivre les instructions d'évacuation. Les personnes malentendantes n'ont pas pu entendre les sirènes et les annonces alertant la population de fuir (bien que la chaîne nationale ait diffusé des sous-titres dans ses alertes télévisées, les coupures d'électricité ont empêché de nombreuses personnes d'avoir accès à ces alertes).

Le gouvernement a révisé ses lois sur les catastrophes en 2013 et en 2021, en mettant notamment l'accent sur l'amélioration des options d'évacuation pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap (bien que la mise en œuvre de cette mesure ait été progressive). Les municipalités doivent désormais dresser des listes des personnes qui auraient besoin d'aide pour évacuer et établir un plan pour chacune d'entre elles (si elles y consentent) indiquant où et comment elles doivent évacuer, et qui les aidera à le faire.



Un membre des Forces d'autodéfense marche dans une zone dévastée par le grand séisme et le tsunami qui ont frappé l'est du Japon, à Sendai, le 16 avril 2011. © REUTERS

62. Cabinet Office, Gouvernement du Japon, « Colonne 4 : Taux de mortalité des personnes handicapées lors du grand séisme de l'est du Japon », Rapport annuel sur les mesures gouvernementales en faveur des personnes handicapées, 2012. Extrait de <https://8.cao.go.jp/shougai/english/annualreport/2012/index-pdf.html>; «Les personnes handicapées représentent 25 % des décès liés au séisme de 2011 au Japon : enquête », Kyodo News, 2 mars 2020. <https://english.kyodonews.net/news/2020/03/38f75404276d-disa-bled-account-for-25-of-japans-2011-quake-linked-deaths-survey.html>; «Le grand séisme et tsunami de l'est du Japon et les personnes handicapées », Accessible Japan. <https://accessible-japan.com/great-east-japan-earthquake-tsunami-disabled/>; «Plus de dix ans après le séisme de 2011, le Japon tarde toujours à établir des plans d'évacuation », Japan Times, 1er mars 2024 <https://japantimes.co.jp/news/2024/03/01/japan/society/evacuation-plans-for-people-in-need/>.

NÉPAL | Systèmes communautaires d'alerte précoce en cas d'inondations⁶³

Les systèmes d'alerte précoce communautaires (CBEWS) permettent aux communautés de participer activement à la conception, au suivi et à la gestion du système, et non pas seulement de recevoir des alertes. Au Népal, les CBEWS ont été mis en place dans les zones inondables, passant de techniques de surveillance à distance à une intégration avec le système d'alerte précoce du gouvernement national. Le Département d'hydrologie et de météorologie (DHM), les autorités locales et des ONG internationales et locales ont collaboré pour mettre en place les CBEWS. Les premiers CBEWS ont été créés en collaboration avec les communautés afin de cartographier les inondations historiques et de comprendre la relation entre le niveau des rivières en amont et les inondations en aval. Des jauges en amont (surveillées par des agents gouvernementaux qui sont membres de la communauté) sont utilisées pour déclencher des alertes aux communautés en aval, souvent par SMS à des personnes identifiées pour diffusion.

En 2013, le DHM avait installé des systèmes d'alerte précoce dans 24 sites, comprenant des stations télémétriques pour la collecte et le transfert de données, ainsi que plus de 200 stations hydrologiques et 400 stations météorologiques (la plupart manuelles, certaines automatiques). Si le niveau d'une rivière atteint un seuil critique, des sirènes sont déclenchées simultanément dans la communauté, au bureau administratif du district et au centre national des opérations d'urgence. Les comités communautaires de gestion des catastrophes sont équipés et formés pour diffuser les alertes, assurer la préparation et intervenir immédiatement.

Ces mécanismes se sont révélés très efficaces, mais ne donnent généralement qu'un préavis de deux à trois heures. Des travaux sont en cours en 2024 pour allonger les délais, afin de donner aux communautés, en particulier aux personnes à mobilité réduite, plus de temps pour évacuer, et pour pouvoir protéger leurs moyens de subsistance, leur bétail et leurs biens. Cela comprend la mise en relation de la surveillance du niveau de l'eau avec les prévisions hydrologiques, afin de diffuser des alertes précoces. Le DHM publie des prévisions pluviométriques à trois jours et diffuse des messages d'alerte précoce par la radio, la télévision, les réseaux sociaux, les téléphones portables et des lignes d'urgence.

63. Ministère de l'Intérieur, Népal, Exemple pour le guide MEND, 2013 ; Smith, P., Brown, S., Dugar, S., « Systèmes d'alerte précoce communautaires pour l'atténuation des risques d'inondation au Népal », *Natural Hazards and Earth System Sciences*, 17, 423-437, 2017. Disponible à l'adresse: <https://nhess.copernicus.org/articles/17/423/2017/>; Bhandari, Dinanath, « Système communautaire d'alerte précoce en cas d'inondation au Népal », *PreventionWeb*, 15 juin 2021. [net/news/community-centred-flood-early-warning-system-nepal](https://preventionweb.net/news/community-centred-flood-early-warning-system-nepal). Disponible à l'adresse: <https://preventionweb.net/news/community-centred-flood-early-warning-system-nepal>.

Mondial | Systèmes d'alerte précoce et action rapide dans les contextes fragiles touchés par des conflits et violents (2024)⁶⁴

Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont publié ce manuel afin d'orienter l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce (SAP) centrés sur les personnes dans les contextes fragiles, touchés par des conflits et violents (FCV). Reconnaissant que les SAP traditionnels peuvent ne pas être adaptés à ces contextes complexes, le manuel souligne l'importance de s'adapter aux défis et aux besoins uniques des environnements FCV. Il souligne la nécessité d'adopter des approches sensibles aux conflits, d'impliquer les communautés et d'assurer une coordination entre les différentes parties prenantes, afin de garantir l'efficacité des EWS et d'éviter qu'ils n'exacerbent involontairement les tensions ou les vulnérabilités existantes.

Le manuel s'appuie sur des études de cas issus de différents contextes de FCV, comme l'Afghanistan⁶⁵. Un projet financé par l'initiative Climate Risk and Early Warning Systems (CREWS) visait à améliorer l'accès aux services hydrométéorologiques, climatiques et d'alerte précoce en Afghanistan. Le projet s'est concentré sur le renforcement du développement et de la fourniture de services d'alerte précoce et hydrométéorologiques, l'augmentation de la production de données et de produits de connaissance en libre accès, et l'approfondissement de la compréhension des impacts du changement climatique sur les secteurs socio-économiques clés. Au cours de ses trois premières années, le projet a réalisé des progrès significatifs dans le renforcement des capacités institutionnelles et la mise à l'essai d'activités communautaires de gestion des risques de catastrophe. Cependant, la prise du pouvoir par les talibans en août 2021 a posé des défis imprévus, car de nombreux membres du personnel ont quitté les agences concernées et il est devenu difficile de rétablir les liens. Malgré ces obstacles, l'équipe du programme a réussi à maintenir la communication et à poursuivre ses activités, soulignant l'importance de l'adaptabilité et de la résilience dans les contextes de violence extrême et de fragilité. Le projet a également mis l'accent sur la valeur des approches communautaires, en utilisant des outils innovants tels que des stations météorologiques à faible coût et une application mobile de prévisions météorologiques afin de donner aux communautés locales les moyens de se préparer et de réagir aux risques naturels. Même dans des contextes FCV comme l'Afghanistan, investir dans la collecte de données, le renforcement des capacités institutionnelles et l'engagement communautaire, peut améliorer considérablement la préparation et la réponse aux catastrophes, y compris les évacuations massives.

64. <https://undrr.org/publication/early-warning-systems-and-early-action-fragile-conflict-affected-and-violent-contexts>.

65. https://crews-initiative.org/wp-content/uploads/2024/06/CREWS_Project_Progress_Report_Afghanistan_-_Jan_June_2022_.pdf.

E. ÉVACUATION

E.1. SÉCURITÉ DANS LES ZONES ÉVACUÉES

Plans détaillés pour maintenir la sécurité et empêcher l'accès non autorisé aux zones évacuées.

À moins que le danger de mort ne soit immédiat et évident, les personnes peuvent être réticentes à quitter leur domicile sans avoir l'assurance que

leurs biens seront protégés contre le vol et le pillage pendant leur absence. Des précautions adéquates doivent être prises pour empêcher l'accès des personnes non autorisées aux zones évacuées, et des patrouilles de police régulières doivent être maintenues si cela ne met pas en danger la vie des policiers.

E.2. TRANSPORT ET CONTRÔLE DE LA CIRCULATION

Plans détaillés (fondés sur les résultats de l'évaluation) indiquant comment les personnes évacuées seront déplacées ou transportées le plus rapidement possible vers un lieu sûr après la menace ou l'impact d'un danger.

Transport

Les types de transport utilisés pour évacuer les personnes hors de la zone dangereuse dépendront du contexte et du danger. Le transport pour l'auto- évacuation peut devoir être géré par les autorités. Un transport peut être fourni aux personnes qui n'ont pas la capacité ou les ressources nécessaires pour se déplacer par leurs propres moyens.

Les personnes ayant besoin d'un moyen de transport peuvent être les suivantes :

- Les personnes qui ne possèdent pas de véhicule (par exemple, les personnes à faibles revenus ou les visiteurs).
- Les personnes dont la mobilité est réduite en raison d'un handicap physique ou médical (par exemple, les personnes malvoyantes, dépendantes d'un appareil médical ou utilisant des aides à la mobilité).
- Les personnes qui peuvent se déplacer à pied ou en véhicule mais qui ne peuvent pas s'évacuer seules (par exemple, par peur).
- Les personnes qui ne sont pas en mesure de s'évacuer par leurs propres moyens. (par exemple, en raison du type de danger).

Il est essentiel d'identifier et de coordonner les ressources de transport disponibles. Par

exemple, utiliser les bus, les taxis et chauffeurs bénévoles, les avions, les hélicoptères, les bateaux, les moyens traditionnels (par exemple, les ânes et les charrettes).

Les acteurs fournissant des moyens de transport (par exemple, l'armée, le secteur privé) doivent être inclus dans le processus de planification.

Dans certains cas où un transport de masse est assuré (par exemple pour évacuer les zones côtières par voie maritime), un enregistrement des personnes évacuées peut être effectué. Idéalement, cela devrait se faire à l'aide d'un outil simple, mis au point à l'avance. Voir [F.4. Collecte de données et gestion de l'information](#).

Dans certains cas, il peut être préférable que les personnes n'utilisent pas leur propre véhicule en raison du risque d'embouteillages. Cependant, il peut être difficile de dissuader les personnes d'utiliser leur véhicule personnel, car il s'agit souvent du moyen de transport préféré des évacués, et le restreindre nécessiterait des ressources importantes.

Identification des itinéraires d'évacuation

Les itinéraires d'évacuation doivent être identifiés à l'avance et communiqués clairement à la population. Les itinéraires d'évacuation pour certains risques, tels que les tsunamis, peuvent être signalés par des panneaux. Etant donné que les itinéraires peuvent être bloqués durant les cas d'urgence, il est également important de prévoir des itinéraires ou des moyens d'évacuation alternatifs.

Les facteurs à prendre en compte lors du choix d'un itinéraire d'évacuation sont les suivants :

- Itinéraire le plus court vers les zones de destination désignées.
- Capacité des itinéraires proposés à accueillir le mode de transport utilisé.
- Capacité maximale des routes.
- Possibilité d'augmenter la capacité et le flux de circulation à l'aide de stratégies de contrôle du trafic.
- Disponibilité des infrastructures permettant de diffuser en temps réel les conditions et les messages aux personnes évacuées.
- Nombre de points potentiellement dangereux, tels que les ponts et tunnels.
- Évaluation des dommages sur les itinéraires d'évacuation.

Mesures de contrôle de la circulation

Pour toute évacuation, des plans doivent être élaborés pour maintenir la circulation sur les axes routiers clés. La circulation sera particulièrement difficile dans les zones

urbaines très densément peuplées, et dans les zones rurales où les routes sont en mauvais état.

Exemples de mesures de contrôle de la circulation pouvant être utilisées lors d'évacuations : *séparation des voies réservées aux piétons et aux véhicules ; voies réservées aux bus ; évacuation par étapes ; utilisation de marquages au sol ; barrières routières ; utilisation de techniques de gestion du trafic telles que la « Circulation à contresens » (rendre les voies entrantes et sortantes unidirectionnelles)*. Des provisions telles que du carburant, de l'eau et des toilettes peuvent être mises à disposition au cours du trajet.

Transport des animaux (animaux de compagnie, bétail)

Les personnes évacuées chercheront souvent à emmener leurs animaux avec elles. Elles peuvent ignorer les ordres d'évacuation si elles sont contraintes d'abandonner leurs animaux de compagnie ou leur bétail, en particulier si ce dernier constitue leur moyen de subsistance. Il peut être nécessaire de planifier le transport des animaux. Voir : [4.12. Bétail et évacuation](#).



Communauté touchée par de graves inondations et coulées de boue au Pérou. © OIM 2017

F. HÉBERGEMENT D'URGENCE ET ASSISTANCE

F.1. GESTION DES CENTRES D'ÉVACUATION

Déterminer la structure de gestion des centres d'évacuation et de leurs services.

Une structure de gestion doit coordonner les agences et les services, aider les secouristes à remplir leur rôle et fournir des informations appropriées à la population évacuée. La gestion peut être assurée, *par exemple, par des comités de volontaires, des fonctionnaires d'un bâtiment public utilisé comme centre d'évacuation, une*

ONG ou les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ou par des agents des autorités locales.

La structure de gestion des centres d'évacuation peut varier en fonction de la durée prévue de l'évacuation. Si celle-ci se prolonge, les responsabilités peuvent être transférées, par exemple des premiers volontaires vers une structure plus officielle.



Ressources clés

- Formation à la gestion des sites d'évacuation, dispensée par le Cluster mondial CCCM⁶⁶.
- [Les Lignes directrices sur les centres collectifs](#)⁶⁷ et [Les Normes minimales pour la gestion des camps](#)⁶⁸ peuvent être utilisées pour soutenir la gestion de la qualité si les centres d'évacuation restent ouverts à long terme.



Population déplacée après l'ouragan Dorian, Bahamas (2019). © Associated Press (AP)/AI Diaz

66. Contact: support@ccmcluster.org.

67. Cluster mondial CCCM, Lignes directrices sur les centres collectifs, 2010. Disponible en plusieurs langues à l'adresse suivante: <https://ccmcluster.org/resources/collective-centre-guidelines>.

68. Normes minimales pour la gestion des camps, 2021. Disponible en plusieurs langues à l'adresse suivante: <https://ccmcluster.org/resources/mini-mum-standards-camp-management>.

F.2. ASSISTANCE ET SERVICES

Etablir un plan pour l'aide et la prestation de services.

Planification de l'aide et de la provision de services

L'aide nécessaire dépendra de la durée d'ouverture du centre d'évacuation. Les types et les normes des installations, de l'aide et des services varieront entre les premières 72 heures après l'évacuation et les semaines suivantes, en fonction de l'impact de la catastrophe.

Remarque : d'autres personnes évacuées ou des communautés d'accueil dont les services ont été perturbés peuvent se rendre dans les centres d'évacuation pour obtenir de l'aide (par exemple, de la nourriture, de l'eau, des services d'enregistrement, des informations), même si elles dorment ailleurs⁶⁹. Ces utilisateurs potentiels doivent être pris en compte dans la planification.

Les éléments suivants peuvent être pris en considération lors de la planification :

- Durée potentielle du déplacement en fonction du type et de l'ampleur du risque
- Types de services nécessaires pour les besoins immédiats, les besoins à moyen terme, le retour et le relèvement
- Principaux prestataires pour chaque type de service, et prestataires secondaires en cas d'indisponibilité ou de réduction des services des prestataires principaux en raison de la catastrophe
- Lieux où seront stockés les articles de première nécessité, et plans pour y accéder. Lieux où seront stockés les articles secondaires, et plans pour y accéder, au cas où les articles de première nécessité seraient perdus ou endommagés.

Les installations et l'aide doivent répondre aux besoins humains fondamentaux et doivent prévoir : ⁷⁰

- Eau potable.
- Nourriture.
- Assainissement (toilettes accessibles et séparées pour les hommes et les femmes, installations pour se laver les mains, dispositifs pour l'hygiène menstruelle).
- Électricité et moyens de communications (dans la mesure du possible).
- Assistance médicale (premiers secours).
- Articles non alimentaires, tels que vêtements, couvertures, literie.
- Services d'information et d'orientation.
- Sécurité.
- Séparation entre les hommes et les femmes, si cela est culturellement approprié et possible. Voir : [F.6. Considérations relatives à la protection dans les centres d'évacuation.](#)

Autres considérations relatives à la mise en place et à la gestion des centres d'évacuation :

- Parking – si les personnes arrivent au centre d'évacuation avec leur propre véhicule.
- Stockage – si les personnes ont pu évacuer à l'avance et emporter leurs effets personnels.
- Animaux domestiques – si les personnes sont susceptibles d'évacuer leurs animaux domestiques avec elles.
- Hébergement du bétail – si cela fait partie du plan d'évacuation

69. Croix-Rouge australienne, Manuel de gestion des centres d'évacuation, version 4.0, 2023. Disponible à l'adresse: <https://redcross.org.au/sheltering/>.

70. Association Sphere, Le Guide Sphere : Charte humanitaire et normes minimales pour les réponses humanitaires, 2018. Disponible en plusieurs langues à l'adresse suivante: <https://spherestandards.org/handbook/editions/>.

Services de soutien et d'aide sociale

La fourniture de services de soutien et d'aide sociale dans un centre d'évacuation peut faciliter le relèvement des communautés suite à la catastrophe. Les types de services requis varient selon qu'il s'agisse d'une évacuation à court terme, ou d'un déplacement prolongé. Il est important d'identifier les services prévus, et de fournir des orientations pour leur prestation. Ces services peuvent inclure :

- Aide à la recherche de la famille.
- Aide financière.
- Conseils.
- Services d'interprétation.
- Services juridiques.

Aménagements spéciaux

Comme indiqué en [B.4. Identification d'abris appropriés à utiliser en cas d'évacuation](#), certaines personnes peuvent avoir besoin de services et d'aménagements spéciaux si les abris de base ne répondent pas à leurs besoins spécifiques. *Par exemple, les personnes nécessitant des soins médicaux continus ou complets, les résidents de maisons de retraite, les enfants autistes, les enfants non accompagnés.*

Définition des normes de service

Les normes de service pour les centres d'évacuation doivent être définies dans le cadre de la planification des évacuations. Les normes de service appropriées dépendront de la durée du séjour des personnes dans le centre d'évacuation.



Ressources clés

- [Normes Sphère](#): Directives mondiales et normes minimales de services pour les personnes déplacées.
- [Guide pratique pour la gestion des centres d'évacuation, manuel de gestion et pratiques recommandées en matière d'hébergement d'urgence en Australie](#), Croix-Rouge australienne⁷¹.
- [Boîte à outils pour la planification des centres d'évacuation](#), Croix-Rouge australienne du Queensland⁷².
- [Directives sur la coordination et la gestion des centres d'évacuation](#), Philippines⁷³.
- [Manuel de préparation aux catastrophes pour les collectivités locales](#), p. 59-60, Philippines⁷⁴.
- Directives relatives à la gestion des abris d'évacuation, Bangladesh⁷⁵.

71. Croix-Rouge australienne, Guide pratique pour la gestion des refuges d'évacuation (2023), Manuel de gestion des centres d'évacuation (2023) et Pratiques recommandées pour l'hébergement d'urgence en Australie (2014). Disponible à l'adresse: <https://redcross.org.au/sheltering/>.

72. Croix-Rouge australienne, Boîte à outils pour la planification des centres d'évacuation du Queensland, 2017

73. Gouvernement des Philippines, « Lignes directrices sur la coordination et la gestion des centres d'évacuation », série de circulaires conjointes de 2013.

74. Gouvernement des Philippines, Manuel de préparation aux catastrophes pour les villes et municipalités LGUs, 2018. Disponible à l'adresse: <https://lga.gov.ph/uploads/publication/attachments/1590478478.pdf>.

75. Gouvernement du Bangladesh, Directives pour la gestion des abris d'évacuation, 2023

F.3. INFORMATION PUBLIQUE APRÈS L'ÉVACUATION

Déterminer comment les informations seront communiquées aux personnes évacuées (dans un centre d'évacuation ou ailleurs) concernant la situation, l'aide disponible et le retour en toute sécurité à leur domicile.

Il est important d'établir des messages d'information publique et des mécanismes pour partager les informations pertinentes avec les personnes touchées, notamment : les dernières prévisions météorologiques, l'état de la situation d'urgence, les conditions dans les lieux d'origine, les dommages matériels dans les zones touchées et d'autres points préoccupants.

Si les médias fournissent généralement des informations pendant une situation d'urgence,

ils n'ont pas le même niveau d'accès que les autorités et les intervenants, et peuvent se livrer à des spéculations. Les informations officielles doivent être fournies par les intervenants et les autorités afin d'éviter la diffusion d'informations erronées.

En l'absence d'informations précises, claires et régulièrement communiquées, les rumeurs, les fausses informations et les spéculations peuvent se propager rapidement. Cela peut entraîner une certaine agitation dans les centres d'évacuation ou conduire les personnes évacuées à prendre des décisions mal informées. Les responsables des centres d'évacuation, ou les acteurs humanitaires qui y travaillent, peuvent démentir les rumeurs identifiées, et diffuser les informations correctes.



Ressources clés

- [Conseils sur le suivi des rumeurs](#) du réseau CDAC⁷⁶
- [La Boîte à outils pour la coordination communautaire](#) contient des ressources utiles pour une utilisation à plus long terme⁷⁷.



Sensibilisation aux pratiques d'hygiène et d'assainissement pour les membres de la communauté à Kabasa, l'un des grands sites informels pour personnes déplacées à Dolow, en Somalie, aux pratiques d'hygiène et d'assainissement. © OIM 2022/ Claudia Rosel

76. Réseau CDAC, Le bruit court : un guide pratique pour faire face aux rumeurs), 2017. Disponible en plusieurs langues à l'adresse suivante: <https://cdacnetwork.org/resources/20170610-rumour>.

77. Boîte à outils de la coordination communautaire du Conseil norvégien pour les réfugiés, disponible à l'adresse suivante: <https://cct.nrc.no/>.

F.4. COLLECTE DE DONNÉES ET GESTION DE L'INFORMATION

Déterminer les données qui seront nécessaires pour orienter la réponse à différentes étapes de la situation d'urgence, la manière dont elles seront collectées et utilisées, et qui en est responsable.

Des données sur la taille et les caractéristiques de la population évacuée seront nécessaires pour garantir que les besoins des personnes touchées par la catastrophe puissent être satisfaits, et que leurs droits soient protégés. Les types de données à collecter comprennent le **profilage** de l'ensemble de la population évacuée, et **l'enregistrement** dans un centre d'évacuation.

Dans les premières heures suivant une évacuation, le type de données nécessaires (et pouvant être collectées) peut être minimal (par exemple, nombre estimé de personnes touchées). Au fur et à mesure que le temps passe, le niveau de détail des informations nécessaires aux interventions puis au relèvement, s'accroît (par exemple, enregistrement complet dans les centres d'évacuation).

Il est utile de déterminer à l'avance : le type d'informations à collecter, les personnes chargées de la collecte et de la compilation, la manière dont les données sont enregistrées, partagées et stockées, ainsi que la manière dont elles sont partagées et avec qui, à des fins de planification (en respectant la protection des données pour toute information sensible ou personnelle).

Les types de données collectées peuvent inclure :

- **Profil général des personnes évacuées** (dans les centres d'évacuation, ou hébergés ailleurs).
 - Nombre estimé de personnes évacuées.
 - Nombre de personnes évacuées vérifiées, par âge, sexe et vulnérabilités spécifiques.
 - Nombre de personnes évacuées ayant besoin d'assistance, par âge, sexe et vulnérabilités spécifiques.
- **Données relatives aux centres d'évacuation**, telles que :
 - Région et municipalités accueillant les

personnes évacuées.

- Nom et emplacement des centres d'évacuation, y compris coordonnées GPS.
- Services de base dans les centres d'évacuation (par exemple, eau, assainissement, santé) et lacunes (le cas échéant).
- **Enregistrement des personnes évacuées dans un centre d'évacuation**, généralement effectué par le responsable/comité désigné du centre d'évacuation. Les formulaires peuvent être conçus à l'avance. Ils peuvent inclure :
 - Informations personnelles (par exemple, nom, âge, sexe, nationalité, le cas échéant).
 - Date d'arrivée et lieu d'origine.
 - Vulnérabilités spécifiques (par exemple, personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes atteintes de maladies chroniques) afin de déterminer les besoins supplémentaires en matière d'assistance.

Si un transport d'évacuation est prévu, une inscription sommaire peut être effectuée. D'autres évaluations peuvent être nécessaires, par exemple sur la morbidité, les déplacements des personnes, l'impact de la catastrophe.

Les plans de gestion des données et des informations doivent respecter les lois nationales en matière de confidentialité et de protection des données



Ressources clés

- [Directives opérationnelles de l'IASC sur la responsabilité en matière de données dans l'action humanitaire](#)⁷⁸ – à l'intention des acteurs humanitaires menant des activités de collecte de données et de gestion de l'information.
- Pour des conseils plus détaillés, voir [Directives du Centre collectif](#)⁷⁹, chapitre 6. Enregistrement et gestion de l'information et [Boîte à outils pour la gestion des camps](#)⁸⁰, chapitre 5 Gestion de l'information, et chapitre 9 Enregistrement et profilage.

78. IASC, -Guide opérationnel sur la responsabilité en matière de données dans l'action humanitaire, 2023. Disponible à l'adresse: <https://interagencystandingcommittee.org/operational-response/iasc-operational-guidance-data-responsibility-humanitarian-action>.

79. Cluster mondial CCCM, Lignes directrices sur les centres collectifs, 2010. Disponible en plusieurs langues à l'adresse suivante: <https://ccmcluster.org/resources/collective-centre-guidelines>.

80. Cluster Mondial CCCM, Boîte à outils pour la gestion des camps, 2015. En plusieurs langues à l'adresse suivante: <https://ccmcluster.org/resources/camp-management-toolkit>.

F.5. SÉCURITÉ ET SÛRETÉ DANS LES CENTRES D'ÉVACUATION

Dispositions détaillées pour le maintien de la sécurité et de la sûreté dans et autour des centres d'évacuation.

Les responsabilités types comprennent les éléments suivants, qui relèvent probablement de la responsabilité de différents acteurs. Les acteurs responsables et leurs fonctions doivent être inclus dans le plan d'évacuation :

- Évaluer la sécurité des sites d'évacuation et des sites de transport⁸¹.
- Assurer la sécurité générale du site dans les lieux d'évacuation désignés, y compris, le cas échéant, la mise à l'écart des personnes évacuées en possession d'armes interdites⁸².
- Prévenir et/ou réagir à la délinquance commune et/ou à l'application inadéquate de la loi.
- Prévenir et/ou intervenir en cas d'incidents de violence basée sur le genre.
- Prévenir et/ou intervenir en cas de maltraitance, de négligence et d'exploitation des enfants.
- Lutter contre la discrimination dans l'accès à l'aide (par exemple, à l'eau, à la nourriture, aux services de santé de base).



Des personnes déplacées de la ville de Marawi trouvent refuge dans le centre d'évacuation de Saguiarian, dans la province de Lanao del Sur, aux Philippines. © OIM 2017/Julie Batula

81. Département américain de la sécurité intérieure et Agence fédérale de gestion des urgences, Annexe sur les Incidents d'évacuation massive, 2008, p. 9.

82. Ibid.

F.6. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA PROTECTION DANS LES CENTRES D'ÉVACUATION

Comprendre les risques potentiels en matière de protection qui peuvent survenir dans les centres d'évacuation, et détailler les mesures à prendre pour atténuer ces risques.

Les risques typiques qui peuvent survenir dans les centres d'évacuation comprennent⁸³ :

- Violences basées sur le genre.
- Maltraitance, négligence et exploitation des enfants.
- Obstacles à l'accès aux documents d'identité.
- Délinquance et/ou application inadéquate de la loi.
- Conflits entre les personnes hébergées dans le centre d'évacuation et les communautés d'accueil.
- Restrictions à la liberté de circulation et au choix du lieu de résidence pour les personnes évacuées.
- Représentation et participation limitées de certains groupes dans la gestion des centres.
- Accès discriminatoire aux services et aux biens de première nécessité (par exemple, eau, nourriture, logement, services de santé).
- Risques liés à la séparation familiale, par exemple pour les enfants et les personnes qui dépendent du soutien de leur famille pour survivre.

Relations avec les communautés d'accueil

Si un centre d'évacuation reste ouvert à long terme, il est primordial d'établir des liens officiels entre les représentants des personnes évacuées, la communauté locale, les intervenants concernés et les autorités locales.

Assistance non discriminatoire

Veiller à ce que l'aide soit distribuée de manière équitable et impartiale à toutes les personnes hébergées dans le centre d'évacuation, et au même niveau entre les différents centres d'évacuation.

Réduction des risques de Violences basées sur le genre (VBG)⁸⁴

Une assistance doit être fournie aux victimes de VBG, des mesures d'atténuation des risques doivent être mises en place et des mesures efficaces de prévention et de réponse à la VBG doivent être intégrées à toutes les étapes de l'identification, de la mise en place et de la gestion des centres d'évacuation. Ces mesures doivent être correctement communiquées aux utilisateurs du centre et aux prestataires de services (voies d'orientation). Voir : [2.1. Liste de contrôle pour la prise en compte de la VBG et d'autres risques liés à la protection dans la planification des évacuations massives en cas de catastrophe.](#)

Accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap (physique, sensoriel ou intellectuel/cognitif/mental) peuvent être confrontées à différents types d'obstacles pour accéder à un centre d'évacuation, y rester en sécurité et accéder aux installations et aux services. Il s'agit notamment des **obstacles physiques** (par exemple, les escaliers, l'absence de toilettes accessibles, l'inaccessibilité des lieux de distribution ou des files d'attente, les obstacles à l'arrivée au centre).

83. IASC, Directives opérationnelles pour la protection des personnes en situation de catastrophe naturelle, 2011.

84. La violence basée sur le genre (VBG) est un terme générique qui désigne tout acte préjudiciable commis contre la volonté d'une personne en raison des différences entre les sexes. Elle est souvent cachée et prend de nombreuses formes, telles que les violences physiques et psychologiques, les menaces et la coercition. Elle comprend la violence domestique et sexuelle, l'exploitation et les abus sexuels, ainsi que la traite des êtres humains. – IASC, Directives pour l'intégration des interventions contre la VBG dans l'action humanitaire, 2015

Les personnes touchées par un handicap sensoriel (par exemple, une déficience visuelle ou auditive) sont souvent confrontées à des obstacles en matière d'information et de communication. Ceux-ci peuvent mettre ces personnes en danger en cas d'urgence si elles ne reçoivent pas les avertissements nécessaires. Ils peuvent également empêcher ces personnes d'obtenir ou de demander des informations vitales sur l'aide et les services disponibles, ou des informations qui les aideraient à prendre des décisions (par exemple, sur leur retour). Les personnes en situation de handicap peuvent également être victimes de discrimination dans l'accès aux services.

Des efforts doivent être faits pour réduire les obstacles dans les centres d'évacuation. Par exemple, en garantissant l'accessibilité physique aux personnes en situation de handicap (voir [B.4. Identification d'abris appropriés à utiliser en cas d'évacuation](#)) et en mettant les informations à disposition dans des formats accessibles. Si elles sont séparées de leurs aidants familiaux ou de leurs assistants personnels, les personnes peuvent avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour accéder à l'information, ou satisfaire leurs besoins fondamentaux. Certaines personnes en situation de handicap peuvent avoir besoin d'être orientées vers des services spécialisés, s'ils existent.

Réunification familiale

Les catastrophes entraînent souvent la séparation involontaire des membres d'une même famille. Les directives d'évacuation existantes préconisent la mise en place d'un système normalisé et interopérable de suivi des personnes évacuées et de regroupement familial. Désigner des acteurs responsables des enfants non accompagnés et séparés (un spécialiste de la protection de l'enfance ou un point focal formé, dans le respect des dispositions légales), veiller à ce que des procédures d'orientation soient en place, et à ce que des informations soient disponibles sur la recherche des familles et le regroupement familial.

Personnes ayant des besoins spécifiques

Les personnes ayant des besoins spécifiques doivent pouvoir séjourner en toute sécurité dans le centre d'évacuation et utiliser ses installations et ses services (par exemple, les femmes et les filles qui peuvent être exposées à des risques de violences basées sur le genre, les personnes

en situation de handicap, les personnes LGBT+ ou les mineurs susceptibles d'être victimes de discrimination ou de violence). La mise en place de voies d'orientation, avec le soutien de spécialistes, permettra au personnel du centre d'évacuation de mettre les personnes en relation avec des services spécialisés, par exemple des services de santé mentale et de soutien psychosocial, des services de protection de l'enfance, des soins médicaux, une assistance policière, des services juridiques, des services de réadaptation physique et des dispositifs d'aide à la mobilité.

Responsabilité et plaintes

Les personnes hébergées dans un centre d'évacuation ou bénéficiant de services, doivent pouvoir demander et obtenir des informations – et déposer des plaintes – concernant les services, leurs droits et les prestations. Une procédure de plainte doit être mise en place par la direction du centre d'évacuation, couvrant le centre et les services. Les prestataires de services individuels peuvent également disposer de leurs propres procédures pour recevoir les plaintes.

Les procédures de plainte doivent :

- Offrir plusieurs moyens de déposer une plainte, accessibles à tous ; inclure des moyens de se plaindre verbalement (pour les personnes peu alphabétisées, malvoyantes ou les enfants) et de se plaindre du personnel.
- Les plaintes doivent être consignées dans un formulaire standard. Des procédures doivent être mises en place pour assurer un suivi efficace des plaintes, et fournir rapidement un retour d'information au plaignant.
- Les systèmes doivent être confidentiels. Les personnes doivent pouvoir déposer des plaintes de manière anonyme.
- Les informations sur la manière de déposer une plainte doivent être claires et communiquées de différentes manières.

Un système de surveillance de l'exploitation et des abus sexuels doit être mis en place par des acteurs spécialisés.

BANGLADESH | Centres de sécurité et d'évacuation pour les femmes⁸⁵

Au Bangladesh, les taux de mortalité liés aux cyclones ont toujours été nettement plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Lors du cyclone de 1991, 140 000 personnes ont perdu la vie ; selon les rapports, les femmes avaient 4,5 fois plus de risques de mourir que les hommes. Les personnes âgées et les enfants ont également enregistré des taux de mortalité plus élevés. La construction d'abris anticycloniques et les campagnes de préparation aux cyclones ont depuis lors considérablement réduit le taux de mortalité global au Bangladesh. Cependant, en raison des normes sociales liées au genre, de nombreuses femmes ont encore tardé à se rendre dans les abris anticycloniques ou n'y sont pas allées du tout. En général, les femmes sont censées protéger le bétail, les biens du ménage et les enfants, et ne pas se trouver en présence d'hommes qui ne font pas partie de leur famille. Les abris anticycloniques composés d'une seule pièce, l'absence de toilettes séparées pour les hommes et les femmes et le manque d'options pour le bétail dissuaderaient les femmes d'évacuer. Des femmes ont signalé avoir été victimes de harcèlement, d'agressions sexuelles et d'humiliations dans les abris d'évacuation, en particulier lorsqu'elles n'étaient pas accompagnées de leur mari.

Les politiques et directives gouvernementales récentes visent à améliorer la sécurité des femmes en cas de catastrophe. Les directives permanentes du gouvernement du Bangladesh en matière de catastrophes (2019) prévoient des mesures pour aider les femmes, les enfants et les personnes en situation de handicap à évacuer et garantir leur sécurité dans les abris d'évacuation. Les directives gouvernementales relatives à la gestion des abris d'évacuation (2024) définissent des mesures spécifiques pour aider à prévenir et à lutter contre la violence basée sur le genre dans les centres d'évacuation.



Femmes rohingyas dans un espace sûr du camp de réfugiés de Balukhali, à Cox's Bazar, au Bangladesh.
© OIM 2018/Olivia Headon

85. Chowdhury TJ, et. al., « Expérience vécue du bien-être des femmes dans les abris anticycloniques de la côte bangladaise ». *Prehosp Disaster Med.* Août 2022 ; 37(4) : 437-443 et Mari Miyaji, et. al., « Étude sur l'utilisation des abris anticycloniques au Bangladesh », *Japan Architectural Review*, août 2020, 82(737) : 1871-1880.

G. RETOUR ET RELÈVEMENT

Le retour est la phase finale de l'évacuation. Il est achevé lorsque toutes les personnes évacuées sont retournées à leur lieu de résidence (ce qui est généralement leur option préférée), ou se sont intégrées localement, ou ont été réinstallées ailleurs. Le retour doit

être volontaire, sûr, digne et bien informé. Les personnes évacuées peuvent avoir besoin d'un soutien jusqu'à ce qu'elles aient trouvé une solution à leur déplacement, ainsi que d'une aide au relèvement suite à la catastrophe.

G.1. GESTION DES RETOURS

- Identifier l'acteur qui a le pouvoir de décider quand le retour peut commencer, le processus décisionnel applicable, et l'acteur responsable de la gestion de la phase de retour.
- Détailler les acteurs responsables et impliqués, ainsi que les exigences, afin d'évaluer les zones touchées.
- Identifier l'acteur responsable du maintien de la communication avec les personnes touchées.
- Identifier les services d'aide qui pourraient être nécessaires pour faciliter le retour.

Autorité chargée de décider et de gérer le retour

Identifier la personne ou l'organisme gouvernemental habilité(e) à décider du moment où le retour peut commencer, ainsi que le processus décisionnel applicable. L'acteur chargé de gérer le processus de retour doit également être identifié et la personne responsable peut varier en fonction du danger.

Le retour, l'intégration locale ou la réinstallation peuvent soulever des questions juridiques, telles que les questions foncières ou le retour au-delà d'une frontière internationale. Voir : [4.3. Base juridique des plans d'évacuation.](#)

Évaluation des risques

Une évaluation objective et complète des zones touchées doit être réalisée afin de déterminer si :

1. Le danger ne constitue plus une menace ou a été réduit à un niveau tel que le retour peut être considéré comme raisonnablement sûr.
2. Les conditions dans la zone touchée sont acceptables pour la population qui revient. Cela peut inclure :
 - La présence de risques secondaires ou nouveaux.
 - La sécurité des infrastructures.
 - Le rétablissement des services publics essentiels (par exemple, eau, assainissement, électricité).
 - La disponibilité d'hébergements locaux, de services (y compris les services de santé et d'urgence), de nourriture et d'eau potable.
 - La sécurité générale.

Les équipes d'évaluation peuvent être multi-organisationnelles, par exemple composées de représentants du gouvernement, d'experts en infrastructures et de représentants de la communauté, et doivent être correctement formées et équipées.

Un plan d'évacuation devrait idéalement inclure un modèle d'évaluation des risques, afin de permettre des évaluations rapides, conformes aux normes techniques et cohérentes d'une zone à l'autre. Il peut être utile d'inclure les coordonnées des principaux propriétaires/gestionnaires d'infrastructures⁸⁶.

Options de retour et gestion

Différentes options de retour peuvent être envisagées, telles que :

- **Réadmission temporaire** : pour permettre aux familles d'évaluer les dommages causés à leurs biens, de récupérer leurs effets personnels ou de s'occuper de leur bétail, après évaluation des risques. L'accès peut être autorisé à titre individuel en cas d'urgence, par exemple pour permettre aux propriétaires de bétail de localiser et de nourrir leurs animaux.
- **Retour progressif** : les familles de certaines zones spécifiques sont autorisées à revenir dès que les conditions sont sûres, ou les personnes ayant un domicile ou une entreprise dans la zone sont autorisées à revenir, mais pas les visiteurs⁸⁷.

Il peut être nécessaire de mettre en place des moyens de transport (ou de gérer la circulation si les personnes rentrent avec leur propre véhicule).

Soutien aux personnes qui reviennent et communication

Un plan d'évacuation doit définir les services d'aide à fournir, les informations à communiquer avec précision en temps utile, la participation de la communauté au processus de retour, et toute aide supplémentaire destinée à des groupes spécifiques.

La phase de retour peut être stressante, en particulier pour les personnes qui ont perdu des proches, leurs moyens de subsistance ou leurs biens. Les paysages dévastés peuvent être bouleversants et les personnes peuvent souffrir des conséquences psychologiques de la catastrophe. Le stress peut entraîner des tensions, des comportements conflictuels et la diffusion d'informations erronées.

Comme pour toutes les autres phases de l'évacuation, il est essentiel d'assurer une communication continue avec les communautés touchées. Cela comprend le partage d'informations sur la faisabilité du retour et les autres options disponibles pour les familles. Cela devrait également inclure un retour d'information aux responsables de la gestion des processus de retour.

Les personnes évacuées doivent être aidées à prendre des décisions éclairées quant à leur retour ou à la date de celui-ci. Des informations doivent leur être fournies sur⁸⁸ :

- Ce à quoi ils peuvent s'attendre à leur retour (par exemple, ce qu'ils pourront voir, ressentir, et éprouver, ainsi que l'état des services essentiels comme l'électricité).
- Les risques qui subsistent et les mesures d'atténuation mises en place, ou que les personnes qui rentrent chez elles pourraient devoir prendre.
- Les modalités de transport et d'hébergement pour les personnes qui ont besoin d'aide pour rentrer chez elles.
- Toutes zones d'accès restreint, et les motifs de ces restrictions.
- L'accès à l'eau, à la nourriture, au carburant et aux services disponibles (par exemple, soins de santé, éducation, aide sociale).

86. Institut australien pour la résilience aux catastrophes, Planification des évacuations, 2023, p. 38.

87. Institut australien pour la résilience aux catastrophes, Planification des évacuations, 2023, p. 37.

88. Institut australien pour la résilience face aux catastrophes, Planification des évacuations, 2023, p. 38.

G.2. TRANSITION VERS LE RELÈVEMENT POST-CATASTROPHE

Détailler comment la transition des responsabilités et de la coordination sera assurée entre les acteurs chargés de la gestion des centres d'évacuation/de l'assistance, et les acteurs chargés du retour à la normalité.

Les plans d'évacuation et de relèvement post-catastrophe doivent être liés, et les voies de communication et de coordination entre les acteurs de l'urgence et du relèvement doivent être définies. Le processus de transfert des responsabilités entre les acteurs doit être clair. Les processus de retour devront être coordonnés entre l'entité chargée de gérer les retours (dans le cadre du plan d'évacuation) et l'entité chargée du relèvement.

Une bonne coordination et un bon partage de l'information entre les acteurs de l'urgence et du relèvement, peuvent contribuer à promouvoir un retour sûr et digne ainsi que d'autres solutions durables.

La planification d'autres options que le retour (*intégration locale ou réinstallation*) relève généralement de la responsabilité des acteurs du relèvement post-catastrophe. Les plans d'évacuation doivent toutefois tenir compte de la possibilité que les personnes ne puissent pas retourner rapidement chez elles, et être liés aux plans de relèvement. Par exemple, un hébergement temporaire peut être nécessaire, offrant des conditions meilleures que celles des centres d'évacuation.

G.3. FERMETURE D'UN CENTRE D'ÉVACUATION

Dans les plans d'évacuation locaux en particulier, détailler toutes les exigences et le processus décisionnel (ainsi que le décideur responsable) pour la fermeture des centres d'évacuation.

Il est recommandé d'inclure notamment des normes concernant la fermeture, l'identification des acteurs responsables du nettoyage et des réparations (ainsi que l'allocation budgétaire correspondante), afin que les centres puissent reprendre leur fonction normale ou être prêts

pour une utilisation future. Il est également possible d'inclure des délais cibles pour la fermeture (par exemple, si les normes d'un centre recommandent son utilisation pendant quelques heures ou quelques jours seulement, ou pour permettre la réouverture des écoles). Une communication ouverte sur la planification de la fermeture et les solutions d'hébergement alternatives doit être assurée avec les personnes séjournant dans le centre d'évacuation. La sécurité et la dignité de toutes les personnes doivent être garanties.



Ressources clés

- [Guide pratique pour les centres d'évacuation](#), chapitre 21. Préparation à la fermeture, Croix-Rouge australienne⁸⁹.
- [Limitation et planification de l'utilisation des écoles comme centres d'évacuation temporaires](#)⁹⁰ s'il est prévu de les utiliser.
- Pour les centres à plus long terme: [Lignes directrices sur les centres collectifs](#), chapitre 17. Fermeture des centres collectifs⁹¹ et [Normes minimales pour la gestion des camps](#), Chapitre 5. Sortie et transition⁹²

89. Croix-Rouge australienne, Guide pratique pour les centres d'évacuation, 2023. Disponible à l'adresse: <https://redcross.org.au/sheltering/>.

90. Save the Children, Limitation et planification de l'utilisation des écoles comme centres d'évacuation temporaires, 2017.

91. Cluster mondial CCCM, Lignes directrices sur les centres collectifs, 2010. Disponible en plusieurs langues à l'adresse suivante: <https://ccmcluster.org/resources/collective-centre-guidelines>.

92. Normes minimales pour la gestion des camps, 2021. Disponible en plusieurs langues à l'adresse suivante: <https://ccmcluster.org/resources/mini-mum-standards-camp-management>.

H. RESPONSABILITÉS (ANNEXE)

Identifier et dresser la liste des organisations ou des personnes responsables de chaque phase et de chaque action.

Cette section doit décrire qui fait quoi pendant chaque phase d'une évacuation, et le niveau de l'administration concernée (national, régional, local, etc.). Elle permettra également de montrer comment les efforts nationaux, régionaux et locaux sont intégrés pendant l'évacuation.

Ces informations peuvent être incluses dans une annexe au plan d'évacuation. Une annexe peut être facilement mise à jour et utilisée comme référence rapide en cas d'urgence. Si le plan d'évacuation est court (par exemple, un plan opérationnel au niveau local), les organisations responsables peuvent être énumérées dans chaque section.

Pour chaque mesure, indiquer :

- **L'entité coordinatrice:** responsable de la prise de décision ou de la mise en œuvre d'une action.
- **Les entités coopérantes:** autres organisations ou organismes susceptibles d'apporter leur soutien.

Tous les organismes participant à l'évacuation doivent avoir des rôles et des responsabilités clairement définis, y compris les parties prenantes externes.

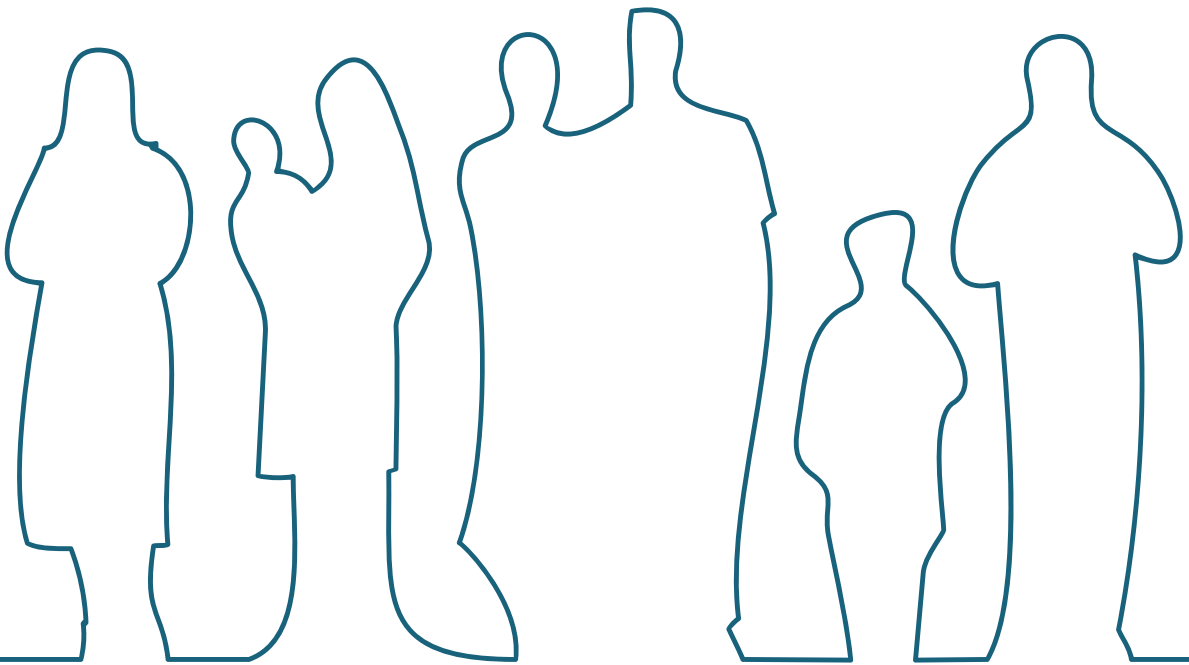
Certains plans d'évacuation énumèrent également les responsabilités par organisme/organisation, afin de faciliter la consultation.



Formation CCCM et exercice de simulation d'évacuation massive à Quezon City, Philippines. © OIM 2018/ Charissa Soriano



Une femme portant ses enfants traverse une zone inondée à Gatumba, près de Bujumbura, au Burundi. © OIM 2024/Alexander Bee





CONSIGNES SUPPLÉMENTAIRES

4. DIRECTIVES COMPLÉMENTAIRES

Vous trouverez ici des informations supplémentaires sur certains sujets clés. Elles peuvent vous aider à mieux comprendre ces sujets ou à orienter l'analyse nécessaire à l'élaboration d'un plan d'évacuation massive.

4.1. Effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement	63
4.2. Lien entre les niveaux des plans et les capacités d'intervention	64
4.3. Base juridique des plans d'évacuation	64
4.4. Planification des évacuations transfrontalières	68
4.5. Plans d'évacuation des installations publiques essentielles	69
4.6. Systèmes d'alerte précoce	70
4.7. Modèles de calendriers d'évacuation	71
4.8. Information publique	71
4.9. Intégration des personnes déplacées vivant dans des sites de déplacement	72
4.10. Intégration des migrants	73
4.11. Touristes et visiteurs	74
4.12. Bétail et évacuation	74
4.13. Considérations relatives aux urgences de santé publique	75
4.14. Formations et exercices de simulation	76
Exemples détaillés	78

4.1. EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

Le changement climatique entraîne des risques plus fréquents, plus extrêmes et plus imprévisibles. Cela signifie que l'expérience historique ne permet pas toujours de prédire avec précision l'ampleur des événements futurs. Pour élaborer des plans d'évacuation pratiques et complets, il est essentiel d'envisager un éventail plus large de scénarios potentiels, y compris les conditions et les impacts les plus extrêmes possibles pour chaque risque. Les plans d'évacuation doivent pouvoir s'adapter à l'ampleur et à la gravité d'une catastrophe, afin de renforcer la capacité de réponse globale.

Par exemple, dans les zones côtières, l'élévation du niveau de la mer et l'intensification des cyclones peuvent nécessiter l'extension des zones d'évacuation vers l'intérieur des terres et la prise en compte de la nécessité éventuelle de créer des abris d'évacuation plus grands. Dans les zones sujettes aux incendies de forêt, l'augmentation des températures et les sécheresses prolongées peuvent rendre nécessaires des évacuations préventives et la mise en place d'équipes communautaires d'intervention en cas d'incendie.

Les facteurs environnementaux, tels que la déforestation, l'érosion des sols ou des côtes et d'autres formes de dégradation des écosystèmes, peuvent également aggraver l'impact des risques sur les communautés. Ces facteurs doivent être pris en compte dans la planification des évacuations. Par exemple, dans les zones fortement déboisées, les plans d'évacuation doivent tenir compte du risque accru de glissements de terrain et de crues soudaines, en veillant à ce que les itinéraires d'évacuation et les abris soient situés dans des zones sûres. Dans les zones touchées par l'érosion côtière, les plans d'évacuation peuvent devoir tenir compte de la perte potentielle d'infrastructures essentielles, et de la nécessité de déplacer les communautés plus à l'intérieur des terres.

En tenant compte de manière proactive des impacts potentiels du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, les plans d'évacuation peuvent être rendus plus solides et plus adaptables, garantissant ainsi une protection efficace des communautés face à l'évolution des risques de catastrophe.



Évaluation par l'OIM de la zone touchée par l'ouragan Dorian à Abaco, aux Bahamas © OIM 2019/Muse Mohammed

4.2. LIENS ENTRE LES NIVEAUX DES PLANS ET LES CAPACITÉS D'INTERVENTION

Une catastrophe peut submerger les capacités et les ressources locales, et nécessiter le recours à des capacités provenant d'autres zones ou niveaux d'intervention (communautaire, régional, national, international). Il est important de comprendre comment les plans d'évacuation nationaux ou locaux (contextualisés) s'intègrent dans les cadres juridiques et opérationnels existants à d'autres niveaux. Les plans doivent identifier les ressources ou capacités d'intervention supplémentaires qui peuvent être disponibles, et la manière d'y accéder, dans le but d'assurer une intervention efficace.

4.3. BASE JURIDIQUE DES PLANS D'ÉVACUATION

Législation relative aux évacuations

Un plan d'évacuation est généralement fondé sur la législation nationale et internationale relative aux **évacuations, à la protection et à l'assistance des personnes évacuées**. La législation nationale, provinciale ou locale définit souvent les rôles, les responsabilités, les pouvoirs, les capacités et les ressources des parties prenantes concernées par une évacuation. Elle peut notamment définir les droits et les responsabilités des décideurs et des personnes évacuées, les moyens disponibles et la manière de les utiliser.

- Lorsque cette législation existe, elle devrait servir de base à l'élaboration d'un plan d'évacuation massive.
- Lorsque cette *législation n'existe pas, la mise à jour ou l'introduction d'une législation relative à la gestion des situations d'urgence ou des catastrophes en matière d'évacuation peut faire partie des activités nationales de préparation.*



Ressources clés

- Voir www.disasterlaw.ifrc.org pour les ressources, une base de données de documents et des formations en ligne.
- [Lignes directrices sur la gestion des risques de catastrophes](#)⁹³ – IFRC
- [Liste de vérification sur la législation relative à la préparation aux catastrophes et à l'intervention](#) – IFRC⁹⁴.

Accords transfrontaliers

Voir [4.4 Planification des évacuations transfrontalières](#).

Accords entre juridictions nationales

Des accords sur l'harmonisation des plans d'évacuation, ou de l'assistance qui peut être demandée ou fournie, peuvent être nécessaires entre différentes municipalités ou districts d'un même pays. Les autorités locales doivent identifier les accords qui existent – ou qui sont nécessaires – entre les juridictions nationales.

Autres considérations juridiques

Les autres considérations juridiques relatives aux évacuations comprennent (sans s'y limiter) :

- **Utilisation des sols :**
 - **Accords avec les centres d'évacuation potentiels**, par exemple les lieux de culte, les écoles.
 - **Utilisation de terrains privés :** comment les terrains seront-ils préalablement identifiés, et comment les propriétaires seront-ils indemnisés ? La préparation d'arrangements juridiques pour les questions foncières en situation d'urgence peut aider à éviter des complications susceptibles d'aggraver une crise.

93. IFRC, Lignes directrices sur la gouvernance des risques de catastrophe – Renforcer les lois, les politiques et les plans pour une gestion globale des risques de catastrophe, 2024 Voir le chapitre 3. Préparation, anticipation et réponse.

94. IFRC, Liste de contrôle relative au droit et à la préparation aux catastrophes, 2019 et IFRC, Rapport de synthèse sur le droit et la préparation aux catastrophes, 2019, disponibles en plusieurs langues, ainsi que d'autres ressources, exemples et formations à l'adresse suivante: <https://disasterlaw.ifrc.org/>.

- Droits des personnes évacuées en vertu de la législation en vigueur : existe-t-il des lois qui prévoient ou interdisent l'évacuation obligatoire ? Existe-t-il des lois locales ou nationales qui réglementent le type et le niveau minimum d'assistance auquel les personnes évacuées ont droit ?
- Prise en charge des mineurs non accompagnés, recherche des familles. Voir : [2.4 Prise en compte de la protection](#) et « Liste de contrôle pour la prise en compte de la violence basée sur le genre, et d'autres risques liés à la migration, dans la planification des évacuations massives en cas de catastrophe ».
- Réglementation de la collecte et du partage des données à caractère personnel (transports, centres d'évacuation)
- Répartition des coûts financiers : l'identification des coûts potentiels (par exemple, pour l'hébergement, le transport), et des institutions qui les prendront en charge, contribue à une coordination efficace et à la disponibilité des ressources. Pour les événements à évolution lente, l'établissement préalable des coûts potentiels d'une évacuation peut servir de budget préliminaire pour solliciter l'aide de bailleurs/donateurs nationaux ou internationaux.

Évacuation forcée

Lorsque les personnes résistent aux ordres d'évacuation officiels et que les efforts visant à encourager l'évacuation se sont avérés inefficaces, les autorités peuvent envisager, en dernier recours, d'évacuer de force les personnes contre leur gré. La différence entre les évacuations volontaires et les évacuations forcées (lorsque les personnes sommées d'évacuer peuvent être déplacées contre leur gré) peut constituer une question juridique délicate. Il est important de comprendre le lien avec les lois en vigueur. Les directives internationales stipulent que :

« Les personnes qui ne souhaitent pas partir ne doivent pas être évacuées contre leur gré, sauf si cette évacuation forcée :

- est prévue par la loi ;
- est absolument nécessaire dans les circonstances pour répondre à une menace grave et imminente pour leur vie ou leur santé, et que des mesures moins intrusives seraient insuffisantes pour atteindre l'objectif visé ; et est réalisée, dans la mesure du possible, après que les personnes concernées aient été informées et consultées⁹⁵.

L'exécution d'un ordre d'évacuation est une décision difficile à prendre. Il convient de tenir compte de ses effets sur les droits à la liberté de circulation et de résidence, à la vie privée et au domicile, ainsi que des questions relatives aux ressources et à la capacité des autorités à faire respecter les ordres. Les intervenants ne doivent pas être exposés à des risques extrêmes.



Ressources clés

- Voir IASC [Directives opérationnelles sur la protection des personnes en cas de catastrophe naturelle, section A.1.2 sur l'évacuation forcée, considérations préalables fondées sur les droits.](#)

95. IASC, Directives opérationnelles sur la protection des personnes dans les situations de catastrophes naturelles, 2011. Ces dispositions correspondent aux droits fondamentaux suivants, énoncés dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par la résolution 2200A de l'Assemblée générale (XXI) du 16 décembre 1966, entrée en vigueur le 23 mars 1976, conformément à : Article 6. Tout être humain a le droit inhérent à la vie ; Article 12.1. Toute personne se trouvant légalement sur le territoire d'un État a, sur ce territoire, le droit de circuler librement et de choisir sa résidence ; Article 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien ; Article 3. Les droits susmentionnés ne peuvent faire l'objet d'aucune restriction, sauf celles qui sont prévues par la loi, qui sont nécessaires à la sécurité nationale, à l'ordre public, à la santé ou à la moralité publiques, ou aux droits et libertés d'autrui, et qui sont conformes aux autres droits reconnus dans le présent Pacte.

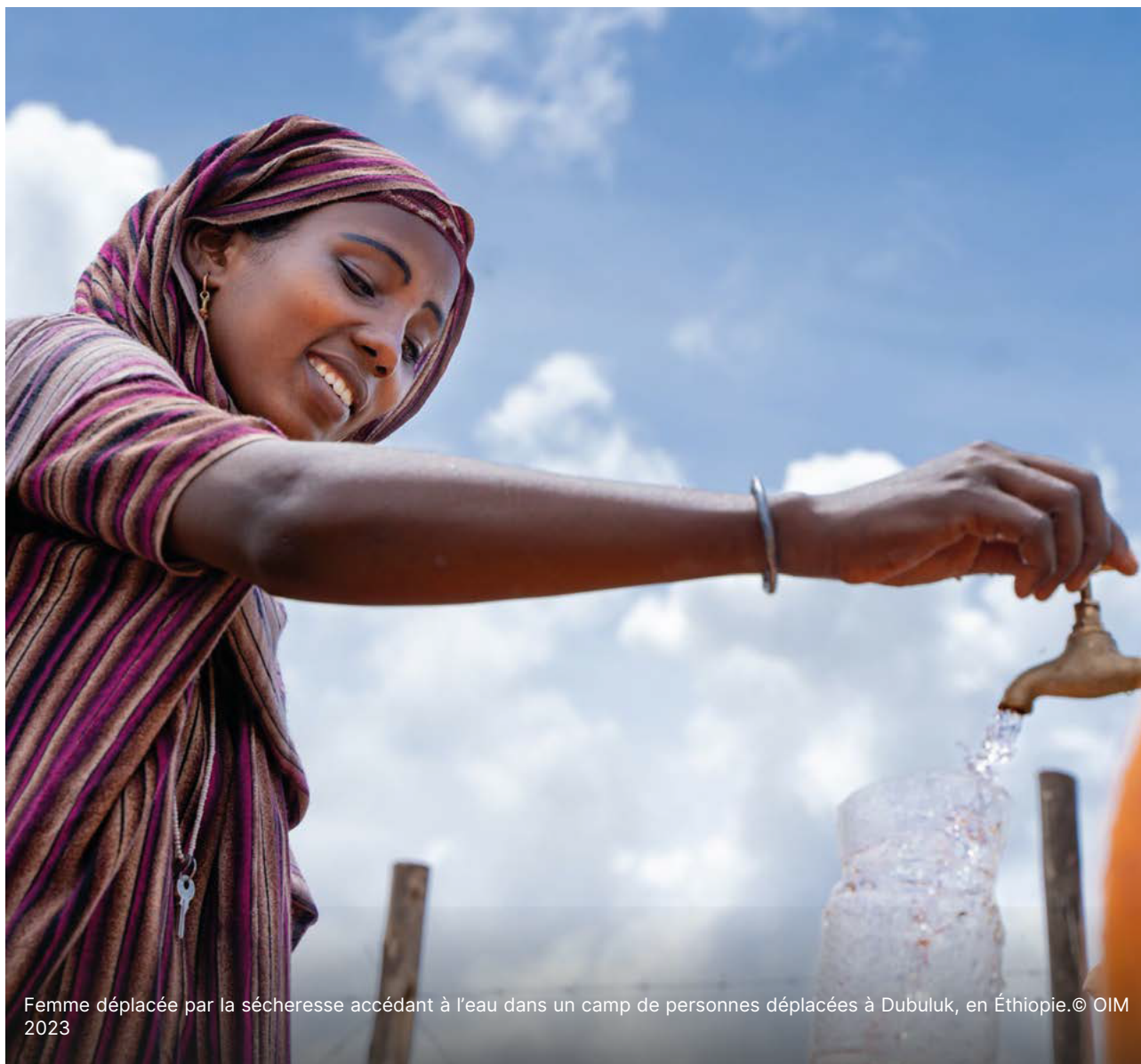
Directives internationales relatives aux droits de l'homme et à la protection

Les Directives opérationnelles de l'IASC relatives à la protection des personnes en situation de catastrophe naturelle (2011) constituent un outil destiné aux gouvernements et aux organisations humanitaires internationales et non gouvernementales, qui **promeut une approche fondée sur les droits de l'homme** dans les situations de catastrophe.

Elles comprennent des considérations fondées sur les droits et des mesures pratiques suggérées pour : la protection contre la séparation des familles ; la protection contre les impacts secondaires de la catastrophe ; la protection contre la violence, y compris les

violences basées sur le genre ; la sécurité dans les communautés et les abris collectifs.

Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays fournissent des orientations aux États et à toutes les autres autorités, groupes et organisations, sur la manière de répondre aux besoins spécifiques des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, y compris les personnes évacuées. Ils identifient les droits et garanties pertinents pour la protection et l'assistance des personnes pendant leur déplacement, leur retour ou leur réinstallation et leur réintégration. Les Principes directeurs sont conformes au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire.



Femme déplacée par la sécheresse accédant à l'eau dans un camp de personnes déplacées à Dubuluk, en Éthiopie. © OIM 2023

Principaux éléments à prendre en considération pour la protection des personnes en situation de catastrophe :

A.1.1 La vie, l'intégrité physique et la santé des personnes exposées à des risques imminents liés à des catastrophes naturelles, en particulier celles qui ont des besoins spécifiques, doivent être protégées dans toute la mesure du possible, où qu'elles se trouvent.

A.1.2 Si ces mesures ne suffisent pas à les protéger, leur départ hors de la zone dangereuse doit être facilité.

A.1.3 Si les personnes en danger ne peuvent pas partir par leurs propres moyens, elles doivent être évacuées de la zone dangereuse.

A.1.4 Les personnes qui ne souhaitent pas partir ne devraient pas être évacuées contre leur gré, sauf si cette évacuation doit être forcée... [voir ci-dessus pour les conditions].

A.1.5 Les évacuations, qu'elles soient volontaires ou forcées, doivent être menées dans le plein respect des droits à la vie, la dignité, la liberté et la sécurité des personnes touchées et déplacées, et sans discrimination aucune. Dans la mesure du possible, les personnes concernées doivent être informées, d'une manière qui leur soit accessible et dans une langue qu'elles comprennent, de la durée probable et du déroulement de l'évacuation, ainsi que des raisons pour lesquelles celle-ci est nécessaire.

A.1.6 Les personnes qui partent ou sont évacuées doivent être aidées à rester aussi près que possible de leur lieu de résidence habituel, que le permet la situation en matière de sécurité.

A.1.7 Les centres d'évacuation désignés ou les zones d'hébergement temporaire où les personnes touchées sont conduites ou accueillies, doivent être sûrs, et ne pas les exposer à des risques supplémentaires.



Ressources clés

- Consulter [les Directives opérationnelles du Comité permanent interorganisations sur la protection des personnes en situation de catastrophe naturelle](#) (2011), p. 15-27, pour un aperçu des considérations relatives à la protection et aux droits de l'homme dans la planification des évacuations, ainsi que des mesures d'action et de préparation suggérées.
- Consulter les [Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays](#) (2004) pour connaître les droits et garanties applicables à la protection et à l'assistance des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

4.4. PLANIFICATION DES ÉVACUATIONS TRANSFRONTALIÈRES

Dans les régions frontalières ou sur les petites îles, certaines personnes peuvent choisir d'évacuer par elles-mêmes – ou être aidées à évacuer par elles-mêmes – vers un pays voisin.

Dans le cadre d'un plan d'évacuation massive, il est important d'anticiper tout flux de personnes à travers une frontière (dans les deux sens) et la manière dont cela pourrait affecter le nombre et la nature des personnes évacuées qui ont besoin d'assistance. Des ressortissants étrangers ou des réfugiés pourraient se trouver parmi la population évacuée, et avoir des besoins spécifiques, et cela comporte également des implications en matière de statut juridique, qui doivent être pris en compte dans la planification.

En outre **des accords pour les évacuations transfrontalières** peuvent être en place entre les gouvernements nationaux.

- Ceux-ci définissent la coopération en matière de réponse aux catastrophes et d'assistance aux communautés de ressortissants étrangers en vue de leur évacuation. Ces accords peuvent être conclus au niveau national ; les autorités locales doivent identifier et connaître tous les accords pertinents pour les plans d'évacuation locaux.

Les accords peuvent être bilatéraux ou régionaux. Ils peuvent inclure des dispositions relatives à la gestion des mouvements transfrontaliers de population liés à la gestion des frontières (par exemple, exigences en matière de documents d'identité ou dérogations, ou délivrance de visas humanitaires), aux procédures de transport (en particulier par voie maritime), à la fourniture d'une assistance et d'un hébergement dans le pays d'accueil, et à des solutions à plus long terme.



Ressources clés

- [Protocole d'évacuation transfrontalière pour les pays des Caraïbes orientales](#), OIM⁹⁶.

DANS LES CARAÏBES | Évacuations transfrontalières⁹⁷

Les États des Caraïbes ont procédé à plusieurs reprises à des évacuations transfrontalières, en s'appuyant sur accords régionaux et bilatéraux existants pour déplacer les populations dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

En 2021, les autorités de Saint-Vincent-et-les Grenadines ont ordonné une évacuation obligatoire après que l'activité sismique a indiqué que le volcan La Soufrière, sur l'île de Saint-Vincent, risquait d'entrer en éruption. Environ 16 000 personnes vivaient dans la zone rouge. En raison du risque et de la petite taille de l'île, les habitants ont été évacués et transportés vers les États voisins. L'évacuation des habitants de l'île a été coordonnée entre le gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines, les compagnies de croisière qui ont fourni les moyens de transport (ainsi que des petits ferries et des bateaux de pêche), et les pays d'accueil, notamment Sainte-Lucie, la Grenade, la Barbade et Antigua-et-Barbuda.

Les procédures d'évacuation reposaient principalement sur des accords bilatéraux entre les pays. La plupart des pays d'accueil étaient membres du Protocole de l'Union économique des Caraïbes orientales, qui autorise les déplacements sur présentation d'une pièce d'identité nationale.

Le gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines a demandé à d'autres gouvernements d'accueillir les personnes évacuées sans passeport.

96. OIM, Protocole d'évacuation transfrontalière pour les pays des Caraïbes orientales en cas de catastrophe, 2023.

97. OIM, Évacuations et réduction des risques de catastrophe dans les Caraïbes, 2021

4.5. PLANS D'ÉVACUATION DES INSTALLATIONS PUBLIQUES ESSENTIELLES

Des plans d'évacuation supplémentaires des installations publiques essentielles sont souvent élaborés pour les institutions, ou les populations, ayant des besoins d'évacuation particuliers, tels que les hôpitaux, les écoles et les prisons. Ces plans relèvent de la responsabilité des organismes chargés de s'occuper de ces personnes. En règle générale, les hôpitaux sont responsables de l'évacuation des patients, les écoles de l'évacuation des enfants pendant les heures de classe, et les prisons de l'évacuation des détenus.

Il est essentiel que ces plans s'inscrivent dans des cadres d'évacuation plus larges, afin de garantir

que les personnes évacuées soient transférées en temps utile vers des zones de sécurité appropriées, et que les plans en place soient communiqués.

Pour les populations similaires qui bénéficient de soins privés, tels que les soins médicaux ou les services de garde à domicile, envisager d'inclure des messages spécialisés dans les activités de sensibilisation communautaire menées pendant la phase de préparation, afin de s'assurer que les aidants savent comment répondre aux besoins particuliers des personnes dont ils s'occupent pendant une évacuation



Ressources clés

- [« Planification des mesures d'urgence dans les établissements », Comité australien de normalisation⁹⁸.](#)

JAPON | Préparation de l'évacuation dans les écoles⁹⁹

En mars 2011, le Japon a été frappé par un séisme de magnitude 9,0 qui a provoqué un méga tsunami. Grâce à une bonne préparation à l'évacuation dans les écoles, la quasi-totalité des quelques 3000 élèves des écoles primaires et secondaires de la ville de Kamaishi ont survécu. Immédiatement après le séisme, les élèves ont couru hors de l'école vers des terrains plus élevés, incitant les autres écoliers et de nombreux habitants à faire de même. Les élèves plus âgés ont aidé les plus jeunes à se mettre en sécurité tandis que le tsunami balayait leurs écoles et leur ville.

La réaction rapide des élèves était le résultat d'un programme d'éducation à la prévention des tsunamis, mis en place par les écoles de Kamaishi depuis plusieurs années. On avait en effet constaté que, bien que les régions côtières du Japon aient été averties d'un risque de séisme majeur, le niveau d'alerte parmi la population était faible. Katada, professeur et ancien spécialiste de la prévention des inondations, s'est donné pour mission d'améliorer la préparation des enfants aux catastrophes. Il a collaboré avec des enseignants de Kamaishi et ils ont élaboré des plans et des activités à mener en classe pour sensibiliser les enfants aux tsunamis et à l'importance de l'évacuation.

Katada a établi trois principes d'évacuation : premièrement, ne pas se fier aveuglément aux cartes des risques, car elles reposent sur des hypothèses obsolètes – un nouveau tsunami peut avoir une ampleur différente. Deuxièmement, faire tout son possible pour faire face à la situation – en se réfugiant sur des terrains plus élevés et en s'entraînant. Troisièmement, les enfants doivent prendre l'initiative de toute évacuation et être les premiers à évacuer, afin que les autres puissent suivre. Lors du « miracle de Kamaishi », ces principes ont été suivis et ont permis de sauver la vie des enfants et des autres habitants.

98. Norme australienne, « Procédures de gestion des urgences – AS 3745 Planification des urgences dans les installations », Comité australien de normalisation FP-017, 2010. Disponible à l'adresse : https://evaculife.com.au/as_3745_planning_for_emergencies_in_facilities/.

99. Gouvernement japonais, Bureau des relations publiques, « Le miracle de Kamaishi : comment 3 000 élèves ont survécu au 11 mars ».

4.6. SYSTÈMES D'ALERTE PRÉCOCE

Un système d'alerte précoce complet devrait idéalement être mis en place avant l'élaboration d'un plan d'évacuation, car il est le fondement d'une grande partie du processus d'évacuation.

En identifiant les dangers imminents le plus tôt possible, un système d'alerte précoce permet aux individus, aux communautés et aux organisations de se préparer et d'agir de manière appropriée et en temps utile, afin de minimiser les perturbations et les dommages¹⁰⁰. Les évacuations peuvent être entreprises en réponse à une alerte précoce, avant qu'un risque ne devienne critique et que la capacité à se déplacer rapidement et en toute sécurité ne soit limitée. Après l'événement initial, les catastrophes sont des situations très dynamiques qui nécessitent une surveillance étroite et continue.

Un système d'alerte précoce comprend quatre composantes¹⁰¹ : Chacun d'entre eux nécessite la participation des personnes exposées. Ces composantes sont :

1. La connaissance des risques de catastrophe : compréhension de base des risques (dangers et vulnérabilités).
2. La détection, surveillance, analyse et

prévision des risques.

3. La communication ou diffusion d'alertes et d'avertissements.
4. La préparation et capacités à répondre aux avertissements reçus, par exemple par des mesures d'atténuation avant la saison, des évacuations ou des réflexes d'abri.

Le terme « système d'alerte de bout en bout » est utilisé pour souligner que les systèmes d'alerte doivent inclure toutes les étapes, de la détection du danger à la réponse de la communauté.

Certains systèmes d'alerte précoce sont nationaux, relèvent de la responsabilité d'institutions spécialisées dotées d'un mandat légal, et utilisent des technologies pour détecter les dangers et diffuser l'information. Les systèmes d'alerte précoce communautaires sont locaux, souvent informels et font appel à des bénévoles. Ces systèmes peuvent être intégrés : la communication dans un système d'alerte précoce communautaire peut être déclenchée par la détection locale d'un danger, par un individu, ou par la réception d'une alerte provenant du système national.



Ressources clés

- [Guide sur les systèmes d'alerte précoce multirisques](#) RR, exemples et autres outils.
- Ressources de l'initiative [Early Warnings for All](#), qui vise à ce que tous les citoyens soient couverts par systèmes d'alerte précoce multirisques d'ici fin 2027.
- [Systèmes d'alerte précoce communautaires : Principes directeurs](#) de la IFRC et [boîte à outils de formation sur les systèmes d'alerte \(CEWS\) – Guide pratique précoce communautaires](#) – pour créer des systèmes d'alerte précoce communautaires ou renforcer et relier les systèmes nationaux.

100. Organisation météorologique mondiale, «Système d'alerte précoce <https://wmo.int/topics/early-warning-system>; IFRC, Systèmes d'alerte précoce communautaires : principes directeurs, 2012, adapté de l'UNISDR, 2009

101. Organisation météorologique mondiale, «Système d'alerte précoce <https://wmo.int/topics/early-warning-system>; IFRC, Systèmes d'alerte précoce communautaires : principes directeurs, 2012, adapté de l'UNISDR, 2009.

4.7. MODÈLES DE CALENDRIERS D'ÉVACUATION

La synchronisation est cruciale pour décider quand déclencher une alerte et procéder à une évacuation, et elle est souvent influencée par divers facteurs. Il est important de planifier le calendrier d'une évacuation massive dans de nombreuses conditions différentes afin de comprendre comment planifier le plus efficacement possible une évacuation en situation d'urgence réelle.

Les modèles de calendriers doivent tenir compte des éléments suivants :

- Mobilisation des ressources.
- Diffusion des alertes d'évacuation.
- Facteur d'acceptation des alertes (WAF) – temps nécessaire aux personnes pour accepter une alerte réelle.
- Facteur de retard d'alerte (WLF) – temps accordé pour faire ses bagages et se préparer à partir.
- Déplacement des personnes à l'intérieur de la zone vers l'extérieur de la zone d'évacuation.
- Facteur de sécurité routière (TSF) pour tenir compte des pannes et des accidents de la route.
- Différences de cadence en fonction des conditions, telles que les évacuations de nuit ou de jour, ou les événements soudains ou à évolution lente (tremblement de terre ou typhon).

4.8. INFORMATION PUBLIQUE

La gestion de l'information publique est une tâche continue qui s'inscrit à la fois dans le cadre de la préparation et tout au long d'une évacuation. La population doit être tenue informée de l'évolution de la situation au fur et à mesure qu'elle se présente, et il peut être nécessaire de minimiser ou de démentir les rumeurs et les spéculations.

Les systèmes d'alerte précoce doivent être étroitement liés à l'information du public pendant les travaux de préparation. Les populations doivent être informées de l'existence du système d'alerte précoce et de la manière dont elles peuvent recevoir les messages. Elles doivent également savoir quelles mesures d'autoprotection elles peuvent prendre une fois que le système d'alerte précoce a été déclenché. Par exemple, si des sirènes sont déclenchées pour alerter d'un possible tsunami, les populations doivent savoir ce qu'elles doivent faire et où elles doivent se rendre. Voir : [B.1. Surveillance des risques](#) et [B.3. Préparation de la population à une évacuation](#).

- L'information du public pendant une évacuation peut inclure l'affichage de panneaux signalant les risques existants dans une zone, ou guidant les personnes évacuées vers des zones sûres, ce qui peut être particulièrement important pour les personnes qui évacuent par leurs propres moyens. [D.1 Avertissement – Conversion des données d'alerte précoce en avertissements publics.](#)
- Les efforts d'information du public devront se poursuivre après l'événement, afin de tenir les populations informées de l'évolution des risques, de la sécurité ou non du retour, et des options d'hébergement et d'assistance. Voir : [F.3 Abris d'urgence et assistance – Information publique après l'évacuation.](#)
- Il est important de définir les mécanismes de coordination avec les médias et les relais communautaires, afin de faciliter la diffusion des alertes officielles et de garantir une couverture médiatique qui évite les rumeurs et les spéculations.

4.9. INCLUSION DES PERSONNES DÉPLACÉES VIVANT DANS DES SITES DE DÉPLACEMENT

Les personnes déjà déplacées (y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays) peuvent avoir des capacités d'adaptation réduites, et être plus vulnérables dans une nouvelle situation de catastrophe en raison de leur situation actuelle.

Elles peuvent être confrontées à des risques plus élevés ou différents de ceux des communautés locales. Les personnes peuvent vivre dans des zones à haut risque, être hébergées dans des abris temporaires offrant une protection limitée contre les dangers, et avoir un accès réduit aux services. Si elles ont été déplacées depuis l'extérieur de la zone, elles peuvent ne pas connaître les risques locaux, le fonctionnement du système d'alerte précoce et les mesures à prendre en cas d'urgence après un ordre d'évacuation.

Les éléments à prendre en considération sont les suivants :

- Dans le cadre de la préparation, mener des actions de sensibilisation spécifiques pour s'assurer que les personnes déplacées sont informées des risques, des messages du système d'alerte précoce, et des mesures à prendre en cas d'évacuation.
- Si des sites de déplacement ou des camps sont présents dans la zone à risque, les protocoles d'urgence et d'évacuation des autorités locales peuvent devoir être spécifiquement étendus pour les couvrir. Si l'extension des protocoles n'est pas possible dans le contexte, des protocoles adaptés peuvent être nécessaires pour minimiser les risques pour les personnes vivant dans ces sites en cas de catastrophe.
- Les acteurs chargés de la gestion des camps à l'intérieur ou à l'extérieur des sites de déplacement, ainsi que les autres acteurs humanitaires qui fournissent une assistance et des services aux personnes déplacées, peuvent être des acteurs clés à inclure dans la planification, et capables de soutenir à la fois les efforts de préparation (en particulier l'engagement communautaire et le partage d'informations), et la réponse aux besoins des personnes évacuées.
- Prévoir d'inclure ces groupes dans les plans d'évacuation massive existants, notamment en veillant à ce que les abris d'évacuation disposent d'une capacité suffisante et d'une aide adéquate.



Campement informel à Ladan, Doolow, en Somalie, accueillant près de 3 000 personnes déplacées par la sécheresse.
© OIM 2022/Claudia Rosel Barrios

4.10. INCLUSION DES MIGRANTS

Tout plan d'évacuation doit tenir compte des besoins des différentes populations présentes dans la zone. Il peut être nécessaire d'accorder une attention particulière à la manière d'inclure les migrants, en particulier dans les zones à forte densité de population. Il peut être utile de consulter les principaux employeurs de travailleurs migrants afin d'élaborer la planification.

Les migrants peuvent être exposés à des risques plus élevés ou différents de ceux des communautés locales lors d'une catastrophe, en raison de facteurs tels que : le fait de vivre dans des zones à haut risque ; les barrières linguistiques ; et le manque de connaissances sur le contexte local et les risques, les messages du système d'alerte précoce et les mesures à prendre localement en cas d'urgence.

Facteurs à prendre en considération ¹⁰² :

- Les migrants peuvent vivre et travailler dans des zones plus exposées aux risques et à la dégradation de l'environnement, isolées des autres communautés ou dépourvues de services de base
- Réactions culturellement acquises des migrants face aux catastrophes, aux conflits

et aux alertes.

- Identifier les acteurs qui sont les mieux placés pour communiquer et interagir avec les migrants (par exemple, si les gens se méfient des autorités, comment réduire la présence d'agents en uniforme ou adapter leur visibilité dans les zones d'évacuation).
- Transports dédiés, car les migrants peuvent avoir un accès limité aux véhicules privés.
- Interlocuteurs multilingues et signalisation pour guider les migrants vers les services et l'aide disponibles.
- Veiller à ce que l'aide tienne compte des besoins des migrants en matière d'alimentation, de religion, d'intimité ou de langue.
- Veiller à ce que les migrants soient inclus dans la planification communautaire des évacuations.

Les États d'origine des migrants peuvent prendre des mesures pour aider leurs ressortissants lorsqu'une alerte précoce est émise ou après une évacuation, et il peut être nécessaire d'en tenir compte dans les plans d'évacuation.



Ressources clés

- [Guide sur la participation des migrants à la planification d'urgences](#), Initiative MICIC, OIM.

Directives relatives aux migrants dans les pays en crise (MICIC)

Les Directives pour la protection des migrants dans les pays (ou Directives MICIC) fournissent des orientations pratiques, non contraignantes et volontaires aux États, aux acteurs du secteur privé, aux organisations internationales et à la société civile pour protéger les migrants. Elles comprennent des principes, des orientations et des pratiques. Elles s'accompagnent de formations et d'apprentissage en ligne, notamment à l'intention des intervenants d'urgence. Elles comprennent des orientations sur l'intégration des migrants dans les systèmes de prévention, de préparation et d'intervention d'urgence (directive 4) et sur l'inclusion des migrants dans tous les aspects de la planification d'urgence, tels que la planification des évacuations (directive 5).

Les documents sont disponibles à l'adresse suivante: <https://micicinitiative.iom.int/>

102. OIM, « Pratiques pour mettre en œuvre la directive 5 : impliquer les migrants dans la planification d'urgence et intégrer leurs besoins et leurs capacités », Initiative « Migrants dans les pays en crise » (MICIC). <https://micicinitiative.iom.int/practices-implement-guideline-5>.

4.11. TOURISTES ET VISITEURS

Les plans d'évacuation peuvent devoir tenir compte spécifiquement des touristes et des visiteurs, en particulier dans les destinations touristiques populaires, afin qu'ils reçoivent des messages d'alerte précoce et sachent quelles mesures prendre.

Éléments à prendre en considération¹⁰³ :

- Méconnaissance de la langue locale, du contexte et des risques – envisager la mise à disposition d'informations multilingues et les mécanismes de diffusion des messages d'alerte précoce à utiliser.
- Impliquer les prestataires touristiques et les hébergeurs dans la planification des évacuations et/ou encourager les grands hôtels et les complexes touristiques à élaborer leurs propres plans, qui s'alignent sur

la planification globale des évacuations. Voir : [4.5 Plans d'évacuation des installations publiques essentielles.](#)

- Signalisation des itinéraires d'évacuation, des centres d'évacuation ou des zones de rassemblement.
- Planification de services supplémentaires, fournitures essentielles, et capacités d'accueil dans les centres d'évacuation.

Les États d'origine peuvent prendre des mesures pour aider leurs citoyens lorsqu'une alerte précoce est émise ou après une évacuation, et il peut être nécessaire d'inclure ces considérations dans les plans d'évacuation.

[Les directives MICIC](#) peuvent être utiles pour identifier considérations spécifiques aux touristes et aux visiteurs.

4.12. BÉTAIL ET ÉVACUATION

Les plans d'évacuation doivent éventuellement inclure des dispositions relatives au bétail. Cela permet d'éviter que les éleveurs ne risquent leur vie en restant dans des zones à risque pour garder ou soigner leur bétail au lieu d'évacuer, et de minimiser les pertes de bétail et l'impact négatif de la catastrophe sur les moyens de subsistance.

Les plans d'évacuation du bétail doivent être élaborés avec la communauté locale. Cette planification au niveau communautaire peut avoir lieu après l'élaboration d'un plan d'évacuation dirigé par les autorités locales.

Les mesures de planification potentielles comprennent¹⁰⁴ :

- Pour les situations d'urgence pouvant faire l'objet d'une alerte précoce (par exemple, cyclones, feux de forêt, inondations, éruptions volcaniques) : élaborer avec les communautés locales des plans d'évacuation du bétail et des enclos d'évacuation pour les animaux situés à proximité des centres d'évacuation des personnes.
- Veiller à ce que les itinéraires d'évacuation du bétail ne bloquent pas les itinéraires vers les centres d'évacuation des personnes.
- Libérer les animaux (marqués à la peinture après un avertissement préalable), afin d'éviter qu'ils ne soient pris au piège ou ne meurent de faim si leurs familles ne peuvent pas revenir.



Ressources clés

- [Voir les Directives d'urgence pour le bétail \(LEGS\)](#), en particulier le chapitre 7 – Norme 1 : Préparation pour obtenir des conseils techniques et des considérations.

103. Institut australien pour la résilience aux catastrophes, Manuel de planification des évacuations, 2023.

104. LEGS, Directives et normes d'urgence pour le bétail, troisième édition, 2023. Voir en particulier le « Chapitre 7 – Norme 1 Préparation », pages 268-282. Disponible en plusieurs langues à l'adresse suivante: <https://livestock-emergency.net/legs-handbook-third-edition/>.

4.13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX URGENCES DE SANTÉ PUBLIQUE

Des épidémies importantes de maladies transmissibles peuvent toucher les zones exposées à des risques. Il peut être nécessaire d'adapter ou de fournir des orientations supplémentaires pour la planification des évacuations, afin de réduire les risques de transmission pendant et après l'évacuation et de contribuer à la sécurité des personnes à haut risque. Un ministère ou une direction de la santé, ainsi que tout organisme gouvernemental chargé de la gestion des urgences de santé publique, peuvent être inclus dans tout comité de planification des évacuations.

Pendant la pandémie de COVID-19, de nombreux pays ont publié des directives supplémentaires sur la planification des évacuations, notamment des ajustements aux pratiques existantes en matière d'abris d'urgence (centres d'évacuation). Des recherches ont suggéré un lien entre l'intensité des catastrophes et des taux plus élevés de COVID-19, avec une diminution de la propagation de la COVID-19 lorsque les personnes restent confinées sur place¹⁰⁵.

Les considérations suivantes ont été prises en compte :

- Inclure des messages sur la prévention des risques sanitaires dans les communications d'évacuation, afin de reconnaître les préoccupations et de conseiller les personnes

sur les mesures d'atténuation.

- Tenir compte du fait que les personnes peuvent retarder leur décision d'évacuer en raison de préoccupations sanitaires.
- Améliorer la communication dans les zones qui ne présentent pas de risque élevé, et où les personnes peuvent se mettre à l'abri sur place, afin de réduire les « évacuations fantômes ».
- Identifier les personnes à haut risque ; proposer des hébergements alternatifs aux centres d'évacuation.
- Modifier les protocoles de transport d'évacuation afin d'y intégrer les meilleures pratiques en matière de santé publique, pour les personnes évacuées et les premiers intervenants.
- Prendre des dispositions dans les centres d'évacuation, telles que : réduire le nombre d'occupants ; utiliser des hôtels pour des chambres individuelles ; dépister les évacués à leur arrivée ; prévoir des zones isolées pour les évacués malades ; fournir des équipements de protection individuelle au personnel et aux évacués ; améliorer les installations sanitaires et les installations pour le lavage des mains.



Ressources clés

- [Évacuation d'urgence et hébergement pendant la pandémie de COVID-19](#), Académies nationales¹⁰⁶.
- [Considérations opérationnelles relatives aux centres d'évacuation : COVID-19](#), Croix-Rouge australienne¹⁰⁷.
- [Guide à l'intention des planificateurs et des intervenants d'urgence](#), COVID-19, Royaume-Uni¹⁰⁸.
- [« Procédures d'évacuation d'urgence pendant la pandémie de COVID-19 »](#). Compilation open source d'exemples et de sources tirés d'expériences d'évacuation¹⁰⁹.

105. Page-Tan C, Fraser T., « COVID-19 to go ? Le rôle des catastrophes et des évacuations dans la pandémie de COVID-19 », Global Environmental Change, 7 mars 2022, 102471.

106. Académies nationales des sciences, de l'ingénierie et de la médecine. Évacuation d'urgence et hébergement pendant la pandémie de COVID-19, 2021. Disponible à l'adresse: <https://nap.nationalacademies.org/catalog/26084/emergency-evacuation-and-sheltering-during-the-covid-19-pandemic>.

107. Croix-Rouge australienne, Planification des centres d'évacuation et considérations opérationnelles – COVID-19, juillet 2021.

108. Royaume-Uni, Health Education England, Conseils aux planificateurs aux intervenants d'urgence pour l'évacuation des personnes dans le contexte de la pandémie de COVID-19, 2020.

109. « Procédures d'évacuation d'urgence pendant la pandémie de COVID-19 ». Consulté en septembre 2024. À l'adresse : https://en.wikipedia.org/wiki/Emergency_evacuation_procedures_during_the_COVID-19_pandemic.

4.14. FORMATIONS ET EXERCICES DE SIMULATION

Formations

Des formations sur les principes de l'évacuation de masse et sur la manière de mener les processus de planification des évacuations peuvent être utiles pour les personnes responsables de la planification des évacuations, ou qui y contribuent étroitement.

Exercices de simulation

Les exercices de simulation peuvent être utilisés pour :

- Initier le processus d'élaboration d'un plan d'évacuation (au moyen d'exercices sur table).
- Tester les plans d'urgence pendant leur élaboration ou périodiquement, afin d'identifier les faiblesses et les lacunes.
- S'assurer que les intervenants et les communautés connaissent bien les plans et les meilleures mesures à prendre, et permettre aux intervenants de mettre en pratique des techniques conceptuelles.

Différentes méthodes sont appropriées pour différents groupes. Il peut être utile d'impliquer les membres de la communauté dans des exercices

de simulation complets, pour créer un scénario plus réaliste pour les intervenants. Toutefois, les campagnes de sensibilisation du public sont probablement plus efficaces pour sensibiliser la communauté à grande échelle.

Les méthodes de simulation comprennent¹¹⁰ :

- **Exercices sur table** : discussions animées sur une situation d'urgence, visant à résoudre des problèmes, à affiner les plans et à comprendre les responsabilités, les ressources et les procédures. Ce type d'exercice peut être utilisé avec des groupes de parties prenantes clés pour aider à élaborer un plan d'évacuation.
- **Exercices d'entraînement** : où un seul élément spécifique est testé afin d'examiner et d'améliorer une partie d'un plan.
- **Exercices de simulation complète** : il peut s'agir d'exercices « fonctionnels », qui testent une seule organisation, ou d'exercices « à grande échelle », qui simulent un événement réel et impliquent tous les intervenants. L'objectif est de tester les plans dans un environnement très stressant, afin d'identifier les lacunes en matière de familiarisation et les erreurs dans le plan.



Ressources clés

- **Matériel pour les formations et les exercices de simulation** sur l'évacuation de masse élaboré par l'OIM pour compléter ce guide, qui peut être adapté au contexte. Disponible sur demande¹¹¹.
- [Directives pour la conception et la conduite d'exercices de simulation et exemples, UNDRR¹¹²](#).

110. UNDRR, Directives « Des mots aux actes » – Conception et conduite d'exercices de simulation (SIMEX), 2020 Disponible à télécharger à l'adresse: <https://undrr.org/publication/words-action-guidelines-design-and-conduct-simulation-exercise-simex> Voir également les exemples: <https://preventionweb.net/collections/words-action-concise-guide-design-and-conduct-simulation-exercises>.

111. Contact: support@ccccluster.org

112. UNDRR, Conception et conduite d'exercices de simulation – SIMEX, Des mots en actions : guide d'accompagnement pour la mise en œuvre de la priorité 4 du Cadre de Sendai, 2020. Des exemples d'exercices de simulation sont disponibles à l'adresse suivante: <https://preventionweb.net/collections/words-action-concise-guide-design-and-conduct-simulation-exercises>.

OUGANDA et KENYA | Exercices de simulation transfrontaliers ¹¹³

L'Est de l'Ouganda connaît depuis quelques années des inondations plus importantes et plus fréquentes, avec des précipitations plus abondantes et des régimes pluviométriques changeants liés au changement climatique, exacerbés par des facteurs environnementaux tels que le défrichage des terres à des fins agricoles et résidentielles. En 2022, de fortes pluies ont provoqué des inondations et des glissements de terrain dans trois districts proches de la frontière avec le Kenya, causant d'importants dégâts aux habitations et aux infrastructures, des pertes en vies humaines et l'évacuation de plusieurs milliers de personnes.

Dans ce contexte de risques accrus, les autorités ougandaises et kényanes ont mené une planification conjointe pour répondre aux risques dans la région, notamment en ce qui concerne la manière dont les déplacements transfrontaliers sont gérés et coordonnés. En 2023, des équipes multisectorielles de l'Ouganda et du Kenya ont mené des exercices de simulation conjoints à Mbale, dans l'Est de l'Ouganda.

Les exercices de simulation conjoints ont réuni les acteurs responsables du cabinet du Premier ministre, du Centre national des opérations en cas de catastrophe, des autorités locales et des mairies, les premiers intervenants en uniforme et les autorités chargées de la gestion des migrations et des risques de catastrophe. Un scénario hypothétique a été présenté aux équipes : de fortes pluies provoquant des inondations et des glissements de terrain, nécessitant l'évacuation (et le déplacement) de populations à l'intérieur du pays et au-delà des frontières.

À travers des jeux de rôle et des scénarios, les équipes ont suivi et testé les procédures opérationnelles standard (SOP) en matière d'intervention, et ont échangé des idées avec leurs homologues sur la base de leurs expériences récentes en matière d'intervention en cas d'inondations. Les lignes directrices et les procédures testées concernaient notamment l'entrée et l'accueil, l'enregistrement et le séjour dans des abris temporaires, ainsi que le retour assisté ou le séjour prolongé. Ce processus de test des SOP a permis d'identifier les modifications à apporter, qui seront intégrées dans les SOP après l'exercice de simulation.

113. « L'Ouganda et le Kenya concluent un exercice de simulation sur la gestion des catastrophes transfrontalières », Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, 25 mai 2023. Disponible à l'adresse: <https://disasterdisplacement.org/news-events/simulation-exercise-on-man-aging-cross-border-disaster-displacement/>; IFRC, « Ouganda : crues soudaines et glissements de terrain : rapport de situation – plan d'action d'urgence », ReliefWeb, 15 août 2022. L'exercice a été soutenu par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (PDD) et l'OIM.

Exemples supplémentaires

BANGLADESH | Préparation aux cyclones et évacuation¹¹⁴

Le Bangladesh est l'un des pays au monde les plus exposés aux catastrophes, dont la fréquence et l'impact augmentent en raison des effets du changement climatique. Les « Directives permanentes en matière de catastrophes » et la « Loi sur la gestion des catastrophes » du gouvernement du Bangladesh établissent le cadre législatif de la gestion des catastrophes, identifient les acteurs responsables et précisent leurs rôles spécifiques, couvrant ainsi de multiples risques. En cas de catastrophe, le Conseil national de gestion des catastrophes (NDMC) et le Comité interministériel de coordination de la gestion des catastrophes assurent la coordination au niveau national, tandis que les comités de gestion des catastrophes (DMC) interviennent à différents niveaux administratifs (régional, district et local). Les DMC sont composés de plusieurs agences gouvernementales et d'acteurs techniques et de la société civile.

Alerte précoce et programme de préparation aux cyclones

Dans le cadre du plan global d'intervention en cas de catastrophe du gouvernement du Bangladesh, le Programme national de préparation aux cyclones (CPP) a été mis en place en 1973, en collaboration avec la Société du Croissant-Rouge du Bangladesh (BDRCS). Le CPP dispose d'un réseau de milliers de volontaires communautaires, formés chaque année au système d'alerte précoce et équipés de kits d'alerte précoce et de recherche et sauvetage.

Les systèmes d'alerte précoce du Bangladesh utilisent divers moyens de communication, notamment la télévision et la radio, des messages Push via les réseaux de téléphonie mobile, des SMS ciblés et une ligne d'assistance que les gens peuvent appeler pour écouter des messages vocaux préenregistrés. De plus, dans les zones côtières, un système de drapeaux indique les niveaux d'alerte précoce pour les cyclones. En cas de cyclone, dès que le gouvernement émet un ordre d'évacuation, la BDRCS et le CPP envoient des informations d'alerte à tous les bureaux du CPP concernés. Les bénévoles locaux sont alors mobilisés pour diffuser les messages d'alerte précoce et évacuer les familles en danger vers des abris anticycloniques.

Évacuation lors du cyclone Mocha

En mai 2023, un cyclone extrêmement violent, le cyclone Mocha, a frappé les zones côtières entre Cox's Bazar au Bangladesh et les régions voisines du Myanmar. Une alerte précoce a été émise, suivie d'un ordre d'évacuation. L'évacuation a été coordonnée par les autorités locales, avec le soutien des volontaires du CPP et de la BDRCS. Outre les abris anticycloniques de la région, tous les hôtels et motels ont reçu l'ordre d'ouvrir leurs portes pour servir de centres d'évacuation, conformément aux plans d'urgence du gouvernement pour une évacuation massive. Le gouvernement a également donné instruction aux écoles, madrasas et édifices religieux d'accueillir les nombreux évacués. Plus de 750 000 personnes ont été évacuées à Cox's Bazar et dans les zones environnantes vers 576 abris anticycloniques. Quelques blessés ont été signalés dans les communautés d'accueil et les camps, mais aucun décès n'a été déploré.

114. Croissant-Rouge du Bangladesh, Programme de préparation aux cyclones, IFRC, Croix-Rouge américaine, Étude de cas : Les efforts collectifs de préparation et d'anticipation portent leurs fruits avant l'arrivée d'un cyclone violent au Bangladesh, avril 2024. Disponible à l'adresse : https://preparecenter.org/wp-content/uploads/2024/06/Cyclone-Mocha-Case-Study_april_2024.pdf.

FICR, « Cyclone Mocha : l'accès et le temps sont essentiels pour aider les familles touchées au Bangladesh et au Myanmar, communiqué de presse ». 16 mai 2023 ; Nations Unies Bangladesh, « Bangladesh : rapport sur la situation humanitaire suite au cyclone Mocha au 14 mai 2023 ».

Réponse dans les camps de réfugiés rohingyas :

Alerte précoce et évacuation interne des personnes à risque.

En 2018, le CPP et le système national d'alerte précoce ont été étendus aux camps du district de Cox's Bazar, qui accueillent près d'un million de réfugiés rohingyas dans 33 camps. Ce mécanisme bénéficie du soutien conjoint des autorités nationales et locales chargées de la gestion des catastrophes, des autorités locales responsables de la gestion des camps, de la BDRCS, de la IFRC et des acteurs humanitaires internationaux.

Dans chaque camp, 100 volontaires (autant d'hommes que de femmes) ont été sélectionnés pour intervenir en première ligne en cas d'urgence. Ils sont formés deux fois par an à la préparation aux catastrophes, à l'alerte précoce, aux premiers secours, à la recherche et au sauvetage légers, et reçoivent des kits d'alerte précoce, de premiers secours et de recherche et sauvetage légers, ainsi que des équipements de protection individuelle. Les comités de gestion des catastrophes sont également reproduits au niveau des camps, avec des représentants de l'administration gouvernementale chargée de la gestion des camps, des services d'incendie et de la protection civile, d'autres autorités gouvernementales et des acteurs humanitaires. Les volontaires du CPP du camp et les acteurs humanitaires mènent régulièrement des campagnes de sensibilisation à la préparation aux cyclones, notamment des actions de porte-à-porte, des exercices et des démonstrations. Des actions spécifiques sont menées auprès des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap. Les prévisions météorologiques sont communiquées par la BDRCS/FICR aux acteurs humanitaires afin qu'ils puissent prendre des mesures préventives.

Lorsque l'alerte précoce pour le cyclone Mocha a été émise, les comités de gestion des catastrophes des camps ont mobilisé les 3 300 volontaires du CPP du camp, soutenus par 45 volontaires de la communauté d'accueil du CPP. Ils ont diffusé des messages d'alerte précoce et hissé des drapeaux de signalisation des cyclones dans les camps. La plupart des habitants du camp ont été avertis de rester sur place, de préparer leurs familles et d'arrimer leurs abris temporaires. Les volontaires du CPP ont également dressé des listes de personnes extrêmement vulnérables et les ont aidées à évacuer les zones les plus à risque (par exemple, celles exposées aux glissements de terrain ou aux inondations) vers des endroits plus sûrs (des structures plus solides telles que des centres d'apprentissage temporaires et des centres communautaires). Dans le cas du cyclone Mocha, ces mesures ont très probablement permis de réduire le nombre de victimes et d'atténuer les dégâts sans précédent dans les camps.

ITALIE | Leçons tirées de l'évacuation lors du tremblement de terre¹¹⁵

En Italie, les structures de protection civile aux niveaux central, régional, provincial et municipal coordonnent leurs opérations et leurs ressources avec les acteurs non gouvernementaux grâce à un système organisationnel descendant et ascendant, qui fonctionne rapidement et en temps réel. Le Service national de protection civile est une institution légalement reconnue, dont la mission est de protéger la vie humaine, la santé, les biens économiques, le patrimoine culturel, les établissements humains et l'environnement contre les catastrophes. En cas d'urgence nationale, le chef du Département de la protection civile (DCP) convoque le Comité opérationnel de protection civile, qui définit les stratégies d'intervention et coordonne le déploiement des ressources nationales et les activités d'urgence.

Réponse au séisme de L'Aquila

À 3h 32, le 6 avril 2009, un tremblement de terre dévastateur a frappé L'Aquila et d'autres communes de la région des Abruzzes. Ce séisme, d'une magnitude de 5,8 sur l'échelle de Richter et d'une profondeur de 8,8 km, a été ressenti dans la plupart des régions du centre de l'Italie, faisant 308 morts et plus de 1 500 blessés. De nombreux dégâts ont été signalés sur les infrastructures publiques et privées, ainsi que des pertes importantes pour le riche patrimoine culturel de la région. Quelques heures plus tard, le chef de la DCP a convoqué le Comité opérationnel et, dès le soir du 6 avril, la Direction du commandement et du contrôle (Di.Coma.C.), qui représente le centre national de coordination des composantes et des unités opérationnelles de la protection civile en cas d'urgence nationale, était pleinement opérationnelle à L'Aquila.

De nombreux bâtiments ont été évacués et 67 000 personnes ont été hébergées dans des abris mis à disposition par le système national de protection civile et dans des bâtiments publics et privés. Des cuisines de campagne ont été installées. Plus de 17 000 membres du personnel et premiers intervenants ont été mobilisés parmi les pompiers, l'armée, les forces de police, la Croix-Rouge et les volontaires.

Principaux enseignements tirés de l'expérience de la gestion de l'urgence lors du séisme de L'Aquila

1. Une directive opérationnelle, signée par le Premier ministre le 3 décembre 2008 et adressée aux différents acteurs du système de protection civile, a été essentielle pour clarifier les procédures générales à tous les niveaux de la chaîne de commandement et de contrôle, facilitant ainsi la communication entre eux.
2. Les centres d'opération ont été mis en place pendant la phase d'intervention. Il est préférable de déterminer à l'avance l'emplacement de ces centres afin de gagner du temps.
3. La coordination pendant la phase de première intervention a été assurée par un centre d'opérations unique (Di.Coma.C.). Cela a été reconnu comme une valeur ajoutée.
4. Zones d'hébergement de la population : les zones d'urgence où les personnes peuvent recevoir de l'aide ont été identifiées et mises en place en temps réel. La planification d'urgence doit identifier ces zones d'hébergement à l'avance.

5. Les critères suivis pour la mise en place de 171 zones d'hébergement étaient basés sur le principe de proximité (par rapport aux zones d'origine) afin d'éviter de déplacer les personnes trop loin. Cependant, un tel système d'hébergement géographiquement dispersé était difficile à gérer. Il est important que la qualité des installations soit normalisée.
6. La mise en place rapide d'un comité opérationnel national chargé d'assurer la coordination générale, avec un lien direct entre les niveaux décisionnel et technique, a été un facteur clé du succès.
7. Un autre élément clé a été le recours généralisé aux ressources des organismes publics, en particulier l'armée et les pompiers pour la logistique et la mise en place des zones d'hébergement.
8. Dans un souci de proximité, les services publics (écoles, banques, pharmacies, etc.) ont été mis à disposition à l'intérieur des abris. La fourniture de services publics dans des lieux de rencontre et de rassemblement facilement accessibles à la population contribue à recréer un sentiment de communauté.
9. Il est essentiel qu'un représentant de la municipalité soit présent dans les camps pour diffuser les informations et recueillir les demandes de la population.
10. Il est nécessaire de créer des espaces communs destinés à l'organisation de rassemblements publics de la population à l'intérieur des zones d'hébergement. Pour garantir une société civile active pendant la phase de reconstruction à long terme, il est essentiel d'adopter des mesures utiles à la reconstruction des structures sociales.



Un volontaire participant à la réponse au séisme en Turquie et en Syrie transporte des couvertures devant un bâtiment endommagé à Nurdagi, Gaziantep, Turquie. © OIM 2023/Emrah Özesen

BIBLIOGRAPHIE

Cité dans le texte

Institut australien pour la résilience aux catastrophes, Planification d'une évacuation, 2023.

Institut australien pour la résilience aux catastrophes, Guide rapide de planification des évacuations, 2023.

Australie, Gestion des urgences en Australie, Planification d'une évacuation, Manuel n° 11. 2005.

Australie, Conseil régional de Cloncurry, Queensland, « Plan local de gestion des catastrophes – Sous-plan d'évacuation », v1 octobre 2021. Disponible à l'adresse: <https://cloncurry.qld.gov.au/downloads/file/1586/evacuation-sub-plan>.

Australie, Conseil régional de Rockhampton, Queensland, « Plan local de gestion des catastrophes – Sous-plan d'évacuation », v1.1, juin 2021. Disponible à l'adresse : <https://rockhamptonregion.qld.gov.au/files/assets/public/regional-services/disaster-management/reports/evacuation-planning-sub-plan.pdf>.

Australie, Conseil régional de Rockhampton, Queensland, « Plan local de gestion des catastrophes – Sous-plan de gestion des centres d'évacuation », v1.2, juillet 2023. Disponible à l'adresse : <https://rockhamptonregion.qld.gov.au/files/assets/public/regional-services/disaster-management/reports/evacuation-centre-management-sub-plan.pdf>. Disponible en : www.rockhamptonregion.qld.gov.

Australie, État du Queensland – Services d'incendie et d'urgence du Queensland, Évacuation : responsabilités, dispositions et gestion – M.1.190, septembre 2018.

Croix-Rouge australienne, Manuel de gestion d'un centre d'évacuation, Version 4.0, 2023. À l'adresse : <https://redcross.org.au/sheltering/>.

Croix-Rouge australienne, Guide pratique d'évacuation, 2023.

Croix-Rouge australienne, Planification et considérations opérationnelles du centre d'évacuation – COVID-19, juillet 2021.

Croix-Rouge australienne, Pratiques recommandées pour l'hébergement d'urgence en Australie, 2014.

Croix-Rouge australienne, Boîte à outils de planification du centre d'évacuation du Queensland, 2017.

Norme australienne, « Procédures de gestion des urgences – AS 3745 Planification des urgences dans les installations », Comité australien de normalisation FP-017, 2010. Disponible à l'adresse : https://evaculife.com.au/as_3745_planning_for_emergencies_in_facilities/.

Gouvernement du Bangladesh, Lignes directrices pour la gestion des abris d'évacuation, 2023.

Société du Croissant-Rouge du Bangladesh, Programme de préparation aux cyclones, IFRC, Croix-Rouge américaine, Étude de cas : Efforts collectifs de préparation et d'anticipation en prévision du cyclone violent qui a frappé le Bangladesh en avril 2024. Disponible à l'adresse : https://preparecenter.org/wp-content/uploads/2024/06/Cyclone-Mocha-Case-Study_april_2024.pdf.

Chowdhury TJ, et. al., Expérience vécue du bien-être des femmes dans les abris anticycloniques de la côte bangladaise. Prehosp Disaster Med. Août 2022 ; 37(4) : 437-443

Mari Miyaji, et. al., « Une étude sur l'utilisation des abris anticycloniques au Bangladesh » , Japan Architectural Review, août 2020, 82 (737) : 1871-1880.

Réseau CDAC, Le bruit court: un guide pratique pour faire face aux rumeurs, 2017. Disponible en plusieurs langues sur : <https://cdacnetwork.org/resources/20170610-rumour>.

Défense civile cubaine, exemple pour le guide MEND, 2013.

Cluster mondial CCCM, Lignes directrices sur les centres collectifs, 2010. Dans plusieurs langues à l'adresse : <https://cccmcluster.org/resources/collective-centre-guidelines>.

Cluster mondial CCCM, Boîte à outils pour la gestion des camps, 2015. Dans plusieurs langues à l'adresse : <https://cccmcluster.org/resources/camp-management-toolkit>.

Cluster mondial CCCM, « Préparation à Vanuatu », dans l'étude de cas CCCM 2016-2019 – Chapitre 4 : Préparation, 2019.

Normes minimales pour la gestion des camps, 2021. En plusieurs langues à l'adresse suivante : <https://cccmcluster.org/resources/minimum-standards-camp-management>.

« Procédures d'évacuation d'urgence pendant la pandémie de COVID-19 ». Consulté en septembre 2024. À l'adresse : https://en.wikipedia.org/wiki/Emergency_evacuation_procedures_during_the_COVID-19_pandemic.

Réseau mondial des organisations de la société civile pour la prévention des catastrophes, Guide pour un développement tenant compte des risques. Outils et ressources disponibles à l'adresse suivante : <https://gndr.org/risk-informed-development-guide/>.

Harris, Gardiner avec Vyawahare, M., Kumar, H., V. Nemana, « Des efforts d'évacuation rapide aident l'Inde à minimiser les décès causés par le cyclone », New York Times, 13 octobre 2013. Disponible à l'adresse : https://nytimes.com/2013/10/14/world/asia/india-cyclone.html?_r=0.

IASC, Directives pour l'intégration des interventions en matière de VBG dans l'action humanitaire, 2015.

IASC, Directives opérationnelles sur la protection des personnes dans les situations de catastrophes naturelles, 2011.

IASC, Directives opérationnelles sur la responsabilité de l'action humanitaire, 2023.

IDMC, Rapport mondial sur les déplacements internes, 2021.

IDMC, Rapport mondial sur les déplacements internes, 2023

Organisation internationale de normalisation, « ISO 22315 – Sécurité sociétale – Évacuation de masse – Lignes directrices pour la planification », 2014, révisée en 2021.

Organisation internationale de normalisation, « ISO 21542:2021 – Construction de bâtiments — Accessibilité et facilité d'utilisation de l'environnement bâti », 2021, deuxième édition.

OIM, Protocole d'évacuation transfrontalière pour les pays des Caraïbes orientales en cas de catastrophe, 2023.

OIM, Évacuations et réduction des risques de catastrophe dans les Caraïbes, 2021.

OIM, Initiative « Migrants dans les pays en crise » (MICIC), « Pratiques pour la mise en œuvre de la directive 5: impliquer les migrants dans la planification d'urgence et intégrer leurs besoins et leurs capacités ».

Initiative « Migrants dans les pays en crise » (MICIC), Lignes directrices pour la protection des migrants dans les pays en situation de conflit ou de catastrophe naturelle, 2016. <https://micicinitiative.iom.int/>.

OIM, Participation dans la pratique: Manuel de planification communautaire, 2022. Disponible en plusieurs langues à l'adresse suivante : <https://migrantprotection.iom.int/en/resources/manual/participation-practice-community-based-planning-manual-partners>.

OIM, « Rapport sur l'atelier et les exercices de simulation organisés à Borongan, dans l'est de l'île de Samar », juillet 2015. Disponible à l'adresse suivante : https://iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/flash_reports/files/The_MEND_Guide_Comprehensive_Guide_for_Planning_Mass_Evacuations_in_Natural_Disasters.pdf.

IFRC, Systèmes d'alerte précoce communautaires: principes directeurs, 2012.

IFRC, « Cuba : ouragan Ian – Mise à jour opérationnelle n° 1, appel d'urgence n° MDRCU008 », 19 novembre 2022.

IFRC, « Cyclone Mocha: l'accès et le temps sont essentiels pour aider les familles touchées au Bangladesh et au Myanmar, communiqué de presse ». 16 mai 2023.

IFRC, « Directives et outils pour l'évaluation de l'amélioration de la vulnérabilité et de la capacité ». À l'adresse: <https://preparecenter.org/site/evca/>.

IFRC, Abris et services inclusifs pour les personnes handicapées en situation d'urgence, 2015.

IFRC, Lignes directrices sur la gouvernance des risques liés aux catastrophes – Harmonisation des lois, politiques et plans pour une gestion globale des risques liés aux catastrophes, 2024 Chapitre 3. Préparation, anticipation et réponse.

IFRC, Liste de contrôle pour la préparation juridique et aux catastrophes, 2019.

IFRC, Rapport de synthèse sur le droit et la préparation aux catastrophes, 2019. En plusieurs langues, accompagné de Autres ressources, exemples et formations disponibles à l'adresse suivante: <https://disasterlaw.ifrc.org/>.

IFRC, « Ouganda : inondations soudaines et glissements de terrain : rapport de situation – plan d'action d'urgence », ReliefWeb, 15 août 2022.

GIEC, « Résumé à l'intention des décideurs » dans : Changements climatiques 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://ipcc.ch/report/ar6/wg2/chapter/summary-for-policymakers/>.

République d'Irlande, Cadre pour la gestion des situations d'urgence majeure. Document de travail, document d'orientation 6 : Guide pour la gestion des évacuations, 2006. Dublin : Ministère de l'environnement, du patrimoine et des collectivités locales.

Ishiwatari, M. et M. Arakida, « Note d'information 2-6 : Évacuation », 2012. Washington, DC: Banque mondiale.

Département italien de la protection civile, exemple pour le guide MEND, 2013.

Gouvernement japonais, Bureau des relations publiques, « Le miracle de Kamaishi: comment 3 000 élèves ont survécu au 11 mars ».

Cabinet du gouvernement japonais, « Colonne 4 : Taux de mortalité des personnes handicapées lors du grand séisme de l'est du Japon », Rapport annuel sur les mesures gouvernementales en faveur des personnes handicapées, 2012. Consulté sur <https://cao.go.jp/shougai/english/annualreport/2012/index-pdf.html>.

Les personnes handicapées représentent 25 % des décès liés au séisme de 2011 au Japon : enquête », Kyodo News, 2 mars 2020. <https://english.kyodonews.net/news/2020/03/38f75404276d-disabled-account-for-25-of-japans-2011-quake-linked-deaths-survey.html>.

« Plus de dix ans après le séisme de 2011, le Japon tarde toujours à établir des plans d'évacuation », Japan Times, 1er mars 2024 <https://japantimes.co.jp/news/2024/03/01/japan/society/evacuation-plans-for-people-in-need/>.

LEGS, Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage, troisième édition, 2023. Voir en particulier le « Chapitre 7 – Norme 1 Préparation », pages 268-282. Disponible en plusieurs langues à l'adresse suivante: <https://livestock-emergency.net/legs-handbook-third-edition/>.

Lindsay, B. R., « Politique fédérale d'évacuation: questions soumises au Congrès », Service de recherche du Congrès, 2011.

Mitchell, J. T., Cutter, S. L. & Edmonds, A. S., « Améliorer la gestion de l'évacuation des zones d'ombre : étude de cas de Graniteville, Déversement de chlore en Caroline du Sud », Journal of Emergency Management, 2006. Vol. 5 (1), p. 28-34.

Népal, ministère de l'Intérieur, exemple pour le guide MEND, 2013.

Bhandari, Dinanath, « Système communautaire d'alerte précoce en cas d'inondation au Népal », PreventionWeb, 15 juin 2021. Disponible à l'adresse : <https://preventionweb.net/news/community-centred-flood-early-warning-system-nepal>.

Académies nationales des sciences, de l'ingénierie et de la médecine. Évacuation d'urgence et mise à l'abri pendant la pandémie de COVID-19, 2021. Disponible à l'adresse : <https://nap.nationalacademies.org/catalog/26084/emergency-evacuation-and-sheltering-during-the-covid-19-pandemic>.

Agence nationale de défense civile et de gestion des urgences de Nouvelle-Zélande, Mass Evacuation Planning Guideline Draft v1.0. Annexe 2, 2008.

Gouvernement de Nouvelle-Zélande, «Section 30 – Évacuation massive», Guide du plan national de gestion des urgences de la défense civile, 2015.

Ministère néo-zélandais de la défense civile et de la gestion des urgences, Planification des évacuations massives – Directives à l'intention des groupes de défense civile et de gestion des urgences (CDEM), [DGL 07/08], version 1.0, 2008.

Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), Boîte à outils pour la coordination communautaire, disponible à l'adresse : <https://cct.nrc.no>.

Page-Tan C, Fraser T., « COVID-19 to go ? Le rôle des catastrophes et des évacuations dans la pandémie de COVID-19 », Global Environmental Change, 7 mars 2022, 102471.

Gouvernement des Philippines, « Directives relatives à la coordination et à la gestion des centres d'évacuation », série de circulaires conjointes de 2013.

Gouvernement des Philippines, Manuel de préparation aux catastrophes naturelles à l'intention des administrations locales et municipales, 2018. Disponible à l'adresse : <https://lga.gov.ph/uploads/publication/attachments/1590478478.pdf>.

Gouvernement des Philippines, NDRRMC, Plan national de réduction et de gestion des risques de catastrophes (NDRRMP) 2020-2030, 2020.

Poulter, A. et McDiarmid, T., « Être préparé: la réponse de l'Inde au cyclone Phailin », Blog du Centre de politique du développement, 2013. Disponible à l'adresse : <https://devpolicy.org/being-prepared-indias-response-to-cyclone-phailin-20131024/>.

Save the Children, Limiter et planifier les écoles comme centres d'évacuation temporaires – Note d'orientation et conseils pratiques pour les pays du Pacifique, Coalition Asie-Pacifique pour la sécurité à l'école, 2017.

Association Sphère, Le manuel Sphère: Caractéristiques humanitaires et normes minimales pour la réponse humanitaire, 2018. Disponible en plusieurs langues à l'adresse suivante : <https://spherestandards.org/handbook/editions/>.

Smith, P., Brown, S., Dugar, S., « Systèmes d'alerte précoce communautaires pour l'atténuation des risques d'inondation au Népal », Natural Hazards and Earth System Sciences, 17, 423–437, 2017 À l'adresse : <https://nhess.copernicus.org/articles/17/423/2017/>.

Thompson, M. avec I. Gaviria, Surmonter la tempête: leçons de réduction des risques tirées de Cuba, 2004, Boston: Oxfam America, à l'adresse : <https://oxfamamerica.org/explore/research-publications/cuba-weathering-the-storm/>.

L'Ouganda et le Kenya concluent un exercice de simulation sur la gestion des catastrophes transfrontalières, Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, 25 mai 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://disasterdisplacement.org/news-events/simulation-exercise-on-managing-cross-border-disaster-displacement/>.

Royaume-Uni, Health Education England, Conseils aux planificateurs et intervenants d'urgence pour l'évacuation des personnes dans le contexte COVID- 19, 2020.

Nations Unies, Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, 2004.

Nations Unies Bangladesh, « Bangladesh: Rapport sur la situation humanitaire suite au cyclone Mocha au 14 mai 2023 ».

#NoNaturalDisasters explainers de l'UNDRR : explications sur les catastrophes naturelles : <https://undrr.org/our-impact/campaigns/no-natural-disasters>.

UNDRR. Voir : <https://undrr.org/terminology/disaster-risk-assessment>. UNDRR, Profils d'information sur les risques, 2021.

UNDRR, Conception et conduite d'exercices de simulation – SIMEX, Des mots à l'action : guide d'accompagnement pour la mise en œuvre de la priorité 4 du Cadre de Sendai, 2020.

UNDRR PreventionWeb, exemples d'exercices de simulation à l'adresse : <https://preventionweb.net/collections/words-action-concise-guide-design-and-conduct-simulation-exercises>.

UNISDR, « Plateforme pour la promotion de l'alerte précoce – Notions de base sur l'alerte précoce ». À l'adresse : <https://unisdr.org/2006/ppew/whats-ew/basics-ew.htm>.

UNISDR, Directives de la parole en action : évaluation nationale des risques de catastrophe, 2017. Ressources multiples à l'adresse : <https://undrr.org/publication/words-action-guidelines-national-disaster-risk-assessment>.

UNDRO et UNESCO, Gestion des urgences volcaniques, 1985. New York : Nations Unies

Agence fédérale américaine de gestion des urgences, Une approche communautaire globale de la gestion des urgences : principes, thèmes et pistes d'action, 2011, FDOC 104-008-1

Département américain de la sécurité intérieure et Agence fédérale de gestion des urgences, Annexe sur les incidents nécessitant une évacuation massive, 2008.

États-Unis, Los Angeles Operational Area Alliance, Guide du processus d'évacuation massive de Los Angeles, 2011.

Vanuatu, Conseil consultatif national sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe, gouvernement du Vanuatu. « Lignes directrices élaborées pour faciliter l'évacuation en cas de catastrophe » À l'adresse : <https://nab.vu/news/guide-lines-developed-assist-disaster-evacuation>.

République de Vanuatu, Directives nationales pour la sélection et l'évaluation des centres d'évacuation, Ministère de l'adaptation au changement climatique, 2016. Disponible à l'adresse : <https://ndmo.gov.vu/resources/downloads/1-about-ndmo/17-evacuation-centre-guidelines>.

République de Vanuatu, Exigences minimales pour les centres d'évacuation – Liste de contrôle, NDMO, 2016.

Whiteford et Tobin, « Sauver des vies, détruire des moyens de subsistance : politiques d'évacuation d'urgence et de réinstallation en Équateur », dans Castro & Springer (éd.), Unhealthy Health Policies : A Critical Anthropological Examination, 2004, p. 189-202.

Wolshon, B., « Planification et ingénierie d'évacuation pour l'ouragan Katrina », dans The Bridge : Relier l'ingénierie et la société, 2006, vol. 36 (1), p. 27-34.

Organisation météorologique mondiale, « Système d'alerte précoce » <https://wmo.int/topics/early-warning-system>.

Autres documents pertinents

Centre sur le droit au logement et les expulsions, Principes de Pinheiro : Principes des Nations Unies sur logement et la restitution des biens aux réfugiés et aux personnes déplacées, 2005.

Global Protection Cluster, Manuel pour la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, 2010.

Guide de poche sur la violence basée sur le genre. Disponible en plusieurs langues à télécharger et sous forme d'application mobile : <https://gbvguidelines.org/en/pocketguide/>.

Harper, E., Droit international et normes applicables dans les situations de catastrophe naturelle, 2009. Rome : Organisation internationale pour le droit du développement.

ICRC, Protection des populations civiles en période de conflit armé, 1995.

FICR, Invisibles, sans voix : la violence basée sur le genre dans les catastrophes, étude, 2015.

Comité permanent interorganisations, Cadre pour des solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, 2010.

OIM, Clusters Protection et ECDM pour la région Pacifique, Directives pour lutter contre la violence sexiste et les autres risques liés à la protection dans les centres d'évacuation, 2022.

OIM, HCR, Université de Georgetown, Boîte à outils : Planifier la réinstallation des personnes déplacées à la suite de catastrophes et de changements environnementaux, 2016.

OIM, « Lutter contre la violence sexiste en Asie-Pacifique », fiche d'information janvier-mars 2022, Bureau régional de l'OIM pour l'Asie-Pacifique.

« Pas de place pour la violence basée sur le genre dans les centres d'évacuation », Initiative Spotlight, 5 juillet 2022.

OIM, Rapport sur l'accessibilité des centres d'évacuation aux Fidji, novembre 2023 ; OIM, Étude de cas : Concevoir des centres d'évacuation accessibles aux Fidji, 2023 ; OIM, Rapport sur l'accessibilité physique des centres d'évacuation/polyvalents au Népal, octobre 2023 ; OIM, Étude de cas : Concevoir des centres d'évacuation accessibles au Népal, 2023 [toutes internes].

Gouvernement du Japon, Cabinet Office, Gestion des catastrophes au Japon, 2011.

Johns Hopkins et Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Guide de santé publique en cas d'urgence de Johns Hopkins et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix- Rouge et du Croissant-Rouge, 2008. 2e édition. Genève : FICR.

Kälin, W., « Principes directeurs relatifs aux déplacements internes – Annulations », dans *Studies in Transnational Legal Policy*, , 2008, n° 38. Washington, DC : The American Society of International Law & The Brookings Institution.

NRC, Considérations pour la planification d'évacuations massives de civils dans des zones de conflit, 2016.

Gouvernement portugais, Autoridade Nacional de Protecção Civil, « Manuel d'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'urgence de protection civile », dans Cadernos Técnicos ProciV #. 3, 2008.

Gouvernement portugais, Autoridade Nacional de Protecção Civil, Plan national d'urgence de protection civile, 2013.

Assemblée générale des Nations unies, Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948.

UN-HABITAT, Terres et catastrophes naturelles . conseils aux praticiens, 2010.

HCR, « Note d'orientation n° 9 – Évacuations humanitaires » tirée du Manuel pour la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, 2007.

HCR, Évacuations humanitaires dans les situations de violence et de conflit armé, 2018, note interne.

HCR, Brookings Institution, Université de Georgetown, Orientations sur la protection des personnes déplacées à la suite de catastrophes et de changements environnementaux grâce à des réinstallations planifiées, 2015.

États-Unis, Bureau de gestion des urgences du comté de Cuyahoga, Formation à la mise à l'abri sur place et à l'évacuation pour le grand public, 2012.

Agence fédérale américaine de gestion des urgences, Mass Sheltering and Housing Assistance (Hébergement collectif et aide au logement), 2006.

Cabinet Office du Royaume-Uni, Evacuation and Shelter Guidance (Guide sur l'évacuation et l'hébergement), 2014.

Département américain de la sécurité intérieure et Agence fédérale de gestion des urgences, Annexe sur les incidents nécessitant une évacuation massive, 2008.

Gouvernement de Vanuatu, Plan d'urgence de l'île de Gaua (projet 5) pour l'évacuation et la réinstallation massives de la population de l'île de Gaua, 2010.

Gouvernement du Vanuatu, Guide des évacuations massives en cas de catastrophe naturelle (MEND), 2016.

Banque mondiale, « Gestion des centres d'évacuation », dans Knowledge Notes, Cluster 3 : Emergency Response, Note 3-5.

LISTE DES PRINCIPAUX INFORMATEURS

GROUPE D'EXPERTS MONDIAL SUR LE CCCM			
1	OIM	Wan Sophonpanich	Coordonnateur du cluster mondial CCCM
2	HCR	Dher Hayo	Coordonnateur du cluster mondial CCCM
3	ACTED	Madeline Green-Armytage	Membre du SAG
4	ACTED	Matteo Olivieri	Membre de la SAG
5	RDC	Thomas Stork	Membre de la SAG
6	OIM	Manuel Pereira	Membre de la SAG
7	NRC	Isabel Skrine	Membre de la SAG
8	HCR	Ruxandra Bujor	Membre de la SAG

AUTEURS/CONTRIBUTEURS DU GUIDE MEND ORIGINAL			
9	OCHA	Vera Goldschmidt	A dirigé la rédaction et la mise en forme du guide MEND original (anciennement OIM)
10	OIM	Nuno Nunes	A conçu le guide MEND original
11	Alliance Manchester Business School et Université de Manchester	Professeur Duncan Shaw	Contribution au guide MEND original
12	OCHA / UNDAC	Peter Muller	A contribué au guide MEND original

	Organisation	Nom	Fonction/rôle
Siège			
13	OIM	Jennifer Kvernmo	Conseillère en renforcement des capacités mondiales du CCCM
14	OIM	Nicholas Bishop	Responsable de la RRC
15	OIM	Amàlia Torres	Coordinatrice du projet CCCM
16	OIM	Agnès Tillinac	Responsable de la protection CCCM (DHRR)
17	OIM	Louise O'Shea	Spécialiste des violences basées sur le genre, Division Protection, OIM, siège
18	OIM	Severine Lacroix	Responsable de la protection, Division de la protection, OIM, siège
19	OIM	Fatma Said	Responsable de la préparation
20	NRC	Kristin Vestrheim	Forum d'engagement communautaire
21	HCR	Shadab Mansoori	Groupe mondial CCCM du HCR
INFORMATEURS RÉGIONAUX ET NATIONAUX			
22	Gouvernement des Philippines	M. Vonne Villanueva	Chef du Conseil municipal de réduction et de gestion des risques de catastrophe ; Navotas City, Manille métropolitaine
23	OIM / Bahamas	Jan-Willem Wegdam	Coordonnateur des secours d'urgence pour les Caraïbes
24	OIM / Fidji, Philippines	Matthew Bidder	Responsable national de programme
25	OIM /Maurice et Seychelles	Loganaden Muneesamy	Responsable national de programme
26	OIM/Mozambique	Richard Nixon Okello	Coordinateur du cluster CCCM
27	OIM / Papouasie-Nouvelle-Guinée	Peter Murorera	Responsable du programme RRC et stabilisation communautaire

28	OIM / Soudan du Sud	Conrado Navidad	Coordinateur du cluster CCCM, Soudan du Sud (précédemment engagé avec MEND aux Philippines)
29	OIM / Philippines	Kim Go Tian	OIM Philippines (ancien fonctionnaire du gouvernement philippin lors de l'adaptation du guide MEND)
30	OIM / RO Bangkok	Brad Mellicker	Spécialiste régional principal en situations d'urgence et d'après-crise
31	OIM / RO Asie-Pacifique	Brenda NANTEZA	Spécialiste régionale en matière de violence basée sur le genre - Pacifique
32	OIM/ RO Afrique de l'Ouest et centrale	Emmanuel Noel	Responsable régional des situations d'urgence et de la préparation
33	OIM / RO Panama	Jean-Philippe Antolin	Conseiller régional principal en matière d'urgence et d'après-crise
34	OIM / RO Amériques	Marta Leboreiro	Responsable de la préparation
35	OIM / Afrique australe	Drew Craig	Responsable régional de la RRC et de l'ACC
36	OIM / Afrique australe	Amina Saoudi	Spécialiste régionale des situations d'urgence et d'après-crise
37	OIM / Turquie	Andrew Lind	Chef du bureau de l'OIM à Istanbul (a mis en œuvre le programme MEND au Vanuatu en tant qu'EPC RTS à Bangkok)
38	OIM / Vanuatu	Steven Clegg	Responsable de programme
39	OIM / Vanuatu	Mansen Ahelmalahlah	Responsable de programme national
40	OIM / Vanuatu	Vanessa Organo	Coordinatrice pour la résilience, le changement climatique et les solutions durables



 www.cccmcluster.org

 globalsupport@cccmcluster.org

